



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 142 • NUMÉRO 111 • 2^e SESSION • 39^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 12 juin 2008

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 12 juin 2008

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

● (1005)

[Traduction]

LA DÉCLARATION DES DROITS DES PASSAGERS DE L'AIR

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 4 juin, de la motion.

Le Président: À l'ordre. Comme il est 10 h 5, conformément à l'ordre adopté le mardi 10 juin, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion n^o 465, inscrite sous la rubrique des initiatives parlementaires au nom du député de Humber—St. Barbe—Baie Verte.

Convoquez les députés.

Après l'appel de la sonnerie:

● (1035)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 149)

POUR

Députés

Abbott
Albrecht
Allen
Ambrose
Anderson
Angus
Asselin
Bachand
Baird
Barnes
Bell (Vancouver Island North)
Bennett
Bezan
Black
Blaney
Bouchard
Bourgeois
Brison
Brown (Leeds—Grenville)
Bruinooge
Byrne
Cannan (Kelowna—Lake Country)
Cardin
Casson
Chong
Clarke
Coderre
Crête
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)

Ablonczy
Alghabra
Allison
Anders
André
Arthur
Atamanenko
Bagnell
Barbot
Bélangier
Bellavance
Benoit
Bigras
Blais
Bonsant
Boucher
Breitkreuz
Brown (Oakville)
Brown (Barrie)
Brunelle
Calkins
Cannon (Pontiac)
Carrier
Charlton
Christopherson
Clement
Comuzzi
Crowder
Cummins

Cuzner
Davidson
DeBellefeuille
Demers
Devolin
Dhaliwal
Doyle
Duceppe
Easter
Eyking
Fast
Fitzpatrick
Folco
Fry
Galipeau
Gaudet
Godin
Goodale
Gourde
Grewal
Guergis
Hall Findlay
Harris
Hawn
Hiebert
Hinton
Jaffer
Jennings
Kadis
Karetak-Lindell
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki
Laforest
Lake
Lauzon
Lebel
Lemay
Lessard
Lukiwski
Lunney
MacAulay
Malo
Manning
Marston
Martin (Winnipeg Centre)
Mathysen
McCallum
McGuire
McTeague
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Merrifield
Mills
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)
Mourani
Murphy (Charlottetown)
Nadeau
Norlock
Obhrai
Ouellet

D'Amours
Davies
Del Mastro
Deschamps
Dewar
Dhalla
Dryden
Dykstra
Epp
Faille
Finley
Fletcher
Freeman
Gagnon
Gallant
Godfrey
Goldring
Goodyear
Gravel
Guarnieri
Guimond
Hanger
Harvey
Heam
Hill
Holland
Jean
Julian
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Karygiannis
Keeper
Khan
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Laframboise
Lalonde
Lavallée
Lee
Lemieux
Lévesque
Lunn
Lussier
MacKenzie
Maloney
Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Sault Ste. Marie)
Mayes
McGuinity
McKay (Scarborough—Guildwood)
Ménard (Hochelaga)
Menzies
Miller
Minna
Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe)
Murray
Neville
O'Connor
Oda
Pacetti

Initiatives parlementaires

Paquette
 Patry
 Perron
 Picard
 Poilievre
 Preston
 Proulx
 Rajotte
 Reid
 Ritz
 Rota
 Russell
 Savoie
 Scheer
 Sgro
 Siksay
 Simard
 Skelton
 Sorenson
 St. Amand
 Stanton
 Storseth
 Sweet
 Telegdi
 Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)
 Thibault (West Nova)
 Thompson (New Brunswick Southwest)
 Toews
 Trost
 Tweed
 Van Kesteren
 Vellacott
 Volpe
 Warawa
 Watson
 Wrzesnewskyj
 Zed- — 249

Paradis
 Pearson
 Petit
 Plamondon
 Prentice
 Priddy
 Rae
 Redman
 Richardson
 Rodriguez
 Roy
 Savage
 Scarpaleggia
 Schellenberger
 Shipley
 Silva
 Simms
 Solberg
 St-Cyr
 St. Denis
 Stoffer
 Strahl
 Szabo
 Thi Lac
 Tilson
 Tonks
 Turner
 Valley
 Van Loan
 Vincent
 Wallace
 Wasylcia-Leis
 Wilson
 Yelich

Blais
 Bouchard
 Brison
 Brunelle
 Cardin
 Charlton
 Coderre
 Crowder
 Cuzner
 Davies
 Demers
 Dewar
 Dhalla
 Duceppe
 Eyking
 Folco
 Fry
 Gaudet
 Godin
 Gravel
 Guimond
 Holland
 Julian
 Karetak-Lindell
 Keeper
 Laframboise
 Lavallée
 Lemay
 Lévesque
 MacAulay
 Maloney
 Marston
 Martin (Winnipeg Centre)
 Mathysen
 McGuinity
 McTeague
 Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
 Mourani
 Murphy (Charlottetown)
 Nadeau
 Ouellet
 Paquette
 Pearson
 Picard
 Priddy
 Rae
 Rodriguez
 Roy
 Savage
 Scarpaleggia
 Siksay
 Simard
 St-Cyr
 St. Denis
 Szabo
 Thi Lac
 Basques)
 Thibault (West Nova)
 Valley
 Volpe
 Wilson
 Zed- — 137

Bonsant
 Bourgeois
 Brown (Oakville)
 Byrne
 Carrier
 Christopherson
 Crête
 Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
 D'Amours
 DeBellefeuille
 Deschamps
 Dhaliwal
 Dryden
 Easter
 Faille
 Freeman
 Gagnon
 Godfrey
 Goodale
 Guamieri
 Hall Findlay
 Jennings
 Kadis
 Karygiannis
 Laforest
 Lalonde
 Lee
 Lessard
 Lussier
 Malo
 Marleau
 Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
 Martin (Sault Ste. Marie)
 McCallum
 McGuire
 Ménard (Hochelaga)
 Minna
 Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe)
 Murray
 Neville
 Pacetti
 Patry
 Perron
 Plamondon
 Proulx
 Redman
 Rota
 Russell
 Savoie
 Sgro
 Silva
 Simms
 St. Amand
 Stoffer
 Telegdi
 Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
 Tonks
 Vincent
 Wasylcia-Leis
 Wrzesnewskyj

CONTRE

Aucun

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 6 juin, du projet de loi C-207, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans les régions désignées), dont le comité a fait rapport avec une proposition d'amendement, ainsi que du groupe de motions n° 1.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le mardi 10 juin, la Chambre passe aux votes par appel nominal différés sur les motions, à l'étape du rapport du projet de loi C-207, sous la rubrique « Initiatives parlementaires ».

[Français]

La mise aux voix porte sur la motion n° 1.

● (1040)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 150)

POUR

Députés

Alghabra
 Angus
 Asselin
 Bachand
 Barbot
 Bélangier
 Bellavance
 Bigras

André
 Arthur
 Atamanenko
 Bagnell
 Barnes
 Bell (Vancouver Island North)
 Bennett
 Black

Abbott
 Albrecht
 Allison
 Anders
 Baird
 Bezan
 Boucher
 Brown (Leeds—Grenville)
 Bruinooge
 Cannan (Kelowna—Lake Country)
 Casson

CONTRE

Députés

Ablonczy
 Allen
 Ambrose
 Anderson
 Benoit
 Blaney
 Breitzkreuz
 Brown (Barrie)
 Calkins
 Cannon (Pontiac)
 Chong

Initiatives parlementaires

Clarke
Comuzzi
Davidson
Devolin
Dykstra
Fast
Fitzpatrick
Galipeau
Goldring
Gourde
Guergis
Harris
Hawn
Hiebert
Hinton
Jean
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Khan
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lauzon
Lemieux
Lunn
MacKenzie
Mayes
Merrifield
Mills
Moore (Fundy Royal)
O'Connor
Oda
Petit
Prentice
Rajotte
Richardson
Scheer
Shiplay
Solberg
Stanton
Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)
Toews
Turner
Van Kesteren
Véllacott
Warawa
Yelich — 111

Clement
Cummins
Del Mastro
Doyle
Epp
Finley
Fletcher
Gallant
Goodyear
Grewal
Hanger
Harvey
Hearn
Hill
Jaffer
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki
Lake
Lebel
Lukiwski
Lunney
Manning
Menzies
Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Norlock
Obhrai
Paradis
Poilievre
Preston
Reid
Ritz
Schellenberger
Skelton
Sorenson
Storseth
Sweet
Tilson
Trost
Tweed
Van Loan
Wallace
Watson

Gaudet
Godin
Gravel
Guimond
Holland
Julian
Karetak-Lindell
Keeper
Laframboise
Lavallée
Lemay
Lévesque
MacAulay
Maloney
Marston
Martin (Winnipeg Centre)
Mathysen
McGuinty
McTeague
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Mourani
Murphy (Charlottetown)
Nadeau
Ouellet
Paquette
Pearson
Picard
Priddy
Redman
Rota
Russell
Savoie
Sgro
Silva
Simms
St. Amand
Stoffer
Telegdi
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)
Thibault (West Nova)
Tonks
Vincent
Wasylcyia-Leis
Wrzesnewszky

Godfrey
Goodale
Guamieri
Hall Findlay
Jennings
Kadis
Karygiannis
Laforest
Lalonde
Lee
Lessard
Lussier
Malo
Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Sault Ste. Marie)
McCallum
McGuire
Ménard (Hochelaga)
Minna
Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe)
Murray
Neville
Pacetti
Patry
Perron
Plamondon
Proulx
Rodriguez
Roy
Savage
Scarpaleggia
Siksay
Simard
St-Cyr
St. Denis
Szabo
Thi Lac
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)
Valley
Volpe
Wilson
Zed- — 136

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 1 adoptée.

Le prochain vote porte sur l'amendement à la motion n° 2.

● (1050)

(Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté par le vote suivant:)

(Vote n° 151)

POUR

Députés

Alghabra
Angus
Asselin
Bachand
Barbot
Bélangier
Bellavance
Bigras
Blais
Bouchard
Brison
Brunelle
Cardin
Charlton
Coderre
Crowder
Cuzner
Davies
Demers
Dewar
Dhalla
Duceppe
Eyking
Folco
Fry

André
Arthur
Atamanenko
Bagnell
Barnes
Bell (Vancouver Island North)
Bennett
Black
Bonsant
Bourgeois
Brown (Oakville)
Byrne
Carrier
Christopherson
Crête
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
D'Amours
DeBellefeuille
Deschamps
Dhaliwal
Dryden
Easter
Faille
Freeman
Gagnon

CONTRE

Députés

Abbott
Albrecht
Allison
Anders
Baird
Bezan
Boucher
Brown (Leeds—Grenville)
Bruinooge
Cannan (Kelowna—Lake Country)
Casson
Clarke
Comuzzi
Davidson
Devolin
Dykstra
Fast
Fitzpatrick
Galipeau
Goldring
Gourde
Guergis
Harris
Hawn
Hiebert
Hinton
Jean
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Khan

Ablonczy
Allen
Ambrose
Anderson
Benoit
Blaney
Breitkreuz
Brown (Barrie)
Calkins
Cannon (Pontiac)
Chong
Clement
Cummins
Del Mastro
Doyle
Epp
Finley
Fletcher
Gallant
Goodyear
Grewal
Hanger
Harvey
Hearn
Hill
Jaffer
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki

Initiatives parlementaires

Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lauzon
Lemieux
Lunn
MacKenzie
Mayes
Merrifield
Mills
Moore (Fundy Royal)
O'Connor
Oda
Petit
Prentice
Rajotte
Richardson
Scheer
Shipley
Solberg
Stanton
Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)
Toews
Tweed
Van Loan
Wallace
Watson

Lake
Lebel
Lukiwski
Lunney
Manning
Menzies
Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Norlock
Obhrai
Paradis
Poilievre
Preston
Reid
Ritz
Schellenberger
Skelton
Sorenson
Storseth
Sweet
Tilson
Trost
Van Kesteren
Vellacott
Warawa
Yelich — 110

McGuinty
McTeague
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Mourani
Murphy (Charlottetown)
Nadeau
Ouellet
Paquette
Pearson
Picard
Priddy
Redman
Rota
Russell
Savoie
Sgro
Silva
Simms
St. Amand
Stoffer
Telegdi
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)
Thibault (West Nova)
Tonks
Vincent
Wasylycia-Leis
Wrzesnewskij

McGuire
Ménard (Hochelaga)
Minna
Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe)
Murray
Neville
Pacetti
Patry
Perron
Plamondon
Proulx
Rodriguez
Roy
Savage
Scarpaleggia
Siksay
Simard
St-Cyr
St. Denis
Szabo
Thi Lac
Valley
Volpe
Wilson
Zed — 136

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare l'amendement à la motion n° 2 adopté.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n° 2 modifiée.

● (1100)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 152)

POUR

Députés

| | |
|--------------------------|---------------------------------|
| Alghabra | André |
| Angus | Arthur |
| Asselin | Atamanenko |
| Bachand | Bagnell |
| Barbot | Barnes |
| Bélanger | Bell (Vancouver Island North) |
| Bellavance | Bennett |
| Bigras | Black |
| Blais | Bonsant |
| Bouchard | Bourgeois |
| Brison | Brown (Oakville) |
| Brunelle | Byrne |
| Cardin | Carrier |
| Charlton | Christopherson |
| Coderre | Crête |
| Crowder | Cullen (Skeena—Bulkley Valley) |
| Cuzner | D'Amours |
| Davies | DeBellefeuille |
| Demers | Deschamps |
| Dewar | Dhaliwal |
| Dhalla | Dryden |
| Duceppe | Easter |
| Eyking | Faillie |
| Folco | Freeman |
| Fry | Gagnon |
| Gaudet | Godfrey |
| Godin | Goodale |
| Gravel | Guarnieri |
| Guimond | Hall Findlay |
| Holland | Jennings |
| Julian | Kadis |
| Karetak-Lindell | Karygiannis |
| Keeper | Laforest |
| Laframboise | Lalonde |
| Lavallée | Lee |
| Lemay | Lessard |
| Lévesque | Lussier |
| MacAulay | Malo |
| Maloney | Marleau |
| Marston | Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) |
| Martin (Winnipeg Centre) | Martin (Sault Ste. Marie) |
| Mathysen | McCallum |

Abbott
Albrecht
Allison
Anders
Baird
Bezan
Boucher
Brown (Barrie)
Cannan (Kelowna—Lake Country)
Casson
Clarke
Comuzzi
Davidson
Devolin
Dykstra
Fast
Fitzpatrick
Galipeau
Goldring
Gourde
Guergis
Harris
Hawn
Hiebert
Hinton
Jean
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Khan
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lauzon
Lemieux
Lunn
MacKenzie
Mayes
Merrifield
Mills
Moore (Fundy Royal)
O'Connor
Oda
Petit
Preston
Reid
Ritz
Schellenberger
Skelton

CONTRE

Députés

Ablonczy
Allen
Ambrose
Anderson
Benoit
Blaney
Brown (Leeds—Grenville)
Calkins
Cannon (Pontiac)
Chong
Clement
Cummins
Del Mastro
Doyle
Epp
Finley
Fletcher
Gallant
Goodyear
Grewal
Hanger
Harvey
Hearn
Hill
Jaffer
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki
Lake
Lebel
Lukiwski
Lunney
Manning
Menzies
Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Norlock
Obhrai
Paradis
Poilievre
Rajotte
Richardson
Scheer
Shipley
Solberg

Sorenson
Storseth
Sweet
Tilson
Trost
Van Kesteren
Vellacott
Warawa
Yelich — 107

Stanton
Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)
Toews
Tweed
Van Loan
Wallace
Watson

Siksay
Simard
St-Cyr
St. Denis
Szabo
Thi Lac
Basques)
Thibault (West Nova)
Valley
Volpe
Wilson
Zed — 135

Silva
Simms
St. Amand
Stoffer
Telegdi
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Tonks
Vincent
Wasylcyia-Leis
Wrzesnewskij

PAIRÉS

Aucun

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ) propose que le projet de loi C-207, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans les régions désignées), soit agréé.

Le Président: Je déclare la motion n° 2, telle que modifiée, adoptée.

• (1105)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 153)

POUR

Députés

Alghabra
Angus
Asselin
Bachand
Barbot
Bélangier
Bellavance
Bigras
Blais
Bouchard
Brisson
Brunelle
Cardin
Charlton
Coderre
Crowder
Cuzner
Davies
Demers
Dewar
Dhalla
Duceppe
Eyking
Folco
Fry
Gaudet
Godin
Gravel
Guimond
Holland
Julian
Karetak-Lindell
Keeper
Laframboise
Lavallée
Lemay
Lévesque
MacAulay
Maloney
Marston
Martin (Winnipeg Centre)
Mathysen
McGuinty
McTeague
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Mourani
Murphy (Charlottetown)
Nadeau
Ouellet
Paquette
Pearson
Picard
Priddy
Redman
Roy
Savage
Scarpaleggia

André
Arthur
Atamanenko
Bagnell
Barnes
Bell (Vancouver Island North)
Bennett
Black
Bonsant
Bourgeois
Brown (Oakville)
Byrne
Carrier
Christopherson
Crête
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
D'Amours
DeBellefeuille
Deschamps
Dhaliwal
Dryden
Easter
Faille
Freeman
Gagnon
Godfrey
Goodale
Guarnieri
Hall Findlay
Jennings
Kadis
Karygiannis
Laforest
Lalonde
Lee
Lessard
Lussier
Malo
Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Sault Ste. Marie)
McCallum
McGuire
Ménard (Hochelaga)
Minna
Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe)
Murray
Neville
Pacetti
Patry
Perron
Plamondon
Proulx
Rota
Russell
Savoie
Sgro

Initiatives parlementaires

CONTRE

Députés

Abbott
Albrecht
Allison
Anders
Baird
Bezan
Boucher
Brown (Barrie)
Cannan (Kelowna—Lake Country)
Casson
Clarke
Comuzzi
Davidson
Devolin
Dykstra
Fast
Fitzpatrick
Galipeau
Goldring
Gourde
Guergis
Harris
Hawn
Hiebert
Hinton
Jean
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Khan
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lauzon
Lemieux
Lunn
MacKenzie
Mayes
Merrifield
Mills
Moore (Fundy Royal)
O'Connor
Oda
Petit
Preston
Reid
Ritz
Schellenberger
Skelton
Sorenson
Storseth
Sweet
Tilson
Trost
Van Kesteren
Vellacott
Warawa
Yelich — 107

Ablonczy
Allen
Ambrose
Anderson
Benoit
Blaney
Brown (Leeds—Grenville)
Calkins
Cannon (Pontiac)
Chong
Clement
Cummins
Del Mastro
Doyle
Epp
Finley
Fletcher
Gallant
Goodyear
Grewal
Hanger
Harvey
Hearn
Hill
Jaffer
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki
Lake
Lebel
Lukiwski
Lunn
Manning
Menzies
Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Norlock
Obhrai
Paradis
Poilievre
Rajotte
Richardson
Scheer
Shipley
Solberg
Stanton
Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)
Toews
Tweed
Van Loan
Wallace
Watson

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

Quand ce projet de loi sera-t-il lui pour la troisième fois? Avec le consentement de la Chambre, maintenant?

Initiatives parlementaires

Des voix: D'accord.

M. Robert Bouchard propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

• (1115)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 154)

POUR

Députés

| | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| Alghabra | André |
| Angus | Arthur |
| Asselin | Atamanenko |
| Bachand | Bagnell |
| Barbot | Barnes |
| Bélanger | Bell (Vancouver Island North) |
| Bellavance | Bennett |
| Bigras | Black |
| Blais | Bonsant |
| Bouchard | Bourgeois |
| Brison | Brown (Oakville) |
| Brunelle | Byrne |
| Cardin | Carrier |
| Charlton | Christopherson |
| Coderre | Crête |
| Crowder | Cullen (Skeena—Bulkley Valley) |
| Cuzner | D'Amours |
| Davies | DeBellefeuille |
| Demers | Deschamps |
| Dewar | Dhaliwal |
| Dhalla | Dryden |
| Duceppe | Easter |
| Eyking | Faillé |
| Folco | Freeman |
| Fry | Gagnon |
| Gaudet | Godfrey |
| Godin | Goodale |
| Gravel | Guarnieri |
| Guimond | Hall Findlay |
| Holland | Jennings |
| Julian | Kadis |
| Karetak-Lindell | Karygiannis |
| Keeper | Laforest |
| Laframboise | Lalonde |
| Lavallée | Lee |
| Lemay | Lessard |
| Lévesque | Lussier |
| MacAulay | Malo |
| Maloney | Marleau |
| Marston | Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) |
| Martin (Winnipeg Centre) | Martin (Sault Ste. Marie) |
| Mathysen | McCallum |
| McGuinty | McGuire |
| McTeague | Ménard (Hochelaga) |
| Ménard (Marc-Aurèle-Fortin) | Minna |
| Mourani | Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe) |
| Murphy (Charlottetown) | Murray |
| Nadeau | Neville |
| Ouellet | Pacetti |
| Paquette | Patry |
| Pearson | Perron |
| Picard | Plamondon |
| Priddy | Proulx |

| | |
|----------------------|---|
| Redman | Rota |
| Roy | Russell |
| Savage | Savoie |
| Scarpaleggia | Sgro |
| Siksay | Silva |
| Simard | Simms |
| St-Cyr | St. Amand |
| St. Denis | Stoffer |
| Szabo | Telegdi |
| Thi Lac | Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les |
| Basques) | |
| Thibault (West Nova) | Tonks |
| Valley | Vincent |
| Volpe | Wasylycia-Leis |
| Wilson | Wrzesnewskij |
| Zed- — 135 | |

CONTRE

Députés

| | |
|------------------------------------|--|
| Abbott | Ablonczy |
| Albrecht | Allen |
| Allison | Ambrose |
| Anders | Anderson |
| Baird | Benoit |
| Bezan | Blaney |
| Boucher | Brown (Leeds—Grenville) |
| Brown (Barrie) | Calkins |
| Cannan (Kelowna—Lake Country) | Cannon (Pontiac) |
| Casson | Chong |
| Clarke | Clement |
| Comuzzi | Cummins |
| Davidson | Del Mastro |
| Devolin | Doyle |
| Dykstra | Epp |
| Fast | Finley |
| Fitzpatrick | Fletcher |
| Galipeau | Gallant |
| Goldring | Goodyear |
| Gourde | Grewal |
| Guergis | Hanger |
| Harris | Harvey |
| Hawn | Hearn |
| Hiebert | Hill |
| Hinton | Jaffer |
| Jean | Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission) |
| Keddy (South Shore—St. Margaret's) | Kenney (Calgary Southeast) |
| Khan | Komarnicki |
| Kramp (Prince Edward—Hastings) | Lake |
| Lauzon | Lebel |
| Lemieux | Lukiwski |
| Lunn | Lunney |
| MacKenzie | Manning |
| Mayes | Menzies |
| Merrifield | Miller |
| Mills | Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) |
| Moore (Fundy Royal) | Norlock |
| O'Connor | Obhrai |
| Oda | Paradis |
| Petit | Poilevre |
| Prentice | Preston |
| Rajotte | Reid |
| Richardson | Ritz |
| Scheer | Schellenberger |
| Shiple | Skelton |
| Solberg | Sorenson |
| Stanton | Storseth |
| Strahl | Sweet |
| Thompson (New Brunswick Southwest) | Tilson |
| Toews | Trost |
| Tweed | Van Kesteren |
| Van Loan | Vellacott |
| Wallace | Warawa |
| Watson | Yelich- — 108 |

Affaires courantes

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.
(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 10 juin, de la motion.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le mardi 10 juin, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion d'adoption du huitième rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, concernant la demande d'une prolongation pour l'étude du projet de loi C-469.

Le whip en chef du gouvernement invoque le Règlement.

L'hon. Jay Hill: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote précédent s'applique à la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les conservateurs présents ce matin votant oui.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Il n'y a pas consentement.

Le vote porte sur la motion.

• (1120)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 155)

POUR

Députés

| | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| Abbott | Ablonczy |
| Albrecht | Alghabra |
| Allen | Allison |
| Ambrose | Anders |
| Anderson | André |
| Angus | Arthur |
| Asselin | Atamanenko |
| Bachand | Bagnell |
| Baird | Barbot |
| Barnes | Bélangier |
| Bell (Vancouver Island North) | Bellavance |
| Bennett | Benoit |
| Bezan | Bigras |
| Black | Blais |
| Blaney | Bonsant |
| Bouchard | Boucher |
| Bourgeois | Brisson |
| Brown (Oakville) | Brown (Leeds—Grenville) |
| Brown (Barrie) | Brunelle |
| Byrne | Calkins |
| Cannan (Kelowna—Lake Country) | Cannon (Pontiac) |
| Cardin | Carrier |
| Casson | Charlton |
| Chong | Christopherson |
| Clarke | Clement |
| Coderre | Crête |
| Crowder | Cullen (Skeena—Bulkley Valley) |
| Cummins | Cuzner |
| D'Amours | Davidson |
| Davies | DeBellefeuille |
| Del Mastro | Demers |
| Deschamps | Devolin |

| | |
|------------------------------------|--|
| Dewar | Dhalla |
| Doyle | Dryden |
| Duceppe | Dykstra |
| Easter | Epp |
| Eyking | Faille |
| Fast | Finley |
| Fitzpatrick | Fletcher |
| Folco | Freeman |
| Fry | Gagnon |
| Galipeau | Gallant |
| Gaudet | Godfrey |
| Godin | Goldring |
| Goodale | Goodyear |
| Gourde | Gravel |
| Grewal | Guarnieri |
| Guergis | Guimond |
| Hall Findlay | Hanger |
| Harris | Harvey |
| Hawn | Hearn |
| Hiebert | Hill |
| Hinton | Holland |
| Jaffer | Jean |
| Jennings | Julian |
| Kadis | Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission) |
| Karetak-Lindell | Karygiannis |
| Keddy (South Shore—St. Margaret's) | Keeper |
| Kenney (Calgary Southeast) | Khan |
| Komarnicki | Kramp (Prince Edward—Hastings) |
| Laforest | Laframboise |
| Lake | Lalonde |
| Lauzon | Lavallée |
| Lebel | Lee |
| Lemay | Lemieux |
| Lessard | Lévesque |
| Lukiwski | Lunn |
| Lunney | Lussier |
| MacAulay | MacKenzie |
| Malo | Maloney |
| Manning | Marleau |
| Marston | Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) |
| Martin (Winnipeg Centre) | Martin (Sault Ste. Marie) |
| Mathysen | Mayes |
| McCallum | McGuinty |
| McGuire | McTeague |
| Ménard (Hochelaga) | Ménard (Marc-Aurèle-Fortin) |
| Menzies | Merrifield |
| Miller | Mills |
| Minna | Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) |
| Moore (Fundy Royal) | Mourani |
| Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe) | Murphy (Charlottetown) |
| Murray | Nadeau |
| Neville | Norlock |
| O'Connor | Obhrai |
| Oda | Ouellet |
| Pacetti | Paquette |
| Paradis | Patry |
| Pearson | Perron |
| Petit | Picard |
| Plamondon | Poilievre |
| Prentice | Preston |
| Priddy | Proulx |
| Rajotte | Redman |
| Reid | Richardson |
| Ritz | Rota |
| Roy | Russell |
| Savage | Savoie |
| Scarpaleggia | Scheer |
| Schellenberger | Sgro |
| Shipley | Siksay |
| Silva | Simard |
| Simms | Skelton |
| Solberg | Sorenson |
| St-Cyr | St. Amand |
| St. Denis | Stanton |
| Stoffer | Storseth |
| Strahl | Sweet |

Affaires courantes

| | |
|----------------------|---|
| Szabo | Telegdi |
| Thi Lac | Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les |
| Basques) | |
| Thibault (West Nova) | Thompson (New Brunswick Southwest) |
| Tilson | Toews |
| Tonks | Trost |
| Turner | Tweed |
| Valley | Van Kesteren |
| Van Loan | Vellacott |
| Vincent | Wallace |
| Warawa | Wasylcia-Leis |
| Watson | Wrzesniewskyj |
| Yelich | Zed— 240 |

CONTRE

Aucun

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

L'hon. Tony Clement (ministre de la Santé et ministre de l'initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, je désire maintenant déposer, dans les deux langues officielles, des copies d'une lettre que j'ai envoyée à la présidente du Comité permanent de la santé pour présenter les propositions d'amendements au projet de loi C-51 que le gouvernement invitera le comité à examiner.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Mark Warawa (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à huit pétitions.

* * *

LA LOI SUR LA RÉÉDICTION DE TEXTES LÉGISLATIFS

M. Rob Moore (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, au nom du ministre de la Justice, je suis heureux de déposer deux rapports aujourd'hui. Le premier document est le rapport d'analyse du ministre de la Justice sur la mise en oeuvre et le fonctionnement de l'article 4 de la Loi sur la réédiction de textes législatifs.

* * *

LA COMMISSION D'EXAMEN DE LA RÉMUNÉRATION DES JUGES

M. Rob Moore (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, deuxièmement, je suis heureux de déposer aujourd'hui le rapport de 2007 de la Commission d'examen de la rémunération des juges.

* * *

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

L'hon. Jim Prentice (ministre de l'Industrie, PCC) demande à présenter le projet de loi C-61, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1125)

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, les rapports de la délégation canadienne du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis concernant sa visite avec les membres du Congrès, à Washington, D.C., du 22 au 25 avril 2008 et aussi concernant sa participation à la Conférence de l'Alliance commerciale de la frontière canado-américaine, intitulée « La frontière canado-américaine — Une approche unifiée », qui s'est tenue à Ottawa, du 27 au 29 avril 2008.

[Français]

Mme Vivian Barbot (Papineau, BQ): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne de la section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie concernant sa participation à la réunion de la commission politique de l'APF tenue à Strasbourg, en France, les 10 et 11 avril 2008.

* * *

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 10^e rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration intitulé *Réglementation des consultants en immigration*.

PÊCHES ET OCÉANS

M. Fabian Manning (Avalon, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du Comité permanent des pêches et océans sur l'état des herbiers à zostères de la baie James.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 7^e rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire intitulé *La mention « Produit du Canada »: vérité et transparence*. Nous avons travaillé pendant plusieurs mois à ce rapport.

[Français]

J'ai également l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire intitulé « Analyse et comparaison Canada – États-Unis des coûts de certains intrants agricoles ».

Affaires courantes

[Traduction]

CONDITION FÉMININE

Mme Irene Mathyssen (London—Fanshawe, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, les 11^e et 12^e rapports du Comité permanent de la condition féminine. Le 11^e rapport, intitulé *Vers une budgétisation sensible à la sexospécificité: relever le défi de l'égalité entre les sexes*, a été adopté à l'unanimité par tous les membres du comité.

J'aimerais remercier mes collègues au comité — Kathleen Lahey, Armine Yalnizyan, Nancy Peckford, les analystes du comité, Clara Morgan, Karine Richer et Shahrzad Mobasher Fard, ainsi que sa greffière, Danielle Belisle — pour leur travail acharné et leur dévouement.

[Français]

TRANSPORTS, INFRASTRUCTURE ET COLLECTIVITÉS

M. Mervin Tweed (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités intitulé « Étude des modifications proposées à la Loi sur la protection des eaux navigables ».

[Traduction]

J'ai le plaisir d'annoncer que le comité a accédé à la demande du gouvernement d'entreprendre des consultations en vue de la modification de la Loi sur la protection des eaux navigables ou de l'élaboration d'une nouvelle loi sur la protection des eaux navigables. Le comité a formulé huit recommandations à cet égard et compte tenir de plus vastes consultations une fois que le gouvernement aura présenté un projet de loi.

* * *

[Français]

LE CODE CRIMINEL

Mme Francine Lalonde (La Pointe-de-l'Île, BQ) demande à présenter le projet de loi C-562, Loi modifiant le Code criminel (droit de mourir dignement).

— Monsieur le Président, je suis émue, ce matin, en pensant à toutes les personnes qui ont donné leur appui à la première version de ce projet de loi, démontrant ainsi leur hâte qu'il devienne effectif.

Cependant, mes pensées vont surtout à toutes ces personnes qui souffrent, qui pourtant remplissent les conditions prévues à ce projet de loi et qui pourraient choisir de mourir dignement. Aussi longtemps que le Code criminel ne sera pas modifié — et je propose qu'il le soit —, elles ne pourront pas le faire.

J'espère que ce Parlement permettra à ces personnes de pouvoir exercer cette liberté ultime.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1130)

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Paul Dewar (Ottawa—Centre, NPD) propose que le sixième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du

développement international, présenté le jeudi 5 juin 2008, soit adopté.

Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord signaler que je vais partager mon temps de parole avec le député de Victoria.

La nécessité d'adopter des normes efficaces en matière de responsabilité sociale des entreprises, plus particulièrement en ce qui a trait à une plus grande sensibilité et à un plus grand engagement à l'égard des intérêts et des préoccupations des communautés autochtones concernées, a été un sujet prioritaire pour mes collègues du NPD et moi-même. Ma collègue de Halifax a travaillé sans relâche sur toute la question de la responsabilité sociale des entreprises.

Comme le gouvernement canadien est en train d'étendre sa politique étrangère et ses relations commerciales en Amérique centrale et en Amérique du Sud, il devrait examiner beaucoup plus attentivement le comportement des entreprises canadiennes.

Les sociétés d'extraction canadiennes ont déjà investi des milliards de dollars dans des projets partout en Amérique centrale et en Amérique du Sud.

J'ai une certaine expérience avec l'Amérique centrale. Je connais le sujet. Dans les années 1980, j'ai été coordonnateur d'un projet de développement sur le terrain là-bas. Des investissements peuvent avoir des répercussions importantes, bonnes ou mauvaises, sur les collectivités où ils sont effectués.

Les investissements directs cumulatifs des sociétés minières se chiffrent à 50 milliards de dollars partout dans le monde. Ils génèrent une activité économique importante et la vie de bien des gens dans d'autres pays est liée à ces activités.

Les Canadiens veulent savoir que les entreprises du pays améliorent la vie des gens en leur offrant du travail, et non pas qu'elles compromettent leur moyen de subsistance et bafouent leurs droits.

Des ressources peuvent être utilisées pour soutenir des régimes corrompus et répressifs, comme au Zimbabwe et au Soudan. Les investissements canadiens dans des endroits comme la Birmanie ont contribué à la junte, le régime en place, et à l'oppression des Birmans. Ce sont là des entreprises canadiennes qui ont une incidence négative directe sur des gens partout dans le monde.

Pis encore, de nombreuses entreprises canadiennes ne se conforment pas aux mêmes droits, ni aux mêmes normes en matière de travail et d'environnement qu'elles sont tenues de respecter ici, au Canada. Nous croyons que cela devrait changer. Le rapport sur la responsabilité sociale des entreprises dont le gouvernement est saisi les obligerait à faire la même chose.

Il est intéressant de noter que le présent rapport était un projet conjoint entre le milieu des affaires et la société civile. C'était un rapport consensuel. Le gouvernement l'a depuis plus de 400 jours.

Affaires courantes

L'an dernier, après avoir reçu le rapport consensuel, le gouvernement a dit: « Nous allons répondre en temps opportun et promptement ». Le gouvernement a ce rapport depuis plus de 400 jours, ce qui a été un tour de force. C'est mon prédécesseur, M. Ed Broadbent, qui a exercé des pressions pour que cela se réalise, en collaboration avec la députée de Halifax.

Beaucoup de gens ont dit que c'était irréalisable, que le milieu des affaires et la société civile, ceux qui défendent ardemment les droits de la personne et les normes du travail et de l'environnement, ne pourraient pas trouver un terrain d'entente. Et pourtant, ils y sont parvenus. Le milieu des affaires et la société civile ont réussi à produire un rapport détaillé.

Que révèle ce rapport? En bref, il dit: que les entreprises canadiennes respecteraient les mêmes normes qu'elles suivent ici, au Canada; qu'elles feraient rapport de leurs activités à l'étranger; qu'elles seraient conformes à l'accord-cadre; et qu'il y aurait un ombudsman pour surveiller ces activités.

Nous sommes en 2008. Les normes dont les citoyens jouissent au Canada devraient être exportées dans le monde entier.

Stephen Lewis a dit à maintes reprises que le concept de la mondialisation a profité de façon disproportionnée aux pays développés du Nord au détriment des pays du Sud, et qu'il est grand temps de mondialiser les droits de la personne, les normes environnementales et l'idée que la richesse engendrée dans le Sud devrait se refléter dans les salaires que nous versons.

• (1135)

Le gouvernement a une occasion de faire avancer les normes internationales relatives aux droits de la personne et aux droits en matière d'environnement, ainsi que la place du Canada dans le monde, en adoptant le cadre de responsabilité sociale des entreprises qui a été convenu par le milieu des affaires et la société civile.

Si des entreprises comme Barrick Gold ou d'autres intérêts spéciaux ont exercé des pressions sur le gouvernement, et nous savons qu'il y avait des activités en Tanzanie et au Chili lorsque le comité est allé à l'étranger, il devrait écouter l'avis de bien des gens, au lieu de prêter l'oreille à seulement une poignée de personnes. Le gouvernement devrait écouter l'avis des Canadiens qui l'exhortent, sans équivoque, à adopter un cadre de responsabilité sociale des entreprises. Il devrait se joindre à la majorité des Canadiens.

Le gouvernement devrait adopter ce rapport sur la responsabilité sociale des entreprises, et faire ce qui s'impose, pour que nous en soyons fiers et pour que le Canada occupe un rang de premier plan sur la scène mondiale.

L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, le député et moi voyons les choses de la même façon en cette matière, et nous avons participé ensemble à des rencontres à ce sujet. J'ai organisé des rencontres avec des gens que cela intéresse.

J'aimerais souligner un point très intéressant que mon collègue a fait valoir. Tant la société civile que le milieu des affaires ont bien accueilli le rapport, ce qui est une rareté. Lorsqu'un rapport prêt à controverse, on peut comprendre que le gouvernement ne souhaite pas y répondre, mais dans les rares cas où tout le monde s'entend, on penserait qu'il incombe au gouvernement de répondre rapidement au rapport. Le gouvernement n'est, bien sûr, pas obligé d'être d'accord sur toute la ligne, mais fort d'un pareil consensus, il pourrait certainement faire avancer les choses sur bien des fronts.

Il y a un aspect qui m'intéresse tout particulièrement, et j'aimerais que le député me fournisse des précisions à ce sujet parce que je n'ai pas eu le temps de me préparer. Il s'agit du rôle de l'ombudsman

chargé de mener des enquêtes à l'échelle internationale. On reçoit souvent des lettres faisant état de situations qui devraient faire l'objet d'une enquête. Il est beaucoup plus difficile pour nous de partir en quête de renseignements dans des pays étrangers que cela ne le serait pour un ombudsman, qui pourrait nous brosser un tableau objectif d'une situation donnée et nous seconder dans l'exercice de nos fonctions de parlementaires.

M. Paul Dewar: Monsieur le Président, je remercie mon collègue du travail qu'il a accompli dans ce dossier. Il existe actuellement un régime volontaire de conformité en matière de responsabilité sociale des entreprises. C'est un peu comme le respect volontaire des droits de la personne. Cela ne convient pas. Une entreprise fait preuve de responsabilité sociale ou bien elle ne le fait pas. S'il faut que cela soit volontaire, cela ne vaut pas vraiment la peine.

Permettez-moi de décrire clairement la fonction d'ombudsman. Le titulaire du poste serait responsable de la surveillance de la conformité, de la vérification des faits et de l'évaluation des plaintes portées par des particuliers contre des sociétés canadiennes afin de déterminer si elles répondent aux critères établis. L'ombudsman jouerait vraiment un rôle rassembleur et son poste fournirait un cadre et une objectivité permettant aux gens de bien comprendre, ce qui est important tant pour les entreprises que pour les personnes qui se préoccupent du non-respect des normes. Je pense que l'idée d'avoir un ombudsman est excellente. Le gouvernement devrait adopter le rapport et le cadre proposé.

Mme Denise Savoie (Victoria, NPD): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue d'Ottawa-Centre d'avoir proposé cette motion et de partager son temps de parole avec moi.

À mon avis, cette motion a trop tardé. Je me dois absolument d'intervenir sur cette question, sachant très bien que dans ma circonscription, Victoria, les milieux d'affaires font preuve de leadership dans ce domaine. Ils ont constitué ce qu'on a appelé un réseau d'affaires axé sur des valeurs, qui fait la promotion d'une approche visant un triple résultat en affaires. Les milieux d'affaires élaborent des projets d'entreprise dans une optique de viabilité. Ils mettent au point, assimilent et favorisent des pratiques d'affaires éthiques. Ils collaborent en matière de commercialisation et de stratégies de marque. Ils mettent au point des projets structurants pour la micro-économie.

Cette question a pour moi une importance toute particulière. J'ai pu voir les résultats. L'approche est avantageuse non seulement sur le plan de la rentabilité, mais aussi sur celui de la justice sociale.

Mes collègues du caucus néo-démocrate et moi-même revendiquons de telles mesures depuis longtemps. Mon collègue de Burnaby —New Westminster a présenté pour sa part le projet de loi C-492, qui constituerait un premier pas pour lutter contre les atteintes aux droits fondamentaux de la personne et à l'environnement de la part de sociétés canadiennes à l'étranger. Il s'agit d'un problème qui continue d'exister et qui a connu un retentissement national en 2007 avec la publication du rapport de la table ronde nationale sur la responsabilité sociale des entreprises. Il fallait nécessairement que le rapport contienne des recommandations visant à relever les normes du Canada en matière de responsabilité sociale, compte tenu des cas de violation des droits de la personne relevés par les participants à la table ronde, violations qui seraient attribuables à des sociétés canadiennes ayant des activités à l'étranger. Un an et demi plus tard, le gouvernement fédéral n'a toujours pas adopté ces recommandations, qui visent à prévenir de telles injustices. Or, le gouvernement a la responsabilité de prendre l'initiative et de veiller à ce que les normes énoncées dans les recommandations du rapport soient respectées.

Affaires courantes

Ce rapport invite essentiellement le gouvernement du Canada à mettre en oeuvre la série de recommandations pragmatiques et complètes qu'il contient pour établir le cadre le plus progressiste au monde en matière de responsabilité sociale des sociétés. Le rapport recommande des normes fondées sur les meilleures pratiques en vigueur dans le monde, des grilles facultatives bonifiées de normes canadiennes additionnelles mettant l'accent sur le fait que les pratiques des entreprises canadiennes d'extraction protègent les droits de la personne et l'environnement. En plus d'aller dans le sens de la justice sociale, de telles pratiques vont dans celui de la rentabilité puisque la responsabilité sociale des entreprises est de plus en plus reconnue dans la pratique.

Récemment, Niall FitzGerald, l'ancien PDG d'Unilever, a affirmé ce qui suit:

La responsabilité sociale d'entreprise est une décision purement commerciale. Nous ne prenons pas cette décision pour des raisons altruistes ou parce qu'on nous force à le faire, mais parce que c'est avantageux pour notre entreprise.

Les entreprises commencent à se rendre compte que leurs responsabilités vont au-delà de leurs obligations de base envers leurs actionnaires. En effet, elles ont également des responsabilités à l'égard de leurs intervenants clés, de leurs clients et de leurs employés, et, dans les cas des entreprises travaillant à l'étranger, à l'égard de la population, des ressortissants étrangers du pays et des Autochtones.

L'inaction du gouvernement dans ce dossier est ironique si l'on songe aux excuses historiques qu'il a présentées aux Autochtones canadiens hier. Le gouvernement continue de permettre l'exploitation des Autochtones vivant dans d'autres pays en autorisant des pratiques commerciales nuisibles et non durables. C'est ce qui s'est produit au Suriname et en Tanzanie où les pratiques de travail de Barrick Gold, une entreprise canadienne, ont provoqué des conflits.

Nous avons commencé à voir des failles dans le capitalisme pur et dur avec la disparition de grandes sociétés multinationales comme Enron et WorldCom et les procès de Conrad Black et d'Ezra Levant. Cela nous a permis de constater la nécessité de mettre en place des normes en matière de responsabilité sociale des entreprises.

• (1140)

À mesure que la crise alimentaire s'aggrave, les discussions s'amplifient et révèlent la nécessité d'un changement radical. Les entreprises doivent trouver de nouvelles façons de contribuer à la société. Il faut réduire l'importance accordée au libre échange et promouvoir davantage les principes de commerce équitable. Il faut cesser de croire qu'on ne peut faire des affaires sans exploiter des gens ou détruire des habitats.

La mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises n'a rien à voir avec l'approche habituelle. La responsabilité sociale des entreprises fait partie de ce que j'appellerais un nouveau contrat social entre le milieu des affaires et la société. Le gouvernement doit prendre position et examiner ces recommandations, qui émanent d'un rapport consensuel. Le gouvernement doit les envisager plus sérieusement et les mettre en oeuvre.

Partout au Canada, des entreprises prospères ont relevé le défi de la responsabilité sociale. L'une des entreprises canadiennes qui est à l'avant-plan de cette nouvelle façon de faire des affaires est Mountain Equipment Co-op. Son ancien PDG, Peter Robinson, est l'un des pionniers de ce mouvement. Il a dit : « L'éthique définit le nouvel environnement concurrentiel ». Les entreprises comme MEC savent qu'en plus d'être bonne pour les affaires, la responsabilité sociale leur procure un net avantage concurrentiel. Dans ma ville,

comme je l'ai dit, le réseau fondé sur les valeurs regroupe des centaines de petites entreprises. Elles font preuve de leadership en adoptant une approche dite du triple résultat.

Le gouvernement conservateur doit suivre l'exemple des entreprises à l'échelle du pays. La réputation du Canada à titre de pays démocratique respectueux des droits de la personne en dépend. Il faut que le Canada intègre la responsabilité sociale des entreprises dans ses politiques.

Aujourd'hui, le Canada peut agir pour s'assurer que les entreprises canadiennes ne continuent pas à exploiter les peuples autochtones d'autres pays. Les recommandations proposées dans le rapport soulignent que les entreprises qui ont des activités à l'étranger ont la responsabilité non seulement de se conformer aux règles des pays où elles sont présentes, règles qui bien souvent ne sont pas appliquées, particulièrement dans les pays en développement, mais elles doivent également respecter les lois canadiennes et les normes de responsabilité sociale des entreprises établies chez nous.

Voilà l'objectif que vise ce rapport. Je ne sais pas si le milieu des affaires canadien donne l'exemple à cet égard. En tout cas, c'est le souhait des Canadiens. Hier, le gouvernement conservateur lui-même a exprimé ses regrets et il a présenté des excuses aux Premières nations pour l'exploitation dont elles ont été l'objet pendant de nombreuses années. Maintenant, le gouvernement a la possibilité d'éviter le même genre d'exploitation à l'étranger en prenant des mesures inspirées de ce rapport.

• (1145)

L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, le secteur minier du Canada est le meilleur et le plus important exportateur au monde. Nous sommes présents partout dans le monde. Règle générale, nous faisons de l'excellent travail, mais de temps à autre, il y a une entreprise délinquante.

Mes engagements internationaux m'ont amené à me rendre dans un certain pays pour empêcher que de terribles lois locales allant à l'encontre des investissements canadiens soient promulguées. Ces lois auraient nuit à toutes sortes d'entreprises canadiennes à cause d'un seul exploitant. Un autre pays était soumis à une dictature cruelle. Encore une fois, une entreprise canadienne était impliquée. Il n'existe qu'une poignée d'exploitants qui causent parfois des problèmes pour nous et notre secteur minier, qui est un chef de file mondial. Je suis sûr que c'est la raison pour laquelle le secteur adhère à ce rapport. Appliquer les recommandations du rapport pour mettre fin aux activités de ces entreprises délinquantes serait profitable aux autres entreprises du secteur.

Ma question est un peu hors sujet. J'entends parfois des plaintes concernant le fait que le gouvernement local n'applique pas les règles. En fait, les entreprises délinquantes devraient se faire prendre par les autorités locales, mais cela ne se produit pas.

La députée pourrait-elle nous dire ce qu'elle pense de la politique étrangère du Canada et de notre place dans le monde? Je crois que nos investissements dans la diplomatie ont été réduits. Ces investissements contribuaient à l'évolution des institutions des nouveaux régimes démocratiques chancelants. Si nous faisons plus d'efforts auprès de certains de ces pays, ceux-ci pourraient mieux se protéger contre les entreprises délinquantes du Canada et contre toutes les entreprises qui pourraient tenter d'exploiter les Autochtones et les autres citoyens de ces pays dont la structure juridique et policière n'est pas encore assez établie. Je crois que c'est le rôle que le Canada joue habituellement.

Affaires courantes

• (1150)

Mme Denise Savoie: Monsieur le Président, mon collègue a soulevé des questions extrêmement importantes. Je vais tenter de répondre à certaines d'entre elles.

Je trouve excellent l'argument voulant que le Canada pourrait faire plus en matière d'aide au développement afin d'aider d'autres pays à accroître leurs capacités. C'est certainement ce que nous avons demandé de ce côté-ci de la Chambre. Nous avons demandé au gouvernement du Canada de respecter ses engagements relativement aux Objectifs du Millénaire pour le développement, car ils sont loin d'être atteints. Même si l'aide au développement a augmenté, elle n'a pas suivi la hausse du PIB. Nous ne parvenons plus à tenir nos propres promesses en ce qui concerne nos responsabilités internationales.

Il est parfaitement compréhensible que des pays en développement ne possèdent souvent pas la capacité d'appliquer certaines de leurs lois.

Il suffit d'examiner certains des accords conclus au Surinam, par exemple. Des accords conclus avec des entreprises extractives canadiennes prévoient très peu d'avantages pour les autochtones, voire aucun. Nous savons que, par définition, l'industrie extractive n'est pas éternelle. Il est important que le Canada fasse tout ce qu'il peut pour assurer une certaine justice sociale. Nous savons que ces accords commerciaux sont souvent coercitifs et injustes et nous devons avoir un commerce plus équitable.

Ce que j'ai voulu dire plus tôt, c'est qu'il y a de nombreuses sociétés au Canada et de nombreux chefs d'entreprises dans ma propre ville qui font preuve de leadership et qui montrent la voie à suivre. Ils démontrent au gouvernement qu'ils aimeraient que celui-ci prenne position à ce sujet afin de faciliter les choses.

Comme mon collègue vient de le dire, cela faciliterait la tâche aux entreprises qui souhaitent respecter des normes plus élevées.

M. Deepak Ohrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères et de la ministre de la Coopération internationale, PCC): Monsieur le Président, c'est un plaisir d'aborder cette question importante que sont la responsabilité sociale des entreprises et les tables rondes qui ont été organisées.

D'abord, je profite de l'occasion pour remercier tous les membres du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de leur travail très sérieux sur cette question et des motions qui ont été présentées. Je peux donner à tous l'assurance que la motion portant présentation à la Chambre a été adoptée à l'unanimité.

Je voudrais souligner quelques points importants. Le Canada est un joueur très important dans l'industrie extractive à l'échelle internationale. Nous sommes un chef de file mondial en exploitation minière. Entre 1992 et 2006, la part de toute la prospection minière dans le monde qui est attribuée aux entreprises canadienne a bondi, passant de 25 à 43 p. 100. En réalité, l'investissement dans le secteur de l'énergie et des métaux a atteint 121 milliards de dollars en 2006, ce qui place ce secteur au deuxième rang des composantes de l'investissement canadien direct à l'étranger. Sauf erreur, 24 entreprises minières prévoient investir 11 milliards de dollars sur le seul continent africain.

Bien que le Canada ait opté pour un régime d'application volontaire, il a été un chef de file parce les entreprises canadiennes ont toutes très bien respecté, comme on l'attendait d'elles, les normes exigeantes qui leur sont proposées. En fait, Transparency International a publié récemment un rapport dans lequel elle évalue

42 sociétés pétrolières en fonction de la divulgation de trois types d'information: tous les paiements versés aux gouvernements, pays par pays, d'autres renseignements d'ordre financier sur les activités et des renseignements sur les programmes de lutte contre la corruption. Je suis fier de dire que les sociétés canadiennes Nexon, Petro-Canada et Talisman Energy ont toujours été très bien cotées dans ces catégories, se situant souvent à un niveau élevé ou très élevé au-dessus des moyennes nationales. Il est donc très clair que nos entreprises se comportent très bien.

Néanmoins, des progrès sont toujours possibles et nous pouvons toujours chercher des moyens d'apporter des améliorations. C'est pourquoi le gouvernement du Canada a lancé l'idée d'une table ronde. Je profite de mon intervention pour remercier tous ceux qui ont participé à cette conférence, pour les remercier des recommandations faites pour donner suite à la recommandation du groupe consultatif. Je remercie les centaines de personnes qui ont assisté à toutes ces séances et qui ont pris le temps de faire connaître leur point de vue.

Nous sommes toujours déterminés à consulter les principaux intéressés et nous nous attaquerons à ces questions complexes dans une période de besoin. Toutefois, nous voulons nous y prendre correctement. Nous prendrons donc le temps nécessaire, mais nous agirons très bientôt.

Au cours du débat en comité plénier, le ministre des Affaires étrangères a donné à mon collègue l'assurance qu'il réagirait bientôt aux recommandations. Nous voulons cependant nous assurer de répondre d'une manière correcte et juste, d'une manière qui soit la bonne pour le Canada.

Certains de mes collègues ont dit ce que le Canada devait faire. Je vais dire rapidement ce qu'il a fait. Il a signé les lignes directrices de l'OCDE sur les multinationales, lignes directrices qui préconisent l'adoption de principes efficaces de responsabilité sociale des entreprises. Le Canada a aussi appuyé fermement l'initiative de transparence des industries extractives internationales, l'EITI, visant à renforcer la capacité des pays d'accroître le transfert des paiements des sociétés et des revenus de l'État provenant de l'industrie extractive.

Notre partenariat avec des associations minières et des organisations autochtones vise à développer la capacité des sociétés minières d'aider les Autochtones à évaluer les possibilités offertes par le secteur minier et à y participer. Ce partenariat a été repris dans de nombreux pays, dont les Philippines, l'Australie, la Norvège et le Pérou. Ce ne sont là que quelques exemples qui montrent que nous sommes engagés dans la bonne voie.

Comme le ministre des Affaires étrangères a déclaré qu'il répondrait bientôt au rapport, je propose:

Que le débat soit maintenant ajourné.

• (1155)

Le président suppléant (M. Andrew Scheer): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Andrew Scheer): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Andrew Scheer): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Andrew Scheer): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Andrew Scheer): Convoquez les députés.

• (1240)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 156)

POUR

Députés

| | |
|--|------------------------------------|
| Abbott | Ablonczy |
| Albrecht | Allen |
| Allison | Ambrose |
| Anders | Anderson |
| Arthur | Baird |
| Benoit | Bezan |
| Blaney | Boucher |
| Brown (Leeds—Grenville) | Brown (Barrie) |
| Bruinooge | Calkins |
| Cannan (Kelowna—Lake Country) | Cannon (Pontiac) |
| Casson | Chong |
| Clarke | Clement |
| Comuzzi | Cummins |
| Davidson | Del Mastro |
| Devolin | Doyle |
| Dykstra | Epp |
| Fast | Finley |
| Fitzpatrick | Fletcher |
| Gallant | Goldring |
| Goodyear | Gourde |
| Grewal | Guergis |
| Hanger | Harris |
| Harvey | Hawn |
| Hearn | Hiebert |
| Hill | Hinton |
| Jaffer | Jean |
| Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission) | Keddy (South Shore—St. Margaret's) |
| Kenney (Calgary Southeast) | Khan |
| Komarnicki | Kramp (Prince Edward—Hastings) |
| Lake | Lauzon |
| Lebel | Lemieux |
| Lukiwski | Lunn |
| Lunney | MacKenzie |
| Manning | Mayes |
| Menzies | Merrifield |
| Miller | Mills |
| Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) | |
| Moore (Fundy Royal) | O'Connor |
| Norlock | Oda |
| Obhrai | Petit |
| Paradis | Prentice |
| Poillievre | Rajotte |
| Preston | Richardson |
| Reid | Richardson |
| Ritz | Scheer |
| Schellenberger | Shiple |
| Skelton | Solberg |
| Sorenson | Stanton |
| Storseth | Strahl |
| Sweet | Thompson (New Brunswick Southwest) |
| Tilson | Toews |
| Trost | Van Kesteren |
| Van Loan | Vellacott |
| Wallace | Warawa |
| Watson | Yelich — 108 |

CONTRE

Députés

| | |
|------------------|-------------------------------|
| Alghabra | André |
| Angus | Asselin |
| Atamanenko | Bachand |
| Bagnell | Barbot |
| Bélanger | Bell (Vancouver Island North) |
| Bellavance | Bennett |
| Bigras | Black |
| Bonsant | Bouchard |
| Bourgeois | Brisson |
| Brown (Oakville) | Brunelle |
| Byrne | Cardin |

Affaires courantes

| | |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| Carrier | Charlton |
| Christopherson | Coderre |
| Crête | Crowder |
| Cuzner | D'Amours |
| Davies | DeBellefeuille |
| Demers | Deschamps |
| Dewar | Dion |
| Dosanjh | Dryden |
| Duceppe | Easter |
| Eyking | Faille |
| Folco | Freeman |
| Fry | Gagnon |
| Gaudet | Godfrey |
| Godin | Goodale |
| Gravel | Guamieri |
| Guimond | Hall Findlay |
| Holland | Jennings |
| Julian | Kadis |
| Karetak-Lindell | Karygiannis |
| Keeper | Laforest |
| Laframboise | Lalonde |
| Lavallée | Lemay |
| Lessard | Lussier |
| Malo | Maloney |
| Marleau | Marston |
| Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) | Mathysen |
| McGuinty | McGuire |
| McKay (Scarborough—Guildwood) | McTeague |
| Ménard (Marc-Aurèle-Fortin) | Minna |
| Mourani | Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe) |
| Murphy (Charlottetown) | Murray |
| Nadeau | Neville |
| Ouellet | Pacetti |
| Paquette | Patry |
| Pearson | Plamondon |
| Priddy | Proulx |
| Rae | Redman |
| Rota | Roy |
| Russell | Savage |
| Savoie | Scarpaleggia |
| Sgro | Siksay |
| Silva | Simard |
| St-Cyr | St. Amand |
| Stoffler | Szabo |
| Telegdi | Thi Lac |
| Thibault (West Nova) | Tonks |
| Turner | Valley |
| Vincent | Volpe |
| Wasylycia-Leis | Wrzesnewskyj |
| Zed- — 121 | |

PAIRÉS

Députés

| | |
|----------------------|--------------------|
| Batters | Bernier |
| Blais | Carrie |
| Guay | Ménard (Hochelaga) |
| Picard | St-Hilaire |
| Thompson (Wild Rose) | Warkentin- — 10 |

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Je déclare la motion rejetée.

Lorsque le débat a été interrompu, il restait 10 minutes pour les questions et observations. Y a-t-il des questions ou des observations? Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a la parole.

L'hon. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Lib.): Monsieur le Président, compte tenu de son intervention, je me demande si le secrétaire parlementaire estime qu'il faut entièrement remanier la Loi sur les mesures économiques spéciales?

Affaires courantes

On sait que cette loi est désuète, qu'elle ne répond pas à bon nombre de besoins du XXI^e siècle, notamment pour que les entreprises d'extraction minière puissent se conformer aux normes généralement acceptées et respecter leur responsabilité sociale comme le souhaiterait le secteur privé. Les lignes directrices sont présentes dans une certaine mesure, mais des améliorations s'imposent. En ce qui a trait aux mesures punitives, notamment, il est important que la Loi sur les mesures économiques spéciales soit efficace.

J'aimerais savoir si le gouvernement auquel appartient le député entend remanier la Loi sur les mesures économiques spéciales.

M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères et de la ministre de la Coopération internationale, PCC): Monsieur le Président, comme tout le monde, le député devrait savoir que les entreprises canadiennes sont tenues à des normes très élevées par le gouvernement du Canada. Elles doivent se conformer non seulement aux règlements des pays où elles sont présentes, mais aussi aux attentes des Canadiens à ce chapitre. C'est là l'élément essentiel. L'autre jour, j'ai mangé avec les membres de la délégation du Chili. Ils m'ont posé la même question. J'ai répondu que les Canadiens tenaient à ce que les entreprises canadiennes respectent des normes très élevées.

Nous avons effectivement des normes, mais il y a toujours de nouveaux défis qui se présentent. Le député a tout à fait raison de dire que les choses évoluent. C'est pourquoi le gouvernement a tenu une table ronde avec les représentants de l'industrie, les ONG et tous les intéressés. Ces tables rondes à participation élargie ont été tenues dans quatre villes du Canada.

Le gouvernement est maintenant saisi de leurs recommandations. Le ministre des Affaires étrangères a déclaré en comité plénier qu'il y répondra une fois qu'elles auront été examinées, pour s'assurer que tout a été fait correctement et dans le respect des lois canadiennes. Nous devrions donc attendre le dépôt du rapport avant de poser de telles questions.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de l'attention que lui et l'ensemble du comité ont portée au rapport lorsque ce dernier en a été saisi.

Nous croyons tous que notre approche doit être équilibrée. Nous tenons à encourager les investissements canadiens dans le monde entier. Nous en reconnaissons l'importance pour notre pays et pour la prospérité des Canadiens. Il ne faut cependant pas oublier la responsabilité. Avant de s'installer dans certains pays, une entreprise doit d'abord s'engager à être socialement responsable.

Au comité, le secrétaire parlementaire a notamment beaucoup parlé de la pétrolière Talisman et de la façon dont celle-ci, au cours des dernières années, a pu s'améliorer sur le plan de la responsabilité sociale, au point où des témoins affirment qu'elle a vraiment été à l'avant-garde en démontrant qu'il est possible de changer.

Il y a des sociétés pétrolières, minières et autres qui, plus que jamais, cherchent comment avoir un impact dans certains pays, notamment en y faisant la promotion des droits de la personne. Je sais que le secrétaire parlementaire vient lui-même de Calgary, qui compte un certain nombre de sociétés socialement responsables, en particulier Talisman. Pourrait-il nous donner un peu plus d'information à ce sujet?

• (1245)

M. Deepak Obhrai: Monsieur le Président, je remercie le député de Crowfoot de son travail à titre de président du Comité des affaires étrangères et plus particulièrement de tout ce qu'il a fait dans ce

dossier. Cette motion a fait l'objet de débats au comité pendant une bonne période.

Comme je l'ai déjà souligné, Transparency International a récemment publié un rapport d'évaluation de 42 sociétés pétrolières relativement à leur obligation d'informer le public. Devinez un peu quelles sont celles qui se sont distinguées. Les sociétés canadiennes Nexon, Petro-Canada et Talisman Energy étaient toujours aux premiers rangs, au-dessus de la moyenne.

Les sociétés assument très bien leur part de responsabilité sociale. Talisman a même mis sur pied un service distinct qui s'occupe de la responsabilité sociale des entreprises.

Permettez-moi de vous donner un autre exemple concret qui démontre que les sociétés canadiennes respectent très bien les normes.

En janvier dernier, je me suis rendu en Équateur pour assister à l'installation du président Correa. Il y a de nombreuses sociétés minières canadiennes en Équateur, environ 43. L'une d'elle n'avait pas respecté la norme en matière de responsabilité sociale des entreprises et ce sont les autres compagnies canadiennes qui lui ont fait la leçon. Les sociétés se surveillent l'une l'autre parce qu'il est dans le plus grand intérêt du Canada de voir à ce que les sociétés canadiennes soient bien dirigées et qu'elles soient responsables sur le plan social.

Comme je l'ai souligné précédemment, nos investissements dépassent les 121 milliards de dollars et il est essentiel que les industries canadiennes surveillent ces choses.

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire est né en Afrique. Pourquoi diable son gouvernement ne fait-il pas davantage pour s'attaquer à la catastrophe qui se déroule actuellement au Zimbabwe?

En ce moment même, des gens sont assassinés. Des dirigeants du MDC sont assassinés. Le régime que dirigeant M. Mugabe et les quatre membres de son comité conjoint des opérations utilise une nouvelle tactique. On prend d'innocents civils, on les asperge d'essence et ces innocents sont brûlés vifs. Cela se passe maintenant. Que nous dit le gouvernement? Absolument rien.

Nous avons dit « plus jamais », et le premier ministre a dit « plus jamais », mais ce « plus jamais » se passe en ce moment même, et le gouvernement ne fait rien.

Le secrétaire parlementaire soumettra-t-il ce dossier à son ministre des Affaires étrangères, à son gouvernement et à son premier ministre et demanderont-ils à la Communauté de développement de l'Afrique australe et à l'Union africaine de prévenir les dirigeants du Zimbabwe qu'ils seront poursuivis devant la Cour pénale internationale s'ils ne mettent pas fin à la violence immédiatement, et leur demanderont-ils d'aider à organiser une force multilatérale de rétablissement de la paix au Zimbabwe, comme l'ont fait les Britanniques au Sierra Leone, pour arrêter le conflit et mettre un terme à l'agonie du Zimbabwe?

Le secrétaire parlementaire le fera-t-il, en tant que personne qui est née en Afrique? Demandra-t-il au gouvernement de jouer un rôle de leader afin de mettre un terme à l'agonie au Zimbabwe?

M. Deepak Obhrai: Monsieur le Président, le député a raison. Je suis né en Tanzanie, et je connais très bien l'histoire de ce pays. J'étais là quand un vent de changement a balayé le continent. À cette époque, le pays que l'on nomme aujourd'hui le Zimbabwe était gouverné par un régime blanc. Le pays où je vivais a joué un rôle prédominant dans la lutte contre le colonialisme et la suprématie de la race blanche.

Affaires courantes

Le député a raison lorsqu'il dit que la situation actuelle au Zimbabwe est terrible. Elle est plus que terrible. Comme un pasteur sud-africain l'a affirmé la semaine dernière, le Zimbabwe est devenu un État policier sous le régime de M. Mugabe.

Notre gouvernement fait preuve de beaucoup de fermeté dans ce dossier, et il est intervenu énergiquement auprès de l'Union africaine et du gouvernement sud-africain pour qu'ils exercent des pressions sur M. Mugabe afin d'assurer la tenue d'élections justes et transparentes.

L'aspect positif dans tout cela, c'est que M. Mugabe a perdu les élections et que nous procédons maintenant à un second tour de scrutin. Maintenant, les habitants du Zimbabwe doivent absolument décider qui ils veulent comme président.

Le député a complètement raison de dire que M. Mugabe se sert de l'appareil de l'État pour s'assurer de demeurer au pouvoir. Nous devons donc tous continuer à protester contre cette situation. Toutefois, je n'accepterai jamais l'envoi en Afrique de forces provenant de l'extérieur. Nous devons collaborer avec les dirigeants africains afin de nous assurer qu'ils règlent les problèmes au Zimbabwe, car cela est également dans leur intérêt.

• (1250)

L'hon. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat sur la responsabilité sociale des entreprises, particulièrement dans le secteur de l'extraction.

Je voudrais commencer par corriger une observation faite par le secrétaire parlementaire. Il a dit que cela a commencé avec l'arrivée du gouvernement conservateur. Ce n'est pas le cas.

Beaucoup de ce dont nous parlons aujourd'hui figurait dans le rapport historique que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international avait déposé à la Chambre en juin 2005. C'était un rapport historique sur les activités de l'industrie minière dans les pays en développement et sur la responsabilité sociale des entreprises.

Je manquerais à mon devoir si je ne remerciais pas, au nom de tous les députés, les organisations non gouvernementales, comme KAIROS, qui ont rendu des services inestimables en veillant à maintenir cette question au centre de l'actualité pendant plusieurs années. On a pu avoir quelque temps l'impression que la question avait disparu, mais nous savons combien elle est importante. Les ONG telles que KAIROS ont vraiment fait du bon travail en attirant constamment l'attention des représentants élus sur le sujet pour que les Canadiens ne l'oublient pas.

C'est un sujet extrêmement important. Je voudrais consacrer quelques instants aux principes de base de la responsabilité sociale des entreprises.

Bien que le principal objectif des sociétés d'extraction soit de réaliser des bénéfices, ces sociétés ont également la responsabilité de favoriser des objectifs sociaux, à cause de la nature transfrontalière de leurs opérations et de la réduction correspondante du rôle de l'aide sociale, notamment dans les pays en développement. Certains pourraient soutenir qu'à titre d'entreprises privées, ces sociétés n'ont en fait aucun rôle à jouer, mais le fait est qu'elles jouent ce rôle.

Nous connaissons tous le concept commun du triple bilan. Ce n'est pas une question théorique. Elle est liée aux bénéfices du secteur privé. Je reviendrai sur cette question dans quelques instants.

La responsabilité sociale des entreprises implique de se conformer aux règlements et d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'affaires s'appuyant sur l'innovation technologique et organisa-

tionnelle afin de prévenir les effets sociaux négatifs, ce qui est important, tout en optimisant les avantages sociaux dès le départ. Elle implique aussi, dans le cadre d'une gestion responsable, d'atténuer en permanence les effets négatifs qui peuvent survenir.

Il n'en a pas toujours été ainsi. Dans son livre de 1970, *The Social Responsibility of Business is to Increase its Profits*, Milton Friedman soutenait que le rendement social faisait partie intégrante du rendement du marché. Malgré tout le respect que j'ai pour lui, j'estime que Milton Friedman se trompe.

Nous savons aujourd'hui qu'en affaires, la responsabilité sociale n'est pas entièrement laissée aux forces du marché, l'objectif étant de permettre au secteur privé de réaliser des bénéfices. L'exercice de la responsabilité sociale est important non seulement pour les habitants du pays où l'entreprise est établie, mais aussi pour la capacité de l'entreprise de faire de son mieux et de porter son rendement à son niveau le plus élevé.

L'approche de la responsabilité sociale des entreprises peut être résumée de la façon suivante. L'exploitation d'une entreprise prospère est importante dans l'intérêt des employés, des investisseurs, des fournisseurs et des clients. Elle est importante à cause de l'investissement social effectué dans la collectivité locale en réponse à des impératifs moraux perçus ou pour avoir un effectif en bonne santé. Je vais donner un exemple à la Chambre.

J'ai déjà fait 13 séjours en Afrique du Sud. J'y ai vécu et travaillé, il y a un certain nombre d'années. Les industries d'extraction de l'Afrique du Sud avaient découvert à un moment donné que leurs employés mouraient en grand nombre à cause de la tuberculose, du paludisme et d'autres maladies infectieuses. La cause réelle de la situation, c'était les virus de la catégorie des VIH.

Les entreprises d'extraction, et particulièrement celles qui s'occupaient de diamants et d'or, ne pouvaient pas accepter cette situation. La baisse rapide de leur effectif avait des effets négatifs très importants sur leurs bénéfices. Elles ont donc commencé à s'occuper de la santé de leurs travailleurs en leur permettant d'accéder à des médicaments, et surtout à des produits antirétroviraux qui, non seulement empêchent une personne séropositive de développer le sida, mais diminuent aussi considérablement ses chances d'infecter d'autres personnes.

• (1255)

Je voudrais faire une brève parenthèse. C'est important, parce que cette découverte a été faite et défendue par le Centre for Excellence in HIV/AIDS, de l'Université de la Colombie-Britannique, à Vancouver.

Les docteurs Montaner et Kerr ont constaté que la thérapie antirétrovirale hautement active, c'est-à-dire la trithérapie, peut réduire la charge virale au point d'empêcher les personnes atteintes d'infecter d'autres personnes. C'est quelque chose de remarquable, parce que si nous pouvons réduire la charge virale d'une personne au point de l'empêcher de pouvoir infecter une autre personne, cela restreint considérablement la capacité du virus d'infecter d'autres personnes. Mettre un frein à ce qui est peut-être le plus grave problème en matière de santé à l'échelle mondiale pose tout un défi.

Affaires courantes

Les industries extractives de l'Afrique du Sud ont fait un effort dans ce sens et ont pu garder leur main-d'oeuvre en santé. Ce faisant, elles ont pu améliorer considérablement leur situation financière. Telle est l'essence même de l'obligation morale. Tel est le lien entre l'obligation morale et la notion de rentabilité qui caractérise le secteur privé.

C'est très différent du point de vue de Milton Friedman, qui croyait que le marché du secteur privé pouvait, de par sa nature axée sur le profit, répondre à ces besoins sociaux par effet d'entraînement. Nous savons maintenant que ce n'est pas du tout le cas.

Nous aimerions que le Canada propose une série d'exigences que les compagnies du secteur privé seraient conscientes de devoir satisfaire lorsqu'elles exercent leur activité à l'étranger, autrement elles s'exposeraient à des conséquences. Je sais que le secteur privé aimerait avoir de telles lignes directrices, parce qu'à l'heure actuelle ces compagnies ne savent pas trop à quoi s'en tenir.

À mon avis, nous devons élaborer, pour le secteur privé, des lignes directrices qu'il devra respecter, afin d'atténuer les répercussions environnementales et sociales dans toutes les sphères d'activité — biophysique, économique et sociale —, afin d'anticiper et de prévenir ces répercussions, et afin de s'en occuper dès le début, et non pas après coup.

Je veux dire un mot sur les effets positifs et négatifs des industries extractives. Je suis heureux que le cas de la société Talisman ait été mentionné, parce que j'étais au Soudan lorsque cette compagnie s'y trouvait. Je suis allé dans la brousse, au sud de Bahr El Ghazal, dans le Sud du Soudan, lorsque la guerre faisait rage.

Même si les gens harcelaient et critiquaient la société Talisman au motif qu'elle faisait partie de la Greater Nile Petroleum Operating Company, il n'en demeure pas moins que cette compagnie était le seul groupe sur place qui fournissait des soins de santé et des possibilités d'éducation aux membres des tribus Nuer et Dinka, qui vivent dans le Sud du Soudan.

Ceux qui voulaient écarter Talisman et qui ont réussi à le faire ont privé des gens très pauvres du Sud du Soudan de soins de santé et de possibilités d'éducation. Talisman a été remplacée par une autre société, laquelle ne se soucie pas du tout du sort de ces gens. Par la suite, Talisman a fait, d'après moi, un excellent travail, avec l'aide de Greg Manhas et de son équipe, en mettant au point un très bon modèle dont d'autres entreprises d'extraction auraient intérêt à s'inspirer sur le plan de la responsabilité sociale.

Les effets ont été extrêmement intéressants, non seulement sur le secteur de l'extraction, mais aussi sur d'autres grandes entreprises industrielles dans les pays en développement. Comme nous le savons, les pays en développement sont dépourvus de ressources humaines sur le terrain et la plupart d'entre eux sont rongés par la corruption. Nous avons constaté de très graves dommages à l'environnement, de très graves effets sur la santé dans certaines régions, des conflits, et aussi ce qu'on appelle le mal hollandais.

De quoi s'agit-il? Le mal hollandais caractérise les pays en développement qui ont mis tous leurs oeufs dans le même panier, une industrie d'extraction, par exemple, et ont négligé d'innover au maximum dans les industries non extractives. L'accent mis sur une seule industrie et l'insuffisance des ressources affectées aux autres industries pour assurer la diversification économique à l'avenir ont des effets négatifs sur l'économie. On appelle cela le mal hollandais.

• (1300)

Voyons quelques exemples. Ce qui se passe à l'heure actuelle dans la région du delta du Nigéria est horrible. Des entreprises comme

Shell et d'autres agissent en collusion avec le gouvernement du Nigéria, et ce aux dépens des habitants du delta.

Dans l'Ogoniland, qui fait partie du delta, on brûle le gaz à la torche. Le torchage a des effets catastrophiques sur la santé des habitants. Il y a une très forte incidence de cancers et d'autres maladies sont présentes. Les retombées économiques dont bénéficie la population sont minimes. Les travailleurs des installations de forage ne sont pas recrutés parmi les habitants. Ce sont des étrangers et ils sont très peu nombreux. Dans la mesure où il y a embauche locale, elle concerne les métiers inférieurs.

Les pays en voie de développement ne sont pas en mesure de développer la capacité de leur main-d'oeuvre. C'est ce que devraient faire les entreprises extractives. Ce ne sont pas des organismes d'aide au développement, nous le savons bien, mais elles amélioreront leur rentabilité si elles réussissent à utiliser intelligemment une partie de leurs bénéfices pour investir dans le bien-être de la population locale.

Elles peuvent investir dans les domaines critiques que sont la formation et le développement des capacités. Elles peuvent fournir à la population des emplois et des occasions d'acquérir des compétences. Les bénéficiaires seront alors mieux en mesure de contribuer à leur économie. Elles pourraient assurer à ces gens la sécurité d'approvisionnement en eau et en aliments, de même que des soins de santé. Le secteur privé pourrait se charger de tout cela.

Le gouvernement canadien devrait collaborer avec le secteur privé dans ce sens. Ils pourraient être de très bons partenaires, des partenaires très bien disposés. En effet, un partenariat entre une société privée et le gouvernement canadien, par l'intermédiaire de l'ACDI, pourrait être très constructif. Ses membres travailleraient sur le terrain, dans les pays bénéficiaires, en collaboration avec les ONG nationales, afin de développer les capacités qui permettraient à ces pays de combler leurs besoins aux plans de l'approvisionnement en eau, de la sécurité alimentaire et des soins de santé, sans parler du développement économique nécessaire à l'amélioration de leur sort.

Des tragédies se déroulent sous nos yeux. Pour illustrer mes propos, je vais parler de l'Afrique subsaharienne, la région la plus pauvre de la planète.

Les députés savent-ils que l'Afrique subsaharienne détient 40 p. 100 des ressources naturelles mondiales? C'est pourtant dans cette région que vivent les plus pauvres de la planète. Pourquoi? À cause du manque de capacités, à cause aussi des conflits et de la corruption, que j'appelle les trois *c*, les trois principaux problèmes qui affligent cette région du monde. L'industrie extractive peut jouer un rôle très important là-bas.

Permettez-moi de parler des impacts environnementaux. J'ai signalé les effets dévastateurs de l'exploration pétrolière en Ogoniland, dans le delta du Niger, mais il y a aussi le bassin du fleuve Congo sans oublier la région de l'Amazonie.

Affaires courantes

Dans le bassin du fleuve Congo, particulièrement au Congo oriental, un génocide est en cours depuis plusieurs années. Plus de 7 millions de personnes ont été tuées en moins de cinq ans dans cette région. En a-t-on entendu parler? Est-ce qu'on s'en préoccupe? Est-ce qu'on réagit? Non. Chaque jour, jour après jour, plus d'un millier de personnes sont tuées, soit l'équivalent du nombre de victimes que ferait l'explosion de quatre avions à réaction.

Un millier de personnes meurent chaque jour au Congo oriental. En entend-on parler? Non. Qu'on s'imagine ce qu'on entendrait si 1 000 personnes, voire 100 personnes, étaient tuées chaque jour en Occident. La situation capterait assurément l'attention.

Fait intéressant, plusieurs sociétés d'extraction minière sont à l'oeuvre au Congo oriental; elles y extraient des minéraux comme le coltan, l'or et le diamant. L'absence d'attention de la part de tout un chacun ne fait qu'entacher encore plus la réputation du corps politique mondial. Au Congo oriental, des millions de civils sont tués, mutilés et violés à la face du monde, mais personne ne s'en soucie.

Ces problèmes ne sont pas cachés. Ils sont bien visibles. J'ai franchement beaucoup de peine à comprendre le manque d'intérêt pour ces problèmes de la part de l'Occident, et c'est une indifférence que j'ai souvent observée.

La même attitude se manifeste à l'égard de la destruction de l'environnement qui se produit en Amazonie.

Cependant, tout n'est pas perdu. On peut encore agir. Le Canada pourrait prendre l'initiative. Le secteur privé est prêt à collaborer avec le gouvernement pour établir les balises à respecter.

● (1305)

Comme je l'ai dit au secrétaire parlementaire, le gouvernement devrait aussi refondre la Loi sur les mesures économiques spéciales, qui est désuète. Nous devons avoir les moyens de sanctionner un acteur canadien du secteur privé qui commet à l'étranger des actes qu'on ne tolérerait jamais au Canada. J'invite le gouvernement du Canada à effectuer cette refonte.

Je dirais aussi que le gouvernement doit collaborer avec le secteur privé dans cette optique. Le gouvernement a besoin de l'adhésion du secteur privé pour pouvoir atteindre cet objectif.

Le gouvernement pourrait s'inspirer du bon travail d'entreprises comme Talisman. Je sais qu'il y a dans le monde d'autres entreprises, comme Rio Tinto, BHP et d'autres minières exploitant des gisements d'or, qui font de bons efforts pour s'acquitter de mieux en mieux de leur responsabilité sociale, mais elles doivent mieux faire connaître ces efforts au public et aux parlementaires. Beaucoup de gens seraient prêts à oeuvrer de concert avec elles.

Au contact du secteur privé, je me suis aperçu par ailleurs que, bien que les entreprises puissent faire preuve de bonne volonté et bien qu'elles comprennent le principe du triple résultat, elles ne savent pas nécessairement comment l'appliquer. Elles gagneraient à s'associer aux gens qui, au Canada, ont la capacité de les aider dans ce domaine en leur fournissant des idées, des solutions et des moyens pour mettre en pratique ce principe.

Si cela intéresse des gens du secteur privé, ils peuvent se servir de la structure administrative de l'ONUSIDA intitulée « Les trois principes ». De quoi s'agit-il? D'un cadre commun, d'un mécanisme opérationnel et d'un mécanisme de suivi. Cela permet aux entreprises d'utiliser leur argent avec un maximum d'efficacité.

Je pense aussi qu'il faut s'attaquer à ce qui me semble être l'un des plus gros défis, comme je l'ai déjà dit, celui de la création de capacités. Ce que font souvent les grandes ONG et les ONG

internationales, et qui me paraît criminel, c'est qu'elles confient simplement un cadre aux pays en développement.

On consacre des centaines de milliers de dollars à élaborer ce cadre que les ONG remettent au pays en développement en disant: « Et voilà ». Et les gens de ce pays en développement le regardent et disent: « C'est bien gentil, mais comment voulez-vous qu'on mette ce cadre en application si nous n'avons pas les capacités voulues? »

Prenons un exemple. La présidente du Libéria, Mme Johnson-Sirleaf, est une femme remarquable. Elle essaie de remettre sur pied son pays qui a été ravagé pendant des années par des conflits dus à la cupidité et à l'avarice de l'ancien président du Libéria, M. Taylor, une crapule qui a infligé des horreurs effroyables à son peuple. Il a détruit son pays simplement pour assouvir sa soif de diamants.

Ce dont a besoin la présidente Johnson-Sirleaf, c'est de créer des capacités. Il faut que les pays occidentaux et le secteur privé l'aident à créer dans son pays les capacités qui lui permettront de mettre en place les cadres administratifs et les structures de gouvernance nécessaires.

Les Libériens ont besoin de se doter d'un régime de freins et contrepoids, d'un régime bancaire et juridique et d'un appareil de sécurité pour vivre à l'abri du danger et investir dans l'éducation dont a besoin la population du pays.

Or, que fait-on? Rien. Le monde disparaît. Les activités d'extraction se poursuivent, mais les profits sont déconnectés des entreprises. Cela concerne non seulement le secteur privé, mais aussi et surtout les pays qui auraient besoin d'argent pour créer leurs propres capacités.

Le dernier problème, ce sont les conflits. Je reviens encore sur le Zimbabwe car c'est très important. Nous savons que M. Mugabe et les quatre membres de son comité conjoint des opérations ont détruit leur pays. Nous savons qu'ils brûlent vifs des civils. Nous savons que si le Zimbabwe sombre, c'est toute la région de l'Afrique australe qui sombre à maints égards.

Je supplie le gouvernement canadien de se joindre à la SADEC et à l'Union africaine pour dire aux dirigeants du Zimbabwe que, s'ils ne mettent pas fin à cette violence, s'ils n'autorisent pas la présence d'observateurs pour les élections et s'ils n'organisent pas des élections libres et transparentes à la fin du mois, ils seront poursuivis pour crimes contre l'humanité.

Affaires courantes

Si ces dirigeants ne s'exécutent pas, alors il faut leur dire que nous allons mettre sur pied une force d'invasion, une force multilatérale d'établissement de la paix au Zimbabwe. Cela ne devrait pas être difficile. Nous savons que 80 p. 100 des habitants du pays ont moins d'un dollar par jour pour vivre et qu'ils sont à peu près tous sous-alimentés et affamés. Ce peuple est brutalisé par une infime minorité qu'il faut balayer.

C'est ce que les Britanniques ont fait au Sierra Leone en mettant un terme à un conflit qui avait fait un quart de million de victimes. J'estime personnellement qu'il faut faire la même chose au Zimbabwe, car sinon, notre responsabilité de protéger, c'est du vent.

• (1310)

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Monsieur le Président, lundi soir, j'ai eu le privilège de dîner avec M. Muhammad Yunus, lauréat du prix Nobel et fondateur de la banque Grameen. Nous avons eu une conversation très intéressante.

J'aimerais savoir ce mon savant collègue pense des entreprises sociales. Selon le concept de M. Yunus, les entreprises sociales sont essentiellement établies de la même manière que les entreprises normales, qui ont un plan d'affaires, un modèle de gestion et du financement. Toutefois, quand les affaires vont bien, ces entreprises ont seulement le droit de retirer un montant équivalent au capital initial investi, après quoi toutes les sommes générées doivent être réinvesties à des fins sociales.

Je sais que mon ami a beaucoup voyagé. Je sais qu'il s'intéresse à ces questions. J'aimerais savoir ce qu'il pense des réalisations du professeur Yunus, surtout au Bangladesh.

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question et je le félicite à nouveau pour l'adoption de son projet de loi faisant en sorte que la lutte contre la pauvreté fasse partie du mandat de l'ACDI. C'est une grande réussite. Nous attendons avec impatience que le gouvernement nous explique comment il a l'intention de mettre en oeuvre ce projet de loi d'initiative parlementaire parrainé par mon collègue.

M. Yunus, fondateur de la banque Grameen et promoteur du concept du microcrédit, est une personne vraiment exceptionnelle. Mon collègue a raison. Je crois que le Canada et l'ACDI devraient en faire encore davantage dans le domaine du microcrédit. L'ACDI s'occupe de microcrédit dans une certaine mesure, mais je crois qu'elle devrait mettre l'accent là-dessus puisque le taux de rendement du microcrédit peut être de 90 p. 100 à 110 p. 100. De plus, l'ACDI devrait faire exactement ce que propose mon collègue, c'est-à-dire utiliser le microcrédit pour aider les gens à fonder des entreprises à vocation sociale.

Il y a des modèles remarquables qui peuvent servir d'inspiration, pas seulement au Bangladesh, mais aussi dans certaines régions d'Afrique, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud où ce système fonctionne très bien. Je sais que mon collègue et bon nombre d'entre nous aimeraient collaborer avec le gouvernement et avec l'ACDI et son président, M. Greenhill, pour faire en sorte que le Canada soit un chef de file dans ce domaine. Il faut que l'argent se rende sur le terrain, ce qui ne se produit pas aussi souvent que cela le devrait.

[Français]

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca de son implication dans ce domaine.

Le 14^e rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international a été présenté à la Chambre en mars 2005. Par suite de la réponse du gouvernement en octobre 2005,

celui-ci a créé une table ronde nationale incluant tous les intervenants du domaine des mines, soit les ONG, les compagnies minières et tous les gens concernés de près ou de loin par ce domaine.

Ce groupe de consultation a fait son travail pendant plus d'une année. Il a consulté les gens dans tout le pays. Au nombre de ses recommandations formulées le 29 mars 2007, quelques-unes concernent les normes canadiennes sur la responsabilité sociale des entreprises; certaines recommandations, fondées sur la Global Reporting Initiative, obligeront le gouvernement à produire des rapports sur les responsabilités sociales des entreprises; mais surtout, une recommandation demande la création d'un bureau de l'ombudsman indépendant — les ONG de même que notre comité mettent aussi cette dernière recommandation en avant.

J'aimerais connaître l'opinion de mon collègue concernant la création d'un bureau de l'ombudsman.

• (1315)

[Traduction]

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire ne l'a pas mentionné, mais je m'en voudrais de ne pas signaler à mon collègue et ami que l'ancien président du Comité des affaires étrangères qui a produit le rapport novateur de 2005 sur les industries extractives est le député qui a posé la question. Je le remercie donc d'avoir produit ce rapport. Lui et le reste de l'équipe ont consacré beaucoup d'efforts à la rédaction de ce rapport novateur et j'encourage tout le monde à le lire, car il est excellent.

C'est une très importante question. La nomination d'un ombudsman serait une bonne idée, car cela donnerait de la transparence à un secteur qui a toujours été obscur et opaque. Ce qui est intéressant, c'est qu'on ne propose pas de s'en prendre au secteur privé. Nous proposons une solution avantageuse pour le secteur privé, pour les industries extractives qui mènent des activités dans le monde en développement et pour les pays qui s'y trouvent.

En se contentant d'aller dans un pays et de se lancer dans des activités d'extraction sans consentir d'investissements sociaux les entreprises ne profitent qu'à moitié des possibilités qui s'offrent à elles. Comme l'a déclaré le député, avoir un ombudsman permettrait aux entreprises privées qui s'y soumettraient d'être louangées au Canada et dans le secteur privé parce qu'elles auraient des plans d'affaires intelligents, qu'elles investiraient intelligemment dans leur secteur d'activité et également dans le capital social des collectivités où elles se trouvent. Tout le monde y gagnerait.

Affaires courantes

En Europe, l'Union européenne a formulé une suggestion très sensée. Selon l'UE, les pays de l'Europe ont une obligation lorsqu'ils travaillent dans un pays en développement ou un pays développé. Elles doivent déclarer publiquement les paiements faits au gouvernement d'un pays étranger ou à quelqu'un, peu importe qui. Ces paiements doivent être énumérés et rendus publics. En d'autres mots, il faut que tout le monde sache quelles sommes ont été payées et à qui, ce qui réduit de beaucoup la corruption, qui est un cancer qui entrave gravement la progression des pays en développement.

Nous ne faisons pas suffisamment. Souvent, de nombreux pays d'Occident adoptent la vision traditionnelle de l'aide et du développement, mais l'aide n'est pas la solution. L'aide fait partie de la solution. La véritable solution, ce sont les investissements qui profitent et améliorent le bien-être social de la population du pays où ils sont faits. C'est cela la solution.

Il faut un environnement sans conflit, et il doit exister un bon système de justice, un système de sécurité acceptable et la garantie que les investissements ne seront pas volés. Tout pays qui instaure une telle situation pourra se dégager de l'endettement qui frappe 2,5 milliards d'habitants de notre planète qui vivent avec moins de 2 \$ par jour.

Il y a tant d'occasions à saisir, tant de choses que nous pouvons faire. J'exhorte le gouvernement à écouter certaines solutions mises en avant et qui nous permettront de sortir du cycle sans fin où l'aide ne va nulle part ou ne maximise pas la capacité d'améliorer le sort des plus démunis de la planète. Ne pas faire cela, finirait par avoir des conséquences négatives sur tout le monde.

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, ma conversation intéressante avec M. Yunus et la réponse du député m'amènent à me demander si une des responsabilités sociales des Canadiens exploitant des entreprises à l'étranger pourrait consister à effectuer certaines activités à but non lucratif. Par exemple, une banque nationale qui mène des activités à l'étranger pourrait se lancer dans le microfinancement.

Je n'ai pas d'exemple dans le domaine de l'exploitation minière, mais si on exige une certaine mesure de responsabilité sociale de la part des entreprises canadiennes, pourquoi ne pouvons-nous pas nous attendre à ce que, dans le cadre de celle-ci, elles...

• (1320)

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a la parole. Il lui reste une minute pour répondre.

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, mon collègue aurait pu continuer encore longtemps. Sa question est très inspirée.

On peut prendre exemple sur les changements dans l'industrie de l'exploitation minière en Afrique du Sud. Les sociétés investissent maintenant dans des entreprises sociales, mais elles pourraient également investir dans les soins de santé, plus précisément les soins de santé primaires, ainsi que dans l'éducation, le renforcement des capacités et les structures de gouvernance. Ces domaines sont absolument essentiels.

À mon avis, notre gouvernement peut jouer un rôle en exerçant des pressions sur les pays bénéficiaires et en leur imposant des conditions. Si le gouvernement d'un pays bénéficiaire est corrompu, il faudrait exercer des pressions sur lui et assortir des conditions à notre investissement là-bas. Nous pourrions aussi éliminer les obstacles au commerce qui...

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Reprise du débat. La députée de La Pointe-de-l'Île a la parole.

[Français]

Mme Francine Lalonde (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de me lever en cette Chambre pour parler de cette motion de fin de session qui ramène un débat extrêmement important. Je me permettrai de lire la motion, car il ne faut pas la perdre de vue:

Que, le gouvernement fournisse une réponse dans un délai raisonnable [...]

C'est une motion raisonnable. Cela aurait pu être sans délai, depuis le temps que cela dure. Je poursuis:

[...] au rapport du groupe consultatif sur les Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale des entreprises et l'activité du secteur extractif canadien dans les pays en développement.

Pourquoi dis-je que la motion aurait pu être encore plus dure? C'est parce que le rapport auquel nous faisons allusion a été déposé le 29 mars 2007. Je tiens à préciser à mes collègues situés à ma droite que ce rapport était la suite d'un autre rapport déposé le 20 juin 2005, à la suite des travaux du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international. Ce dernier avait adopté à l'unanimité ce 14^e rapport intitulé « L'exploitation minière dans les pays en développement — La responsabilité sociale des entreprises ».

Nous étions fiers de ce que nous avons fait. Or, ce rapport contenait des dispositions qui étaient contraignantes pour les entreprises. Ce rapport invitait le gouvernement du Canada à adopter un lot de mesures bien précises visant à:

[...] veiller à ce que les entreprises canadiennes aient les connaissances, le soutien et les incitatifs voulus pour mener leurs activités d'une manière responsable sur le plan social et environnemental et en conformité avec les normes internationales sur les droits de la personne.

Je n'insiste pas davantage sur ce rapport pour dire qu'aucune des recommandations adoptées à l'unanimité n'a été mise en marche, sauf une seule, celle qui invitait le gouvernement à réunir les entreprises et les groupes actifs dans le domaine avec lui. Toutes les autres recommandations n'ont pas été suivies d'actions par le gouvernement libéral de Paul Martin — excusez-moi, monsieur le Président, j'oubliais...

Le président suppléant: La députée doit plutôt dire: l'honorable député de LaSalle—Émard

Mme Francine Lalonde: En effet, monsieur le Président, il s'agit de l'honorable député de LaSalle—Émard. Et je sais que je n'ai pas le droit non plus de dire qu'on ne le voit pas souvent, alors je m'en excuse immédiatement.

Quoi qu'il en soit, il est tout de même heureux que le travail entrepris par les tables rondes, qui n'a pas connu de suite au départ parce que le gouvernement ne s'était pas entendu avec les deux autres partis, a finalement donné un résultat assez extraordinaire. En effet, les membres du groupe consultatif, les ONG canadiennes et québécoises ainsi que les experts ont réussi à s'entendre avec un large pan de l'industrie minière canadienne. C'est un résultat dont tout le monde peut s'enorgueillir. Certains de ces résultats ont ensuite été consignés dans un rapport dont on dit que le gouvernement doit y répondre dans un délai raisonnable.

Affaires courantes

● (1325)

Toutefois, et je le répète, comme le rapport a été soumis le 29 mars 2007, il faudrait que le gouvernement réponde le plus rapidement possible à ce qui est quant à moi un rapport extrêmement important.

Avant de mentionner les principales recommandations du rapport, j'aimerais préciser le contexte dans lequel se situe cette question. La question de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises canadiennes à l'étranger, et tout particulièrement celle des entreprises minières canadiennes, préoccupe depuis longtemps non seulement mon parti et j'imagine les autres partis, mais également la population. C'est un facteur extrêmement important.

Deuxièmement, le Canada est l'un des leaders mondiaux dans le domaine de l'industrie minière. Par rapport à la population canadienne, on peut dire que les entreprises minières canadiennes à l'étranger sont largement les plus nombreuses. Ces entreprises sont présentes — et on a entendu des groupes s'en plaindre — que ce soit en Afrique, que ce soit en Amérique du Sud, que ce soit en Asie et précisément, par exemple, au Myanmar.

Ces entreprises sont constituées en société et, dans la plupart des cas, sont inscrites en bourse au Canada. Enfin et malheureusement, ces entreprises sont associées — et c'est pour cela que la population s'en plaint et veut qu'on agisse — à des déplacements forcés de population, à d'importants dégâts environnementaux, à du soutien à des régimes répressifs, à de graves violations des droits humains, parfois même à des assassinats. On pourrait citer ici de nombreux cas.

Il y a un cas dont je vais parler qui a été très bien suivi par ce Parlement, soit celui de la compagnie Talisman. On a dit tout à l'heure que la compagnie Talisman s'est rachetée — si vous me permettez l'expression — en devenant une des compagnies qui reconnaît aujourd'hui sa responsabilité sociale dans l'ouest. Mais ce que je veux rappeler, c'est quand ici en ce Parlement on a entendu parler de la compagnie Talisman, c'était à la fin de 1999 et en 2000, alors que cette compagnie partageait avec d'autres pays des actions, des parts, au Soudan du Sud. Quand la compagnie Talisman est entrée et a commencé à participer avec ces autres entités, on est devenu davantage conscients que le rôle joué par l'adhésion de ces compagnies à un contrat avec le gouvernement du Soudan a provoqué la relance de la guerre entre le nord et le sud, une guerre qui durait depuis 45 ans, soit depuis leur indépendance.

Comment se fait-il que le fait qu'on aie acheté et relancé cette compagnie de pétrole ait relancé la guerre? Tout simplement parce que, jusque là, les parties étaient épuisées financièrement et autrement. Alors, en recevant des redevances des compagnies, y compris de Talisman, le gouvernement s'est mieux armé et s'est remis à faire la guerre au sud.

● (1330)

Cela a retardé d'autant une paix qui, autrement, se serait produite avant. Les pressions ont été vives ici. Un rapport de l'ONU dénonçait les exactions de la compagnie, le fait qu'il y avait collusion entre l'armée et la compagnie Talisman, en particulier. Cette dénonciation a rebondi jusqu'au Parlement, et on a alors posé des questions au ministre de l'époque — je peux le nommer: il n'est plus ici —, le ministre Axworthy. Il était très gêné de ce qu'on disait de la compagnie Talisman dans le rapport de l'ONU. Il a donc envoyé son propre enquêteur, M. Harker, qui est revenu en disant les mêmes choses. Le ministre Axworthy a alors été tenu de faire quelque chose — c'est ce qu'on a compris. Il a démissionné peu de temps après.

Le ministre des Affaires étrangères suivant, John Manley, s'est fait questionner lui aussi. En comité, je l'ai questionné aussi. Le ministre

Manley a dit oui et a demandé qui serait mieux si l'on poussait la compagnie Talisman à quitter le pays. Cette question est importante parce que, alors, la crainte du gouvernement du Canada — et peut-être est-ce encore sa crainte —, était qu'en tentant de faire quelque chose auprès des entreprises, ou d'une entreprise, celles-ci quittent.

Pourquoi dis-je cela? Que le comité ait proposé un cadre pour l'ensemble des entreprises canadiennes à l'étranger s'explique parce qu'il est nécessaire non pas d'agir seulement à l'endroit d'une entreprise à un moment donné, mais d'avoir pour l'ensemble des entreprises un code, des règles à partir desquelles on va observer ces entreprises, des règles pour lesquelles on va accepter des plaintes et des règles par rapport auxquelles on va sévir. Il faut que toutes les entreprises sachent qu'elles sont en observation — pas seulement l'une d'elles.

Vous me permettez de souligner qu'il faut comprendre qu'il existe divers types d'entreprises — et j'ai œuvré dans le domaine des relations de travail longtemps. Certains vont dire que telle entreprise respecte les travailleurs, la population et fait tout suivant les règles. Je ne conteste pas, cela se peut. Cependant, on sait qu'en raison de l'importance que prennent les actionnaires en ce moment, même cette entreprise peut, à un moment donné, être amenée à changer son comportement. D'autres entreprises ne se conforment pas à ce à quoi on s'attend d'elles par rapport aux responsabilités sociales et économiques des entreprises, et d'autres encore font tout pour ne pas les respecter.

Dans ces conditions, il faut être extrêmement contents que les ONG, les membres du comité consultatif — dont le gouvernement — qui avait été créé pour cet examen de la situation et les experts réussissent à s'entendre avec ce qu'on a appelé un large pan de l'industrie minière canadienne. Le 29 mars 2007, ils ont demandé au gouvernement canadien d'adopter immédiatement une série de mesures en vue de l'élaboration d'un cadre de bonne conduite pour les sociétés minières, pétrolières et gazières du Canada qui mènent des activités à l'étranger.

● (1335)

Certains observateurs diront que ce rapport est extrêmement modéré. En même temps, comme il est le résultat d'un consensus, il peut apparaître aussi comme se donnant les moyens de l'efficacité parce que, en fin de compte, il y a aussi tout de même une certaine coercition.

D'abord, il demande que l'on établisse clairement des normes ou un code en matière de responsabilités sociales que les compagnies minières canadiennes devraient respecter à l'étranger. Je dis tout de suite que cette demande est accompagnée d'incitatifs financiers. On demande aussi que les entreprises présentent chaque année un rapport de leurs activités pour avoir le droit d'être inscrite en bourse. On propose la création d'un ombudsman chargé d'étudier les plaintes et d'assurer le suivi. Le rapport recommande surtout que les délinquants n'aient plus droit aux avantages fiscaux, aux garanties de prêts et autres formes d'aide du gouvernement.

Fort de l'autorité morale que lui donneraient ces mesures, le Canada pourrait ensuite convaincre les autres pays de faire de même dans le secteur minier comme ailleurs. On peut dire également que le comité souhaitait que le Canada et ses parlementaires proposent ces mêmes mesures dans les diverses instances internationales et assemblées parlementaires. Comme fait nouveau, pour la première fois, l'industrie extractive canadienne emboîte le pas. On peut dire qu'on est à la veille d'un déblocage important. Rappelons que les industries canadiennes sont extrêmement nombreuses à l'étranger.

Affaires courantes

Il est extrêmement important que le gouvernement prenne cette question au sérieux. Il en va de la réputation du Canada. C'est grave. Il en va aussi de la capacité des gens à gagner leur vie. Combien d'Africains, de Sud-Américains et d'Asiatiques sont aux prises en ce moment avec des entreprises canadiennes qui ne font preuve d'aucune espèce de sens des responsabilités sociales que l'on attend d'elles?

On parle de déplacements de population. On a entendu tous les députés ici donner de nombreux exemples de ces déplacements de population tout simplement parce que c'est ce que veulent faire les gouvernements en place. J'aurais pu parler de la collusion de ces entreprises avec les gouvernements qui profitent de la manne qui passe, les entreprises minières leur payant des redevances juteuses pour pouvoir, en toute quiétude et parfois grâce avec l'appui de l'armée ou de la police locale, faire l'exploitation qu'elle désire.

Il est donc urgent que le gouvernement, malgré le fait que la motion indique qu'il faut que ce soit dans un délai raisonnable, fasse connaître sa position rapidement. Pour moi, un délai raisonnable, c'est rapidement. J'espère qu'il appuiera ce qui a été l'accord entre ceux et celles qui représentent la population et les experts.

Je m'en voudrais de ne pas citer la professeure d'université Bonnie Campbell, qui a eu un rôle majeur à jouer dans toute cette mobilisation et les entreprises extractives qui ont...

• (1340)

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): C'est avec regret que je dois interrompre l'honorable députée.

Nous passons maintenant aux questions et commentaires. L'honorable député de Pierrefonds—Dollard a la parole.

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier ma collègue montréalaise de La Pointe-de-l'Île de son implication dans ce dossier. Il faut dire que lors du dépôt du 14^e rapport du comité, en mars 2005, elle en était vice-présidente.

J'aimerais lui poser une question et faire une ou deux remarques.

Nous savons que 60 p. 100 de toutes les compagnies minières du monde sont canadiennes. Autre fait un peu aberrant, en juin 2007, le premier ministre du Canada disait, au sommet du G8 en Allemagne:

Le Canada vient de terminer un processus de consultation nationale auquel participaient des intervenants et le secteur canadien de l'exploitation des ressources (mines, pétrole et gaz) dans les pays en développement. La mise en œuvre des recommandations découlant de ce processus placera le Canada au rang des pays les plus proactifs du G8 pour ce qui est de promouvoir les lignes directrices et les principes internationaux sur la responsabilité sociale des entreprises de ce secteur.

C'était trois mois après le dépôt du rapport du groupe consultatif qui avait été créé en octobre 2005. Ce rapport contenait plusieurs recommandations. Il est toutefois aberrant que le premier ministre se serve du rapport du groupe consultatif pour nous dire que c'est formidable et que le Canada deviendra très proactif et le meilleur pays du monde dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises, mais que, 15 mois plus tard, rien ne soit fait.

On recommandait principalement de créer un bureau de l'ombudsman indépendant chargé de recevoir les plaintes des Canadiens et des non-Canadiens au sujet des activités des entreprises extractives canadiennes dans les pays en voie de développement. On recommandait aussi l'établissement d'un comité tripartite de contrôle de la conformité. En outre, on recommandait l'instauration de dispositions exigeant le retrait du soutien gouvernemental aux entreprises en cas de non-conformité grave de celles-ci aux normes de la responsabilité sociale des entreprises.

Ma collègue appuie-t-elle les recommandations du groupe consultatif?

Mme Francine Lalonde: Monsieur le Président, ayant travaillé longuement avec mon collègue, je dirais oui autant que lui.

J'ai dit tout à l'heure qu'il me semblait extrêmement important que le gouvernement donne une réponse et fasse suite à ce rapport. Si les entreprises et les groupes représentant ceux et celles qui veulent que les entreprises canadiennes manifestent leur responsabilité sociale et économique ont été capables de se mettre d'accord, il me semblerait illogique que le gouvernement ne donne pas suite à ces recommandations. Mon collègue me permet d'insister sur cet aspect le plus important.

Il me permet aussi d'insister sur le fait que ces deux parties, se réunissant et se mettant d'accord, ont adopté une approche concrète. L'ombudsman est destiné à recevoir les plaintes. Il peut faire enquête, aller voir les entreprises, leur donner des conseils pour qu'elles changent leurs comportements. Si elles ne changent pas, il peut faire rapport et recommander des sanctions. Ces sanctions s'imposent et sont indispensables. Certaines entreprises n'ont pas besoin de cette menace de sanctions, d'autres oui.

Je pense que personne ne peut s'opposer à l'instauration d'un cadre. Alors, je me demande ce qu'attend le gouvernement. Je remercie ceux qui nous ont permis de poser ces questions aujourd'hui.

• (1345)

[Traduction]

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens à la Chambre pour appuyer les efforts de notre gouvernement en vue de promouvoir et d'encourager un bon niveau de responsabilité sociale dans le secteur de l'exploitation des ressources. Je félicite les députés de tous les partis de la façon dont ils ont fait l'éloge du secteur canadien de l'exploitation des ressources.

Je reconnais la complexité de la tâche et j'appuie entièrement l'approche soignée et réfléchie que le gouvernement a adoptée à l'égard des recommandations formulées par le groupe consultatif.

La question est beaucoup trop complexe et elle engage beaucoup trop d'intervenants pour que nous puissions accepter de nous sentir pressés d'agir et à mon avis, l'attitude prudente qui a été adoptée est celle d'un gouvernement responsable. Je suis donc très heureux de constater que le gouvernement prend le temps nécessaire pour bien faire les choses.

Je suis également très heureux de constater l'énorme progrès que le Canada a réalisé dans ce dossier au fil des ans. C'est avec plaisir que j'ai entendu aujourd'hui le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères souligner dans son discours certaines des pratiques efficaces, spontanées et responsables sur le plan social que les sociétés canadiennes ont mises sur pied depuis un certain nombre d'années.

Nous voyons l'impact de ces responsabilités un peu partout dans le monde. Bon nombre de ces sociétés et de ces associations industrielles sont reconnues pour le bon travail qu'elles mènent dans plusieurs collectivités, tant au Canada qu'à l'étranger, dans les domaines de l'éducation, de la santé, du bien-être social et du développement d'une économie diversifiée. Chacune d'entre elles est une histoire en soi.

Affaires courantes

De nombreuses corporations et sociétés pétrolières canadiennes responsables font leur part pour améliorer le système d'éducation, le système de soins de santé et le mode de vie de bon nombre de personnes dans le monde entier. Le gouvernement encourage bien sûr ces efforts.

Nous exhortons toutes les compagnies canadiennes de tous les secteurs à respecter les lois locales et les normes internationales et à travailler en étroite collaboration avec les gouvernements hôtes. Nous les félicitons des efforts qu'elles font actuellement pour apporter des améliorations dans les collectivités dans lesquelles elles travaillent. Toutefois, il y a une responsabilité partagée entre les différents acteurs, y compris les gouvernements, pour assurer l'existence de conditions favorables afin de faciliter le bon comportement des sociétés. Nous avons entendu des commentaires à cet égard ici aujourd'hui. Nous avons entendu des députés des autres partis demander que le gouvernement mette de bonnes pratiques en place et nous voyons que c'est ce qui se produit.

J'aimerais prendre quelques minutes aujourd'hui pour souligner le bon travail du gouvernement à l'appui des principes de responsabilité sociale des entreprises.

En plus d'organiser les tables rondes dont il est question aujourd'hui, le Canada est également un ardent défenseur de l'Initiative pour la transparence dans les industries d'extraction, ou EITI. C'était une des recommandations centrales du groupe consultatif. Nous pouvons voir que le gouvernement a donné suite à cette recommandation. Cela a été recommandé et nous avons donné notre appui à ce type de recommandation.

Cette initiative soutient et encourage le renforcement de la bonne gouvernance dans les pays riches en ressources naturelles à travers la publication détaillée et la vérification des paiements faits par les sociétés et les revenus des gouvernements provenant du secteur des industries d'extraction. Elle s'avère un moyen efficace pour diffuser ce que les entreprises paient et ce que les gouvernements reçoivent d'une manière ouverte, transparente et responsable.

Je ne pense pas que ce soit une surprise pour personne que dans le monde, ces principes ne sont pas universels. Ce ne sont pas des principaux auxquels souscriraient tous les gouvernements dans le monde. Par conséquent, le Canada joue un rôle important en travaillant, de gouvernement à gouvernement, pour encourager l'adoption de ce genre de principes de responsabilité sociale.

• (1350)

Le comité consultatif a également recommandé une déclaration publique accrue de la part du Fonds d'investissement du Canada pour l'Afrique, une autre mesure que le présent gouvernement a appuyée.

En tant que membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ou OCDE, le Canada est un fier signataire des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il s'agit d'un instrument multilatéral visant à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises qui est la pierre angulaire de l'approche du Canada dans ce domaine.

Cela signifie que le Canada est tenu de mettre sur pied un point de contact national qui est responsable de la promotion des principes directeurs de l'OCDE, de la gestion des demandes de renseignement et de l'assistance en matière de résolution de questions précises liées à la conduite d'entreprises canadiennes à l'étranger, y compris les activités des entreprises minières et pétrolières ou, ce que nous appelons, le secteur des industries d'extraction. Ce principe a été appuyé par le gouvernement.

Il y a eu certaines discussions au sujet d'un ombudsman. Nous avons une personne-contact responsable d'une partie de cela qui est directeur général au sein du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Il s'agit d'un moyen efficace d'engager les intervenants et de promouvoir un dialogue positif, ouvert et constructif entre les entreprises multinationales et les personnes qui sont touchées par leurs activités dans ces pays.

Comme les députés le savent, le Canada est également membre de l'Organisation internationale du Travail, ou OIT. Nous appuyons entièrement la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale. Elle est considérée comme le point de référence universel en ce qui concerne la responsabilité sociale dans le contexte du travail et de la main-d'oeuvre.

Exportation et développement Canada, EDC, a annoncé l'année dernière qu'elle appuyait les principes de l'Équateur, un cadre établi par l'industrie financière internationale pour évaluer et gérer les risques sociaux et environnementaux en matière de financement de projets.

Le Canada a également fourni un soutien financier pour plusieurs mesures nationales et internationales visant à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises. Par exemple, nous avons fourni un soutien financier au représentant spécial du secrétaire général de l'ONU chargé des sociétés transnationales et des droits de l'homme.

Nous soutenons les travaux visant à déterminer les meilleures pratiques pour les sociétés exploitées en zones de combat. Il existe une liste des meilleures pratiques pour les sociétés canadiennes en exploitation dans des pays où un conflit ou une guerre a éclaté.

Que demandent les Canadiens? Les Canadiens s'attendent à ce que, dans ce genre de situations, les sociétés canadiennes continuent de se comporter de manière responsable. Des principes d'exploitation clairs ont donc été formulés.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a mis en place une initiative complète pour s'assurer que ses agents commerciaux et diplomatiques au Canada et à l'étranger disposent de l'information et des outils dont ils ont besoin pour bien conseiller leur clientèle, partout dans le monde, sur la responsabilité sociale des sociétés. Cette initiative prévoit des séances d'information et des modules de formation ciblés pour s'assurer que, dans nos ambassades et dans les bureaux régionaux du MAECI, les personnes qui ont besoin de formation pour connaître les responsabilités sociales des entreprises dans leur pays d'attache reçoivent cette formation de manière, non seulement à comprendre les principes énoncés, mais aussi à pouvoir les expliquer aux entreprises en activité dans ce pays.

Nous reconnaissons également l'importance d'entretenir des liens étroits avec les gouvernements hôtes pour aider les pays en développement à acquérir la capacité nécessaire pour mettre en place des régimes d'entreprises socialement responsables dans leur pays.

Nous sommes conscients du fait que ce ne sont pas tous les gouvernements, surtout dans les pays en développement, qui possèdent les outils, les connaissances ou la capacité requise pour s'assurer que les principes de responsabilité sociale des entreprises sont appliqués dans leur pays. Si les gouvernements de ces pays ne mettent pas ces politiques en place, les Canadiens peuvent être certains que le Canada le fera.

●(1355)

Voilà pourquoi, par exemple, nous fournissons au Pérou une aide financière pour qu'il adhère à la déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales. S'il la ratifie, il fera un immense pas en avant en matière de responsabilité sociale des entreprises en respectant les directives de l'OCDE concernant les entreprises multinationales. En aidant le Pérou, nous contribuons aussi à renforcer les partenariats économiques en Amérique latine, une région d'une importance primordiale pour notre gouvernement. C'est une initiative que nous sommes fiers d'appuyer.

En fait, le Canada peut beaucoup contribuer à la bonne intendance des ressources. Grâce à notre vaste expérience de l'exploitation de nos propres ressources pendant des décennies, nous disposons d'un vaste éventail de connaissances à partager avec nos partenaires des pays en développement. Cela pourrait être un excellent domaine de coopération avec les pays en développement à l'avenir, lorsqu'ils se doteront de leurs propres compétences et établiront les bases d'un secteur extractif prospère, transparent et responsable pour le bien de leurs citoyens.

En partenariat avec les associations minières et les organisations autochtones, le gouvernement du Canada a aussi conçu une trousse permettant aux Autochtones d'évaluer les ouvertures dans le secteur minier et d'y participer. Cette trousse a été reprise et adaptée par de nombreux pays, notamment les Philippines, l'Australie, la Norvège et le Pérou, qui ont salué cette initiative du Canada et nous ont emboîté le pas. En fait, la voix du Canada se fait entendre dans le monde entier sur cette question.

Nous collaborons aussi étroitement avec nos partenaires au sein de l'APEC, de l'OECA, de la francophonie et du G8 pour bien faire comprendre au monde des affaires l'importance des principes de responsabilité sociale des entreprises. D'ailleurs, au sommet du G8 l'an dernier en Allemagne, les dirigeants ont décidé d'appuyer un ensemble de directives internationalement reconnues sur la responsabilité sociale des entreprises qui vise le secteur extractif. C'est un exemple de plus de notre excellente collaboration avec nos partenaires du monde entier sur cette importante question.

Je suis heureux d'ajouter que nous étendons même cette position de principe à nos négociations commerciales. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a souligné l'importance des négociations commerciales et de la suppression des barrières commerciales.

Comme mes collègues le savent, nous avons récemment signé un accord de libre-échange avec le Pérou. Certes, c'est une importante victoire pour les exportateurs et les investisseurs canadiens qui jouiront désormais d'un accès sans précédent à cet important marché, mais cet accord est aussi important et utile pour une autre raison. C'est le premier accord de libre-échange signé par le Canada qui encourage les parties à appuyer des pratiques positives en matière de responsabilité sociale des entreprises et qui rappelle aux entreprises qu'il est important d'intégrer à leur fonctionnement interne ces notions de responsabilité sociale. Nous avons aussi signé des ententes parallèles sur la main-d'oeuvre et l'environnement.

Le Canada est un chef de file dans ce domaine. L'opposition a demandé quand le gouvernement allait donner sa réponse. C'est une réponse mûrement réfléchie que nous avons l'intention de présenter en temps voulu.

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de parler des actions positives du Canada dans...

Déclarations de députés

●(1400)

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Je dois maintenant interrompre les délibérations sur cette motion.

[Français]

Par conséquent, le débat sur la motion est reporté à une séance ultérieure.

Nous passons maintenant aux déclarations de députés. L'honorable député de Haliburton—Kawartha Lakes—Brock a la parole.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES FOIRES AGRICOLES

M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Monsieur le Président, comme chaque année, au retour de l'été, un grand nombre de localités de ma circonscription, Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, se préparent en vue de leurs foires et de leurs expositions agricoles annuelles.

Dans la plupart des cas, c'est la société agricole locale qui organise ces événements qui durent plusieurs jours. Bien que les foires soient depuis toujours l'une de leurs principales fonctions, les sociétés agricoles s'occupent également d'autres activités de promotion de l'agriculture, notamment l'achat et la vente de semences et la gestion des stocks de reproduction.

Ma circonscription se distingue par une grande diversité de foires estivales et automnales dont l'origine remonte à plus de 100 ans, de même que par de nombreux autres festivals d'automne.

En fin de semaine, la 159^e édition de la foire de Millbrook inaugurera la saison des foires dans ma circonscription. J'ai le plaisir d'annoncer que ma famille et moi serons présents et que nous prendrons part aux cérémonies d'ouverture. La fin de semaine suivante se tiendra la 160^e foire annuelle d'Oakwood.

Je reconnais que beaucoup de ces événements ont survécu jusqu'à aujourd'hui grâce au travail acharné et au dévouement d'une armée de bénévoles. À longueur d'année, ils consacrent leur temps, leurs talents, leur créativité et leur énergie à la population et à leurs collectivités. Ils contribuent à faire du Canada l'un des meilleurs endroits où vivre.

* * *

LE TRAVAIL DES ENFANTS

L'hon. Raymond Simard (Saint-Boniface, Lib.): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour souligner la Journée mondiale contre le travail des enfants. L'Organisation internationale du travail estime qu'environ 165 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent un peu partout dans le monde.

[Français]

Bon nombre de ces enfants travaillent pendant de longues heures, souvent dans des conditions dangereuses. En outre, le travail des enfants étant lié étroitement à la pauvreté, de nombreuses familles pauvres dépendent de la contribution d'un enfant qui travaille à leur revenu. Cela laisse peu de place à l'éducation.

Aujourd'hui plus que jamais, chaque enfant mérite une éducation et une formation de qualité pour réussir.

Déclarations de députés

[Traduction]

Dans ses Objectifs du Millénaire pour le développement, l'ONU a établi des cibles pour faire en sorte que tous les garçons et les filles suivent un programme d'enseignement complet de niveau primaire d'ici 2015 et que l'éducation soit accessible à tous les enfants sans discrimination sexuelle. Ces objectifs ne pourront être atteints tant qu'on n'aura pas trouvé une solution aux facteurs qui favorisent le travail des enfants et empêchent les familles pauvres d'envoyer leurs enfants à l'école.

J'invite tous mes collègues à accroître la sensibilisation au fait que l'éducation est la solution au travail des enfants.

* * *

[Français]

LE FESTIVAL TOUT POUR LA MUSIQUE DE BERTHIERVILLE

M. Guy André (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais souligner la tenue d'un événement d'envergure qui se déroulera du 31 juillet au 3 août prochains dans ma circonscription, Berthier—Maskinongé.

Le festival Tout pour la musique de Berthierville en sera à sa 14^e édition. Cet événement revient en force en 2008, ayant progressé d'année en année avec sa programmation des plus variées qui fait une place de choix aux talents locaux.

C'est un parfait reflet de notre milieu avec son dynamisme, sa créativité et la cordialité de la population de Berthierville. Ce festival se veut une contribution économique indiscutable et s'avère une véritable vitrine promotionnelle pour notre magnifique région.

Je tiens à remercier et à féliciter le comité organisateur, les nombreux bénévoles, les commanditaires ainsi que les autorités municipales qui oeuvrent solidairement au succès du festival Tout pour la musique. Je souligne aussi l'implication exceptionnelle du président, M. Bernard Grégoire, qui exerce son leadership depuis de nombreuses années.

* * *

[Traduction]

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, les gens posent aujourd'hui une très bonne question. Où sont passés les libéraux? Les libéraux ont appuyé des mesures législatives gouvernementales clés, se sont abstenus de voter à leur sujet ou ne se sont tout simplement pas présentés pour voter non pas une fois, non pas deux fois, mais bien 28 fois. À chaque occasion, les libéraux ont prononcé des paroles creuses et dit aux Canadiens qu'ils étaient fermement opposés au programme du gouvernement et ont menacé de provoquer la tenue d'élections, et à chaque occasion ils ont fait marche arrière.

Le bilan des libéraux est clair. Ils ont appuyé notre discours du Trône. Ils ont souscrit à nos plans environnementaux, les plus rigoureux de l'histoire canadienne. Ils ont appuyé nos mesures visant à punir plus sévèrement les criminels. Plus récemment, les libéraux ont tenté de se montrer alarmistes et de feindre le mépris au sujet du projet de loi d'exécution du budget et des réformes concernant l'immigration, mais au moment de voter, ils ont une fois de plus fait marche arrière.

Avec un caucus profondément divisé et une taxe sur le carbone difficile à défendre, pas surprenant que le chef libéral fasse marche arrière.

Les Canadiens ne seront pas dupes.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Monsieur le Président, les Canadiens ont été choqués et affligés d'apprendre cette semaine l'adoption de la loi sur l'immigration du gouvernement conservateur. Cette nouvelle loi fait disparaître du système toute garantie d'équité. Elle ne facilitera pas la réunification des familles et ne permettra pas de rattraper le retard accumulé dans le traitement de presque un million de demandes. Elle permettra plutôt de favoriser des travailleurs temporaires qui sont peu susceptibles de vouloir s'établir au Canada pour de bon. Elle permettra à la ministre conservatrice de choisir dans l'arbitraire le plus total ceux qui resteront et ceux qui devront partir.

Il aurait fallu une véritable réforme du système. Il faudrait rattraper le retard accumulé dans le traitement des demandes. Il faudrait réunifier les familles.

Les conservateurs ne pouvaient pas faire adopter tout seuls cette loi épouvantable. Ils avaient besoin d'aide et ils l'ont eue. Les nouveaux amis fidèles des conservateurs, les députés libéraux, sont demeurés assis pour ne pas nuire aux conservateurs. Ils auraient pu les empêcher d'adopter la loi et ils auraient dû le faire, mais ils ne l'ont pas fait. Des milliers de familles vont devoir subir durement les conséquences du refus égoïste des libéraux de dire non.

* * *

● (1405)

LE MOIS DE LA SENSIBILISATION AU TRAUMATISME CRÂNIEN

L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.): Monsieur le Président, le mois de juin est le Mois de la sensibilisation au traumatisme crânien.

Le traumatisme crânien est la principale cause de décès ou d'invalidité chez les jeunes hommes. Quelque 30 p. 100 des enfants et des jeunes qui s'adonnent à des activités sportives se blessent à la tête. On recense chaque année plus de 100 000 cas de lésions cérébrales au Canada.

La bonne nouvelle, c'est que la plupart de ces blessures liées à la pratique d'activités sportives peuvent être évitées. Un casque protecteur conforme aux normes de l'Association canadienne de normalisation peut éviter des traumatismes crâniens qui tuent, rendent invalides ou empêchent certains de réaliser tout leur potentiel. À l'heure actuelle, seuls les casques utilisés pour pratiquer le hockey et la crosse sont conformes aux normes.

En mars 2007, j'ai présenté le projet de loi C-412 modifiant la Loi sur les produits dangereux afin d'interdire la vente et l'importation de casques pour les sports d'hiver qui ne répondent pas aux normes, ainsi que la publicité s'y rapportant.

Mon projet de loi n'est pas près d'être mis à l'étude à la Chambre, dans l'état actuel des choses. Le ministre de la Santé pourrait cependant apporter la modification nécessaire par décret, ce qu'il refuse de faire, préférant donner son appui à l'industrie. Je l'exhorte à agir immédiatement, ce mois-ci, avant que plus de jeunes vies ne soient détruites.

Déclarations de députés

[Français]

LA TAXE SUR LE CARBONE

M. Denis Lebel (Roberval—Lac-Saint-Jean, PCC): Monsieur le Président, le chef du Parti libéral pense que les Canadiens doivent, à tout prix, plonger dans la spirale des dépenses irresponsables en leur imposant sa fameuse taxe sur le carbone.

Nous ne les laisserons pas faire car ces gens-là cachent la vraie nature de ce qu'ils préparent pour les Canadiens, c'est-à-dire créer une nouvelle taxe permanente pour financer des dépenses irresponsables.

Les Canadiens savent reconnaître les plans sournois joliment emballés dans une couverture écolo, d'un cadre de gestion rigoureux des émissions. Quand des politiciens utilisent des termes vagues comme « virage vert », les Canadiens peuvent être certains que les taxes n'iront que dans une seule direction, soit à la hausse.

Les Canadiens comprennent les vrais impacts sur leur pouvoir d'achat. La taxe sur le carbone n'est rien d'autre qu'une nouvelle taxe permanente qui détruira des emplois et qui augmentera les coûts de l'essence, de l'électricité et de tout ce que les Canadiens achètent.

Les Canadiens savent qu'ils ne peuvent faire confiance au chef libéral.

* * *

GILLES CARLE

M. Luc Malo (Verchères—Les Patriotes, BQ): Monsieur le Président, hier soir, au moment où l'on apprenait avec grande joie que quatre de ses films seront cet automne disponibles en DVD, l'Association des propriétaires de cinémas et cinéparcs du Québec décernait la Bobine d'Or à M. Gilles Carle, en guise de reconnaissance pour son apport important au cinéma québécois.

Tout au long de sa prolifique carrière, ce pionnier de notre cinéma national aura posé un regard singulier, jamais mièvre sur ses compatriotes. Honoré par de nombreuses récompenses, ici comme à l'étranger, qui témoignent de son génie pour dépeindre, tant par le documentaire que la fiction, nos beautés et nos travers, ce réalisateur aura mis en lumière le talent d'artistes et d'artisans qui lui doivent leur amour du métier.

Si cet homme est désormais, dans sa chair, affaibli, son oeuvre restera, elle, à jamais d'une grande puissance.

Monsieur Gilles Carle, au nom de tous mes collègues, je vous salue.

* * *

[Traduction]

LE PROJET DE TAXE SUR LE CARBONE

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, mes électeurs ne se feront pas avoir par le projet de taxe sur le carbone des libéraux.

Mes électeurs savent que le chef du Parti libéral a un problème de dépenses. Il a déjà promis aux divers groupes d'intérêts des milliards de dollars en dépenses. Maintenant, les libéraux essaient de payer toutes ces dépenses irresponsables en forçant les Canadiens à payer une nouvelle taxe permanente sur le carbone. Cette dernière entraînerait des pertes d'emplois et une hausse du prix de l'essence, de l'électricité et de tout le reste. Nous savons que c'est une mauvaise idée lorsque le porte-parole du Parti libéral en matière d'environnement ne peut même pas convaincre son propre frère, le premier ministre de l'Ontario, que c'est une bonne idée.

Le gouvernement conservateur va défendre le Canada rural, les agriculteurs, les jeunes familles, les petites entreprises, les aînés et les travailleurs de quarts. Nous allons contester la taxe sur le carbone des libéraux. Dans les régions rurales de ma circonscription, les familles doivent parcourir de longues distances. Les carburants représentent une importante dépense de toutes les exploitations agricoles.

Même aujourd'hui, au Comité des finances, les libéraux ont appuyé l'augmentation de la taxe sur les carburants. Pourquoi les libéraux tiennent-ils tellement à nuire au Canada rural, aux habitants des régions rurales, aux aînés et aux personnes à revenu fixe?

* * *

● (1410)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Anthony Rota (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à Frederick Couchie, le père de Marianna Couchie, chef de la réserve Nipissing n° 10. À l'âge de neuf ans, Fred Couchie a été envoyé au pensionnat pour Indiens Garnier. On lui a retiré son nom pour lui attribuer un numéro, le numéro 76. Éloigné de sa famille et de sa collectivité, il a été dépouillé de sa culture, de sa langue et de sa dignité. Tout au long de sa vie, Fred a souffert de problèmes de santé physique et mentale.

Si le système des pensionnats a existé, c'est parce qu'un groupe de personnes qui se croyait supérieur s'est arrogé le droit d'imposer sa langue, sa culture et ses croyances aux membres des Premières nations.

Je rappelle aux Canadiens les atrocités que peut commettre un groupe qui s'estime supérieur. La race, le sexe, la culture, la religion et l'orientation sexuelle sont autant d'excuses que des humains invoquent pour en assujettir d'autres.

Je demande à tous les Canadiens d'étudier leur histoire, de constater les conséquences de la discrimination et de faire en sorte qu'on ne répète pas les erreurs du passé pour que les souffrances de milliers de personnes comme Fred Couchie n'aient pas été vaines.

Chi-meegwetch.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Rob Clarke (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC): Monsieur le Président, *tansi, delangete*, hier était véritablement une journée historique. Notre gouvernement a présenté des excuses sincères et senties suite au triste héritage laissé par les pensionnats.

Même si ces excuses étaient importantes et nécessaires, notre gouvernement est heureux de joindre le geste à la parole en indemnisant les anciens élèves des pensionnats et, ce qui est très important, en mettant sur pied la Commission de vérité et de réconciliation.

La commission, dirigée par un commissaire en chef, à savoir le juge Harry LaForme, jouera un rôle important qui nous permettra de mieux comprendre l'histoire des pensionnats et leur impact sur les collectivités autochtones.

Déclarations de députés

Je suis heureux que la commission ait commencé ses travaux le 1^{er} juin et que notre gouvernement donne suite aux engagements qu'il a pris envers les collectivités autochtones du Canada.

À titre d'ami d'un grand nombre de survivants des pensionnats, je dis que les excuses présentées hier sont un pas important dans la bonne direction.

C'est un honneur de servir à titre de député du gouvernement conservateur, qui a tenu promesse.

* * *

L'IRAK

M. Alex Atamanenko (Colombie-Britannique-Southern Interior, NPJ): Monsieur le Président, le 3 juin dernier, la Chambre a adopté une motion afin de permettre aux soldats américains qui s'opposent à la guerre en Irak de rester au Canada. Des Canadiens, dont certains députés, se sont opposés à cette initiative, principalement parce que ces jeunes personnes se sont enrôlées volontairement.

Je suis en train de lire le livre de Joshua Key, un des résistants à la guerre qui vit au Canada, intitulé *The Deserter's Tale*, où il raconte l'histoire d'un garçon venant d'une famille dysfonctionnelle et défavorisée de l'Oklahoma attiré dans l'armée américaine par des promesses d'assurance-santé et d'enseignement supérieur.

Il est important que nous comprenions tous clairement que l'armée cible les jeunes Américains de milieux défavorisés et leur ment.

Joshua Key s'est fait dire à maintes occasions qu'il construirait des ponts aux États-Unis en tant qu'ingénieur, et qu'il n'aurait pas à se battre en Irak. Pourtant, il s'est retrouvé en Irak, obligé, avec d'autres soldats américains, de faire des incursions dans des maisons, de les piller, d'enlever des pères de familles et de terroriser des femmes et des enfants.

Il faut comprendre la nature et les conséquences de cette guerre. J'encourage le ministre à faire un geste humanitaire immédiat en mettant fin à la procédure d'expulsion d'un autre résistant à la guerre, Corey Glass, qui risque une peine de prison et un casier judiciaire à cause de son opposition à une guerre illégale.

* * *

LE COMITÉ PERMANENT DE L'ACCÈS À L'INFORMATION, DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET DE L'ÉTHIQUE

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, les députés conservateurs se sont vraiment distingués à la séance de mardi soir du Comité de l'éthique. Alors que les députés de l'opposition se sont présentés à la séance avec une attitude ouverte au compromis et à la coopération, les députés conservateurs avaient inscrit trois éléments à leur programme: le retard, la perturbation et le manque de respect.

Un député a présenté une motion disant qu'Élections Canada, en l'occurrence l'organisation qui a certifié la validité de son élection à titre de député, manquait d'objectivité et qu'elle était incompétente.

Les députés conservateurs qui siègent au comité ont voté contre des amendements qu'ils avaient eux-mêmes proposés. Plus tard, ils ont soutenu des amendements qu'ils avaient précédemment tenté de faire déclarer irrecevables.

Ensuite, les députés ministériels se sont acharnés contre le président du comité en l'attaquant de façon personnelle et inacceptable. C'est un député en particulier qui a mené cette attaque

contraire à la décence élémentaire et au respect. Je peux simplement présumer qu'il se préparait pour son passage à la radio le lendemain.

Quelle honteuse manifestation de la propension constante du gouvernement au nivellement par le bas.

* * *

[Français]

RAYMOND LALIBERTÉ

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, c'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de M. Raymond Laliberté. Ce grand homme a été l'un des piliers du syndicalisme de l'éducation au Québec durant la période charnière de la Révolution tranquille. Par ses convictions et son engagement, il a marqué de façon durable la Centrale des syndicats du Québec.

Il a assumé la présidence de la Corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques du Québec de 1965 à 1970, qui deviendra la Centrale de l'enseignement du Québec, puis la Centrale des syndicats du Québec. Il présida au passage à la déconfectionnalisation de cette organisation et à son rapprochement avec l'ensemble du mouvement ouvrier québécois.

Raymond Laliberté était un authentique pédagogue, un progressiste et un humaniste remarquable. Sa discrétion et son humilité légendaire rendent encore plus remarquable le travail de fond que ce précurseur a effectué pour faire du Québec une société instruite et moderne.

* * *

● (1415)

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, l'un des députés conservateurs d'en face est le grand défenseur du premier ministre dans le dossier du scandale entourant le financement électoral des conservateurs et le secrétaire parlementaire qui se porte à la défense de nombreux ministres.

Pourquoi alors le député a-t-il fait des remarques très blessantes et dégradantes à l'égard des Autochtones du Canada hier, en cette journée nationale d'excuses aux survivants des pensionnats autochtones?

Le député s'est publiquement plaint du dédommagement accordé aux survivants des pensionnats autochtones en disant:

Certains d'entre nous commencent à se demander si nous en avons vraiment pour cette somme considérable d'argent et si des fonds supplémentaires régleront vraiment le problème.

Puis il a ajouté:

[...] nous devons leur faire connaître la valeur du dur labeur, de l'indépendance et de l'autonomie.

Les Autochtones du Canada ont toujours été indépendants et autonomes, et ce depuis des milliers d'années, et ils pourraient certainement en montrer beaucoup à ce député sur ce qu'ils connaissent du dur labeur et de la nécessité de se salir les mains pour pouvoir faire vivre leur famille.

Le député devrait le reconnaître et s'excuser.

*Questions orales***LES AFFAIRES AUTOCHTONES**

M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour transmettre toutes mes excuses aux peuples autochtones, à la Chambre et à tous les Canadiens.

Hier, alors que la Chambre et tous les Canadiens célébraient un nouveau départ, j'ai fait des commentaires blessants et méchants.

J'en accepte la responsabilité et je m'en excuse.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

L'hon. Stéphane Dion (chef de l'opposition, Lib.): Monsieur le Président, hier, les chefs de partis à la Chambre ont présenté des excuses officielles pour l'héritage laissé par les pensionnats indiens. Nous devons maintenant passer à la divulgation des faits et à la réconciliation.

Le premier ministre s'engage-t-il à respecter la promesse qu'il a faite pendant la campagne électorale et à indemniser les victimes des pensionnats qui ne sont pas visés par le règlement, comme celui d'Île-à-la-Crosse, en Saskatchewan?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, comme le sait le chef de l'opposition, il y avait des écoles administrées par des gouvernements provinciaux qui étaient semblables aux pensionnats indiens. Elles ne sont pas visées par le règlement qui a été négocié avec l'Assemblée des Premières Nations. Nous savons qu'il y a encore des questions en suspens et le ministre, d'autres personnes et moi-même avons parlé de la nécessité que des gouvernements les règlent.

L'hon. Stéphane Dion (chef de l'opposition, Lib.): Sauf, monsieur le Président, que, pendant la campagne électorale, le premier ministre n'a pas dit « des gouvernements ». Il a dit que « son gouvernement » réglerait la question...

L'hon. Ralph Goodale: Immédiatement.

L'hon. Stéphane Dion: ...immédiatement. Il doit tenir sa parole et montrer qu'il indemniser les élèves de ces écoles afin que les discours d'hier inaugurent une nouvelle ère dans les relations du Canada avec les peuples autochtones.

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, dans le cas d'Île-à-la-Crosse, le chef de l'opposition devrait savoir qu'il y avait là un pensionnat fédéral, mais qu'il n'y a pas de survivants. Il y a ensuite eu un pensionnat provincial. Comme je l'ai dit, nous savons qu'il reste des questions à régler.

L'hon. Stéphane Dion (chef de l'opposition, Lib.): Je crois qu'il y a des survivants, monsieur le Président, mais nous devons vérifier si le premier ministre a raison. S'il se trompe, je suis convaincu qu'il accordera des indemnités.

• (1420)

[Français]

Pourrais-je aussi demander au premier ministre si les paroles qui ont été prononcées hier, par les chefs autochtones, l'ont amené à changer d'idée? Et est-il prêt maintenant à faire en sorte que le Canada, qui a toujours défendu les droits de la personne dans le monde, partout et en toutes circonstances, honore son engagement

vis-à-vis de la Déclaration universelle des droits des peuples autochtones?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, le chef de l'opposition sait que le Canada ne prend pas un tel engagement — il ne l'a même pas fait durant la période de son gouvernement. En réalité, nous avons exprimé cette position clairement: nous favorisons une entente sur de telles questions de droits si importants.

Toutefois, jusqu'à maintenant, nous avons des difficultés au regard de l'entente. Et nous avons proposé des changements à la Chambre des communes pour améliorer les droits des Autochtones au Canada, par exemple le droit de propriété pour les femmes autochtones. J'espère que l'opposition nous appuiera.

[Traduction]

M. Todd Russell (Labrador, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi premièrement de remercier les chefs de tous les partis pour les mots qu'ils ont prononcés hier. Ils ont présenté leurs excuses et exprimé leurs regrets pour l'horreur des pensionnats indiens. Je leur rends hommage pour ces paroles et j'espère que tous les Canadiens y souscrivent.

Cependant, le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor a manifesté hier, par ses paroles à lui, une ignorance et une intolérance dignes des attitudes qui ont entraîné les erreurs historiques au sujet desquelles des excuses ont été présentées hier.

Le premier ministre va-t-il dénoncer ces paroles, qui sentent le racisme et le paternalisme?

L'hon. Chuck Strahl (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, je pense que nous avons tous entendu le secrétaire parlementaire s'exprimer juste avant la période des questions. J'exhorte les députés à prendre bonne note de ce qu'il a dit. Ce sont des paroles qui venaient du fond du coeur. J'ai apprécié l'honnêteté et la sincérité du secrétaire parlementaire.

Comme il l'a dit, les relations avec les Premières nations et les autres Autochtones ont connu hier un nouveau départ. Nous sommes enchantés que la Chambre ne se soit pas bornée à entendre les excuses des chefs de parti, mais qu'elle ait aussi permis aux dirigeants autochtones de recevoir ces excuses ici même, dans cette enceinte. Ce fut vraiment une journée historique.

M. Todd Russell (Labrador, Lib.): Monsieur le Président, l'attitude du porte-parole officiel du gouvernement m'attriste et me blesse. Au sujet du règlement sur les pensionnats indiens, il a déclaré ceci: « Certains d'entre nous commencent à se demander si nous en avons vraiment pour cette somme considérable d'argent. » Mais, combien vaut donc une enfance volée?

Or, à peine deux heures plus tard, le premier ministre a déclaré ceci: « Il n'y a pas de place au Canada pour que les attitudes qui ont inspiré le système de pensionnats indiens puissent prévaloir à nouveau. »

Le premier ministre sera-t-il fidèle à ses paroles et démettra-t-il son secrétaire parlementaire de ses fonctions?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, comme les députés le savent, le secrétaire parlementaire a présenté ses excuses pour les paroles qu'il n'aurait pas dû prononcer. Je sais qu'il a aussi communiqué ses excuses aux associations autochtones nationales.

Questions orales

Un événement historique a eu lieu hier. C'est un événement qu'attendaient depuis très longtemps les Autochtones du pays. Tous les partis représentés à la Chambre étaient habités par l'esprit qui a inspiré les excuses offertes hier. Je sais que le député en question était très favorable à cette démarche de la part du gouvernement.

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, en plus de son passé trouble et de ses nombreux liens avec le crime organisé, on apprenait hier que Julie Couillard a fait certaines pressions auprès de l'entourage rapproché du ministre des Travaux publics afin d'obtenir un contrat pour l'agence immobilière Kevlar. Selon Michel Juneau-Katsuya, un expert en renseignement, l'approche de Mme Couillard apparaît comme une « opération de recrutement classique ».

Après cette accumulation d'informations compromettantes concernant Mme Couillard, le premier ministre pense-t-il toujours que cette affaire relève de la vie privée et compte-t-il encore utiliser cette excuse pour ne pas venir témoigner devant le Comité permanent de la sécurité publique?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, pour ce qui est du contrat dont parle le chef du Bloc québécois, la réalité est qu'aucune décision n'a été prise dans cette affaire.

● (1425)

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, on nous a dit qu'il y avait eu une tentative, mais qu'il n'y a pas de décision qui ait été prise. Ce que je lui dis, c'est qu'il y a des faits plus qu'inquiétants, qui ne relèvent pas de la vie privée. C'est d'intérêt public.

Je lui demande ceci: va-t-il cesser de se cacher derrière cette excuse que personne ne croit maintenant, à savoir que cela relève de la vie privée? C'est d'intérêt public. Va-t-il faire preuve d'un sens de l'honneur et des responsabilités, et se présenter devant le Comité permanent de la sécurité publique? C'est son devoir.

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics a déjà pris ses responsabilités dans cette affaire. À l'égard de ce contrat, la réalité est qu'aucune décision n'a été prise. La réalité est qu'il y a un processus concurrentiel dirigé par les fonctionnaires du ministère comme ce doit l'être.

M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ): Monsieur le Président, la GRC connaissait le passé trouble de Julie Couillard avant sa relation avec l'ancien ministre des Affaires étrangères. La GRC reconnaît que si une recherche sur une personne soulève des inquiétudes, elle a le devoir de prévenir les autorités.

Connaissant tous les faits troublants qui ont été rendus publics depuis le début de cette affaire, le premier ministre soutient-il que la GRC a manqué à ce point de professionnalisme pour ne pas l'avoir prévenu?

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, ce que nous savons c'est que la GRC n'a pas informé le Bureau du Conseil privé, ou le cabinet du premier ministre, de quelque préoccupation que ce soit liée à la sécurité.

Nous savons aussi que le ministère des Affaires étrangères est en train d'examiner cette affaire. Toute constatation importante faite par le ministère sera rendue publique.

[Français]

M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ): Monsieur le Président, si la GRC n'a pas fait son travail, ce dont je doute, le ministère, lui, a la responsabilité de faire une enquête de sécurité sur son nouveau ministre.

Le premier ministre a-t-il été averti par le ministère des Affaires étrangères de la relation douteuse et dangereuse de son ex-ministre?

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, je sais que le député fait partie d'un groupe de députés de l'opposition qui est très intéressé à mener une longue enquête sur le passé des gens. Je sais qu'ils vont le faire, par le truchement du comité législatif.

Nous préférons nous concentrer sur des questions plus fondamentales. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé au ministère des Affaires étrangères de se pencher sur les aspects plus graves de cette affaire. Nous avons hâte de voir le rapport du ministère.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, il est très encourageant de voir les députés se réunir pour une cause commune et le bien commun. Comme Phil Fontaine l'a dit hier en cette Chambre, « ainsi, cette journée est importante en raison non seulement du passé, mais également de l'avenir ».

Le premier ministre s'engage-t-il, à partir d'aujourd'hui, à travailler d'égal à égal avec les Premières nations pour favoriser une véritable réconciliation?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement travaille toujours d'une telle manière avec tous les Canadiens.

En cette matière, nous avons été dirigés avec compétence par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

[Traduction]

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, je demande expressément que le gouvernement accorde une priorité plus grande à l'eau et aux écoles. Par exemple, on a dit aux étudiants d'Attawapiskat qu'il y avait 28 écoles dont l'état était pire. J'ai vu l'école de ces étudiants et la situation est lamentable. On leur a dit qu'ils devraient peut-être devoir attendre cinq ans. Par ailleurs, à chaque été, plus de 100 collectivités autochtones vivent des crises liées à des problèmes d'eau potable.

Suite à ce qui s'est passé ici hier, le premier ministre va-t-il accélérer l'engagement de fonds de développement dans ces deux secteurs clés, afin que ces problèmes puissent être réglés?

Questions orales

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement fait de nouveaux investissements et il s'efforce de s'assurer que ceux-ci permettent de transformer la situation et d'aboutir à des résultats bien meilleurs que dans le passé. Lorsqu'il a assumé ses fonctions, l'ancien ministre des Affaires indiennes a fait de l'eau une priorité, et des progrès considérables ont été accomplis en très peu de temps.

En ce qui a trait à l'éducation, nous avons signé un accord de transformation historique avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et nous collaborons avec d'autres gouvernements afin de conclure des ententes du genre. Il y a eu une longue période de négligence en ce qui a trait aux services essentiels, mais le gouvernement est en train de prendre des mesures dans l'intérêt des générations futures de Canadiens d'origine autochtone.

* * *

• (1430)

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'hon. Ujjal Dosanjh (Vancouver-Sud, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a fait preuve d'un manque de jugement effarant dans l'affaire Julie Couillard, qui suscite chaque jour de nouvelles questions. Il devient clair que nous sommes peut-être en présence d'une tentative d'infiltration du gouvernement par le crime organisé. Tard hier, le Bureau du Conseil privé a nié que la GRC l'ait jamais informé des risques qu'aurait pu poser cette personne.

Le premier ministre dira-t-il aux Canadiens quel organisme du gouvernement, si ce n'est pas la GRC, a informé son cabinet ou le BCP du risque qu'elle posait pour la sécurité nationale?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, je sais en quoi certains aspects de cette affaire intéressent tout particulièrement le député. Il a fait part hier à la télévision de son intérêt à l'égard des personnes qui ont fréquenté Julie Couillard ou qui ont partagé son lit. Selon lui, ce sont des aspects qu'il faut connaître et c'est la raison pour laquelle il faut une enquête législative.

Pour sa part, le gouvernement actuel n'a pas l'habitude de faire enquête pour connaître les fréquentations des gens ou pour savoir avec qui ils couchent. C'est là plutôt une politique libérale.

L'hon. Ujjal Dosanjh (Vancouver-Sud, Lib.): Monsieur le Président, voilà donc la réponse du leader à la Chambre du parti qui voudrait faire comparaître le coiffeur de Mme Couillard devant le comité.

Selon son témoignage devant le comité cette semaine, la GRC a pour pratique courante d'avertir le BCP de tout problème de sécurité. La GRC savait certainement que le crime organisé tentait d'infiltrer le gouvernement, mais le BCP prétend maintenant qu'il n'a pas obtenu d'information de la GRC à ce sujet.

S'il y a eu défaillance du système, le premier ministre dira-t-il aux Canadiens où se situe cette défaillance?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, la GRC n'a pas avisé le cabinet du premier ministre ou le Bureau du Conseil privé d'un problème de sécurité. Mais nous savons bien que ce n'est pas ce que veut savoir le député. En réalité, ce qu'il veut savoir, il l'a expliqué hier à la télévision en déclarant ceci: « Mme Couillard a des relations dans le bureau de M. Fortier, avec [le député de Beauce]. Avec qui d'autre a-t-elle des relations? J'aimerais le savoir. »

Il semble donc que l'on s'adonne à de petites enquêtes sordides concernant la vie privée des gens. Le Parti libéral en est réduit à cela aujourd'hui.

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, selon la GRC, ce n'est pas une question de vie privée, mais d'intérêt public.

Nous apprenons maintenant que Mme Couillard a tenté d'infiltrer pas un, pas deux, mais trois ministères différents du gouvernement conservateur. Elle a eu accès à des documents secrets du ministère des Affaires étrangères. Elle a dîné avec le ministre de la Sécurité publique. Elle a tenté d'influencer l'octroi par Travaux publics de contrats immobiliers.

Combien d'autres ministères a-t-elle tenté d'infiltrer? Le premier ministre réalise-t-il que seule une enquête publique complète rassurera les Canadiens sur l'intégrité du gouvernement?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, hier, le Parti libéral a clairement dit ce qu'il attendait de cette enquête en déclarant: « Qui a-t-elle fréquenté? J'aimerais le savoir. » Son objectif est de découvrir des histoires sordides qu'apprécieront les amateurs de potinage et d'autres bavardages du même genre. Les importantes questions de politique publique ne l'intéressent pas. Les libéraux peuvent présenter cela comme ils le veulent, mais ce n'est pas leur véritable objectif.

Nous nous intéressons à ces questions graves, et nous nous en préoccupons. C'est pour cette raison que le ministère des Affaires étrangères traite cette affaire de manière professionnelle et réfléchie.

[Français]

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, l'affaire Couillard continue de faire tache d'huile. Chaque jour, la réputation d'un nouveau ministère est entachée. Julie Couillard a eu accès à des documents secrets du ministère des Affaires étrangères, elle a discuté avec le ministre de la Sécurité publique, elle a tenté d'influencer l'octroi de contrats de Travaux publics Canada.

Que faut-il de plus pour que le gouvernement ordonne une enquête publique sur cette affaire? Que faut-il de plus pour que le premier ministre fasse enfin preuve de jugement?

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, il n'y a eu qu'une seule erreur de jugement dans cette affaire, et c'est celle du député de Beauce qui a laissé des documents classifiés dans un endroit non sécurisé. Il a assumé la responsabilité de cette erreur de jugement et a remis sa démission qui a été acceptée.

Questions orales

[Français]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a offert les excuses officielles du gouvernement aux victimes des pensionnats fédéraux. Ces excuses étaient nécessaires, mais elles sont insuffisantes. Elles doivent maintenant mener à la réconciliation envers les peuples autochtones, ce qui passe par des gestes concrets. Or, le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et député de Nepean—Carleton s'est peut-être excusé, mais il a manqué de respect envers les Premières nations.

Le premier ministre, lui, a-t-il l'intention d'agir avec respect envers les peuples autochtones et de signer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones?

•(1435)

[Traduction]

L'hon. Chuck Strahl (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, la question des droits de la personne est comme le reste des politiques gouvernementales. Nous aimerions constater des progrès concrets ici, au Canada, relativement à des sujets chers aux Premières nations et aux Autochtones. C'est pourquoi, pour la première fois en 30 ans, nous sommes allés de l'avant afin que la Loi canadienne sur les droits de la personne s'applique aux Autochtones vivant dans les réserves. Cet oubli vieux de 30 ans devait être corrigé.

Plus encore, nous sommes également allés de l'avant dans le dossier sur les droits en matière de biens immobiliers matrimoniaux. Nous allons aussi de l'avant au sujet des revendications particulières, un geste que les Premières nations attendaient depuis 60 ans. Il est temps de faire les choses comme il se doit pour les Autochtones.

[Français]

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, je vais me réessayer, peut-être que l'interprétation n'était pas complète. Ce n'était pas cela, la question.

Une véritable réconciliation nécessite de passer de la parole aux actes et doit débiter par la signature de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, comme l'a demandé hier la présidente de l'Association des femmes autochtones, Mme Beverley Jacobs.

Quand le gouvernement se décidera-t-il à endosser cette déclaration, comme le demandent tous les peuples autochtones?

[Traduction]

L'hon. Chuck Strahl (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, voici en fait ce que Mme Jacobs a dit hier à la Chambre au premier ministre:

Nous vous avons remercié de nous avoir présenté des excuses. Je dois aussi vous féliciter de vous être tenus debout. Je n'avais jamais vu un gouvernement présenter des excuses avant aujourd'hui et je vous en remercie.

C'est le résultat de nos mesures concrètes afin d'améliorer les choses pour les membres des Premières nations et les Autochtones de ce pays.

Il ne suffit pas d'avoir des documents idéalistes avec des phrases qui sonnent bien à l'oreille. Les Autochtones, les membres des Premières nations, méritent des mesures concrètes qui font une différence dans leur vie aujourd'hui.

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M. Jean-Yves Roy (Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Monsieur le Président, le ministre fédéral de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec devrait se rendre compte qu'en s'attaquant de façon mesquine au ministre québécois du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, c'est à la façon de faire de la nation québécoise qu'il s'en prend. Ce modèle économique qui intègre les organismes à but non lucratif a fait ses preuves et a l'appui des élus et des intervenants de tout le Québec.

Le ministre comprend-il qu'il est le seul à ignorer que le virage qu'il propose n'est en fait qu'un dérapage et va-t-il rétablir le financement à ces organismes essentiels au développement des régions du Québec?

L'hon. Jean-Pierre Blackburn (ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, pour le Bloc québécois, il faudrait toujours dire oui à tout et tout, soit à tout ce qui nous est demandé à Ottawa, sans s'occuper de s'assurer que cela se fait dans le respect du budget.

Ce même parti voulait que le fédéral se retire du développement économique et a voté contre l'agence. Pourtant, le développement économique régional est un domaine de compétence partagé en vertu de la Constitution. Il faudrait que les bloquistes arrêtent de parler des deux coins de la bouche. Je le répète, ils devraient demander à Québec de respecter le domaine de compétence du fédéral.

M. Jean-Yves Roy (Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Monsieur le Président, le ministre se trompe quand il dénonce le modèle québécois comme étant la défense du statu quo. Ce modèle est défendu par l'Assemblée nationale du Québec et par l'ensemble de la nation québécoise. Le ministre, lui, défend l'indéfendable en prônant un retour à la grande noirceur, à l'époque des cadeaux électoraux, au détriment du développement économique et des régions du Québec.

Le ministre va-t-il arrêter de jouer au petit Duplessis, se mettre les yeux devant les trous et rétablir le financement des organismes à caractère économique?

L'hon. Jean-Pierre Blackburn (ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, notre ministère dispose d'une enveloppe budgétaire d'environ 200 millions de dollars. On me permettra de rappeler au Bloc québécois que notre gouvernement a accordé 1,6 milliard de dollars de plus au gouvernement du Québec au cours de la dernière année. Et sur ce montant de 1,6 milliard de dollars, le ministre responsable à Québec du développement économique a eu 242 millions de dollars de plus dans son budget pour l'amener à environ 800 millions de dollars.

S'ils veulent subventionner différents organismes — les frais de fonctionnement, les frais d'opération, les salaires —, ils peuvent le faire. Ils ont la pleine juridiction à cette fin.

Questions orales

•(1440)

[Traduction]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Mark Holland (Ajax—Pickering, Lib.): Monsieur le Président, dans l'affaire Couillard, on peut actuellement constater une nouvelle tendance inquiétante, celle d'un gouvernement infiltré par des gens qui liés au crime organisé. Cela touchait d'abord les Affaires étrangères, puis maintenant les Travaux publics.

Nous savons également que le ministre de la Sécurité publique a mangé avec l'ex-ministre des Affaires étrangères et Mme Couillard.

Ma question est simple. Plutôt que de prendre l'offensive pour brouiller les cartes, le gouvernement pourrait-il simplement confirmer si oui ou non il a été question de dossiers du gouvernement du Canada pendant cette rencontre?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, cette question vient du député d'Ajax—Pickering, celui-là même qui, voilà peu de temps, critiquait la police provinciale de l'Ontario en l'accusant de fautes politiques, au point où le commissaire aux plaintes contre la police a dû condamner son ingérence politique dans le processus policier. Il essaie maintenant de faire croire que la GRC ne fait pas son travail.

Nous allons donc attendre pour voir s'il y a dans ce pays un service de police pour lequel il a du respect.

M. Mark Holland (Ajax—Pickering, Lib.): Monsieur le Président, voici un ministre qui se charge de répondre à toutes les questions, mais qui ne sait qu'attaquer et dénigrer.

Un conseiller principal du ministre des Travaux publics a été forcé de démissionner...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Ajax—Pickering a la parole.

M. Mark Holland: Monsieur le Président, le gouvernement devrait peut-être simplement essayer de répondre à une question.

Un conseiller principal du ministre des Travaux publics a été forcé de démissionner parce qu'il avait des liens avec Mme Couillard au moment même où il négociait une transaction foncière de plusieurs millions de dollars.

Le gouvernement ne peut se cacher derrière un argument aussi faible que celui de la protection de la vie privée, car cette affaire concerne la sécurité nationale et une personne ayant des relations avec le crime organisé.

Le premier ministre ne pourrait-il pas tout simplement dire aux Canadiens à quelles informations sensibles Mme Couillard a eu accès relativement à une transaction foncière d'une valeur de plus de 30 millions de dollars?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, je crois que le député s'est mal exprimé dans sa première phrase. Il a utilisé le mot « ministre » en parlant de lui-même. Je pense qu'il n'est que député pour l'instant.

[Français]

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, tout comme l'expert en sécurité, Michel Juneau-Katsuya, nous croyons reconnaître dans l'histoire de Julie Couillard une tentative d'infiltration du gouvernement. Au nom de qui? Pour qui? Bonne

questions. Et dire que les conservateurs étaient même prêts à lui demander de devenir candidate aux prochaines élections.

Après les Affaires étrangères, voilà que c'est au tour des Travaux publics. Michael Fortier a beau patiner même à ce temps-ci de l'année, personne ne croit son histoire voulant qu'il n'ait pas rencontré Julie Couillard.

Infiltration? *Cover up*? Pression induite? Chantage peut-être? Qu'est-ce que le premier ministre attend pour faire une enquête publique?

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, je pense que le comité n'a plus besoin de tenir des audiences maintenant que le député a abordé tous les éléments que son parti voulait soulever au comité.

En fait, pour répondre à l'une des nombreuses allégations qu'il a faites, je signale que Mme Couillard n'est pas candidate pour le Parti conservateur et ne l'a jamais été. Elle n'est même pas membre du parti.

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, je me demande si cette question est d'intérêt privé ou public.

Tenons-nous en donc à l'essentiel. Il y a eu des atteintes à la sécurité. Le gouvernement a reçu de nombreuses mises en garde, mais il a fait la sourde oreille à tous les indices qu'on lui a donnés.

Compte tenu des liens que Mme Couillard entretenait avec le crime organisé et les bandes de motards, le gouvernement s'est-il jamais demandé de qui elle servait les ambitions? Au début, ce sont les Affaires étrangères qui étaient mises en cause et maintenant, ce sont les Travaux publics. Qu'est-ce que le premier ministre attend? Quand ordonnera-t-il la tenue d'une enquête publique complète?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement réagit de façon appropriée aux questions soulevées ici. Le ministère des Affaires étrangères examine actuellement la question qui suscite des préoccupations légitimes, en l'occurrence celle des documents classifiés qui ont été laissés dans un endroit non sûr. Nous avons hâte que le ministère termine cet examen.

* * *

LE DROIT D'AUTEUR

M. Bruce Stanton (Simcoe-Nord, PCC): Monsieur le Président, on sait que la réforme du droit d'auteur au Canada se fait attendre depuis longtemps. Les consommateurs canadiens doivent pouvoir avoir un accès raisonnable aux technologies récentes sans crainte d'enfreindre la Loi sur le droit d'auteur. En vertu des lois actuelles, les Canadiens risquent de faire l'objet de poursuites pour l'utilisation normale des produits et des services qu'ils achètent.

Le ministre de l'Industrie peut-il confirmer à la Chambre que le projet de loi qu'il a déposé aujourd'hui fera en sorte que les Canadiens ne seront plus traités comme des criminels relativement à l'utilisation normale de services tels que l'enregistrement d'émissions de télévision pour écoute en différé ou la copie sur lecteur audionumérique d'œuvres musicales sur cédérom?

L'hon. Jim Prentice (ministre de l'Industrie, PCC): Monsieur le Président, tel que promis, ce projet de loi vise à établir un juste équilibre entre les consommateurs et leurs droits, d'une part, et les créateurs, d'autre part. C'est un projet de loi important.

Questions orales

Il convient de signaler qu'il a été très bien reçu. Sa présentation suscite beaucoup de commentaires positifs. En effet, la Chambre de commerce du Canada, l'Entertainment Software Association of Canada, la Business Software Alliance, l'ACTRA, l'Association canadienne de production de films et de télévision, le Canadian Publishers' Council et l'Office de la propriété intellectuelle du Canada s'en sont tous réjouis.

* * *

● (1445)

OMAR KHADR

M. Wayne Marston (Hamilton-Est—Stoney Creek, NPD): Monsieur le Président, le Canadien Omar Khadr est détenu dans une prison américaine depuis 2 053 jours. On ne compte plus le nombre de fois où il a été interrogé. Les premières accusations portées contre lui n'ont pas été retenues, si bien que les militaires américains en ont trouvé d'autres. Son procès a été annulé, reporté à une date ultérieure, puis le juge a été remplacé, et la preuve tend de plus en plus à conclure que les États-Unis ne disent tout simplement pas la vérité sur les circonstances de l'arrestation de M. Khadr.

Je veux que le gouvernement donne une réponse sans équivoque. Est-il d'accord avec la Cour suprême des États-Unis et d'autres intervenants dans cette affaire pour dire que le processus mis sur pied par le gouvernement Bush à Guantanamo est illégal?

M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères et de la ministre de la Coopération internationale, PCC): Monsieur le Président, nous n'émettons pas de commentaires sur le processus judiciaire d'un autre pays, mais ce qu'il est important de comprendre, c'est que M. Khadr fait face à des accusations de terrorisme très graves.

Le gouvernement du Canada croit fermement que la lutte au terrorisme doit être menée conformément au droit international, dans le respect des voies de droit régulières et des normes établies en matière de droits de la personne.

M. Wayne Marston (Hamilton-Est—Stoney Creek, NPD): Toujours les mêmes formules creuses, monsieur le Président.

Les États-Unis ont remis six ressortissants français à la France en 2004 et en 2005. Moazzam Begg, un ressortissant britannique, a été libéré en janvier 2005; Murat Kurnaz, un Germano-Turc, a été libéré en août 2006 et David Hicks, un Australien, a été libéré en avril 2007. Omar Khadr est le seul occidental qui soit toujours en détention. Il doit être rapatrié au Canada.

On a formulé plusieurs recommandations quant à la façon de procéder au rapatriement d'Omar Khadr. La seule question restée sans réponse est la suivante: quand le premier ministre veillera-t-il à ce qu'Omar Khadr soit rapatrié au Canada?

M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères et de la ministre de la Coopération internationale, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à maintes reprises, M. Khadr fait face à des accusations graves relativement aux circonstances ayant mené à sa capture en Afghanistan. Toutes les questions concernant le retour de M. Khadr au Canada sont prématurées et spéculatives tant que le processus judiciaire et d'appel suit son cours.

L'hon. Bob Rae (Toronto-Centre, Lib.): Monsieur le Président, ma question porte sur le même sujet.

Aujourd'hui, la Cour suprême des États-Unis, dans une décision de cinq contre quatre, a clairement affirmé que l'habeas corpus

s'applique aux États-Unis et que la détention de plusieurs détenus à Guantanamo enfreint la constitution américaine.

J'ai une très simple question pour le gouvernement. Que faudra-t-il pour faire comprendre au gouvernement qu'Omar Khadr devrait être traduit en justice au Canada et non à Guantanamo? Voilà ce qui devrait se passer.

M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères et de la ministre de la Coopération internationale, PCC): Monsieur le Président, nous ne commentons pas les processus judiciaires d'autres pays, mais j'aimerais dire à l'ancien chef du NPD de l'Ontario qu'il n'a qu'à demander à son chef quelle était la politique de son gouvernement. Celle-ci a été élaborée quand son chef était membre du Cabinet du précédent gouvernement.

[Français]

L'hon. Bob Rae (Toronto-Centre, Lib.): Monsieur le Président, la décision d'aujourd'hui de la Cour suprême américaine représente la troisième décision de la cour statuant clairement que les droits de la personne doivent être respectés. Il est clair que les droits de M. Khadr n'ont pas été respectés. C'est un homme de 15 ans qui a été arrêté.

Maintenant, nous indiquons clairement au gouvernement que M. Khadr doit faire face à la justice canadienne et aux lois canadiennes, et non pas à un processus illégal aux États-Unis.

[Traduction]

M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères et de la ministre de la Coopération internationale, PCC): Monsieur le Président, le Canada croit fermement que la lutte contre le terrorisme doit être menée conformément au droit international, y compris des normes établies à l'égard des droits de la personne et des recours. C'est la position du gouvernement du Canada. M. Khadr fait face à de très graves accusations de terrorisme.

Cependant, j'aimerais préciser que le gouvernement suit la même politique qu'a établie le précédent gouvernement en 2002.

* * *

● (1450)

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec ne nous a pas convaincus du bien-fondé de sa décision de couper les vivres aux organismes économiques à but non lucratif. Ni son homologue provincial ni les milieux d'affaires du Québec semblent avoir été éblouis par la sagesse de sa décision. Peut-être ne nous adressons-nous pas à la bonne personne. Le ministre a dit que c'étaient ses collègues du Cabinet qui lui avaient forcé la main.

Le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, lieutenant québécois du premier ministre, pourrait-il nous dire quels organismes seront touchés dans sa région qui est aussi la mienne?

Questions orales

L'hon. Jean-Pierre Blackburn (ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, nous avons accordé 1,6 milliard de dollars au gouvernement du Québec au cours de la dernière année. C'est autant d'argent de plus qui se retrouve dans les poches du gouvernement du Québec, et c'est nous qui le lui avons donné. De cette somme, 242 millions de dollars sont allés au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation à Québec. Nous nous sommes nous-mêmes enlevé cette somme pour la donner au gouvernement du Québec, et voilà qu'il voudrait nous critiquer.

Nous continuerons à appuyer les organismes économiques, mais nous le ferons sur une base ponctuelle, en fonction de projets qui ont un début, un milieu et une fin.

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, il est intéressant de voir que le lieutenant du premier ministre au Québec ne défende pas lui-même son collègue responsable du développement économique. C'est le ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec lui-même qui nous a suggéré de nous adresser à ses collègues du Conseil des ministres. Il disait qu'ils lui avaient forcé la main pour réduire son budget de moitié et ainsi larguer les organismes économiques à but non lucratif.

La ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles, qui est responsable de la belle région de Québec, peut-elle nous dire ce que PÔLE Québec Chaudière-Appalaches lui a fait pour mériter un tel sort?

L'hon. Jean-Pierre Blackburn (ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, d'abord, j'ai entendu toutes sortes de faussetés venant de la part du député. Je veux rappeler que nous continuerons à appuyer les organismes économiques. Ces derniers ont une période de transition de deux ans pour arriver à voler de leurs propres ailes. De plus, s'ils ont des projets ponctuels, nous les appuierons puisque c'est ce que nous voulons faire.

Si le gouvernement du Québec, qui partage cette compétence avec nous, veut payer autre chose, libre à lui de le faire, il en a le plein pouvoir.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, en août se déroulera le Congrès mondial des jeunes Régénération 2008, considéré comme le plus grand rassemblement international de jeunes dans le cadre du 400^e anniversaire de Québec. Des 1 100 personnes invitées, plus de 700 ont besoin d'un visa, et déjà la moitié de celles qui en ont fait la demande ont vu celle-ci être refusée. Pourtant, le ministre a eu la liste des invités il y a plus d'un an et demi.

La ministre responsable de la région de Québec va-t-elle intervenir auprès de sa collègue responsable de la Citoyenneté et de l'Immigration afin d'obtenir des visas pour ces jeunes?

L'hon. Diane Finley (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai dit au collègue de l'honorable députée la semaine passée, nous essayons d'aider les organisations à faire venir les délégués à ces congrès. Nous voulons le succès de ces congrès.

Il faut toutefois que chaque demande reçoive l'attention qu'elle mérite pour protéger les gens qui sont déjà ici. Si l'honorable députée a des détails à me présenter sur des cas particuliers, j'aimerais l'aider.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, toujours dans la région de Québec, les puits des résidants de Shannon ont été contaminés par la base de Valcartier. Depuis, les puits souillés ont été colmatés, sans plus, et ces résidants sont toujours desservis par un aqueduc depuis la base de Valcartier.

Le ministre de la Défense nationale, responsable de ce dossier, refuse de s'engager pour 12 millions de dollars supplémentaires afin d'acheminer de l'eau potable. Le ministre peut-il rassurer ces gens et s'engager maintenant à faire les investissements nécessaires?

[Traduction]

M. Laurie Hawn (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, nous travaillons avec les habitants de Shannon, la province de Québec et la ville de Québec pour veiller à l'approvisionnement en eau propre, non seulement à Valcartier, mais aussi à Shannon. Nous avons conclu une excellente entente avec Valcartier, Shannon et Québec.

Nous investissons tout ce que nous devons investir. Nous continuerons de collaborer avec nos interlocuteurs pour faire en sorte de régler le problème.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, d'après un nouveau sondage, la majorité des Canadiens s'attendent à ce qu'il y ait une récession parce que les conservateurs ont très mal géré l'économie. Ils ont bien raison de douter du gouvernement.

Le FMI affirme qu'il révisera à la baisse les prévisions de croissance du Canada pour la deuxième fois en moins de trois mois. On observe la fermeture d'usines en Ontario, une province qui, d'après le ministre des Finances, est le dernier endroit où l'on devrait faire des investissements.

Pourquoi les temps sont-ils toujours durs lorsque les conservateurs sont au pouvoir? Pourquoi les conservateurs sont-ils si déconnectés des travailleurs canadiens?

● (1455)

M. Ted Menzies (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, laissez-moi citer un autre rapport, qui est paru hier.

L'OCDE reconnaît les forces économiques du Canada, contrairement au député. Elle reconnaît que notre gouvernement est sur la bonne voie.

Nous sommes dans une situation enviable. Nos bases économiques sont solides. En une génération, le marché du travail n'a jamais été aussi favorable. Cependant, nous ne voulons certainement pas permettre aux libéraux de revenir au pouvoir et d'établir une taxe punitive sur le carbone, qui pourrait nous mener au déficit.

*Questions orales***LA GARDE D'ENFANTS**

M. Mike Lake (Edmonton—Mill Woods—Beaumont, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, le Congrès du travail du Canada a eu l'audace de critiquer le gouvernement parce qu'il refuse d'appuyer le projet de loi du NPD sur la garde d'enfants. Voilà qui est bien curieux puisque le NPD a refusé sept fois de débattre son propre projet de loi sur la garde d'enfants à la Chambre, sachant maintenant qu'il ne reçoit aucun appui des provinces et en reçoit très peu des parents.

Notre gouvernement ne cédera pas aux exigences paternalistes du NPD et d'un petit groupe de dirigeants syndicaux qui croient que le gouvernement est plus apte à élever des enfants que les parents canadiens.

Le ministre des Ressources humaines peut-il dire à la Chambre ce que fait le gouvernement conservateur pour garantir aux parents qu'ils ont les options nécessaires pour élever leurs enfants?

L'hon. Monte Solberg (ministre des Ressources humaines et du Développement social, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député, un homme très travaillant qui connaît mieux que la plupart des gens les difficultés inhérentes à l'éducation des enfants.

Non seulement le CTC est complètement dans l'erreur, mais sa philosophie est catastrophique. Cette année, les transferts de notre gouvernement aux provinces au titre des services de garde d'enfants atteindront près du double de ce qu'il a prétendu. Pour ce qui est de sa philosophie, le CTC, le NPD, le Bloc et les libéraux nient le rôle des parents dans l'éducation des enfants.

En fait, non seulement le chef libéral voudrait rendre l'essence et le mazout plus chers, mais il voudrait aussi, pour des raisons qui m'échappent, retirer aux familles canadiennes la Prestation universelle pour la garde d'enfants.

* * *

[Français]

LE PRIX DES PRODUITS DE CONSOMMATION

Mme Denise Savoie (Victoria, NPD): Monsieur le Président, huit mois après que le dollar canadien a atteint la parité avec le dollar américain, il y a toujours un grand écart entre les prix de chaque côté de la frontière. En moyenne, les consommateurs canadiens paient au moins 18 ¢ de plus que les Américains pour les mêmes produits. Certains produits coûtent de 30 à 35 p. 100 de moins aux États-Unis.

Pourquoi le ministre des Finances ne prend-il pas les mesures nécessaires pour protéger les consommateurs canadiens?

[Traduction]

M. Ted Menzies (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, la force du dollar canadien devrait être avantageuse pour les consommateurs et nous croyons qu'elle l'est dans certains cas.

En effet, le prix des voitures, des livres et des vêtements a diminué, mais il faut dire qu'en plus d'un dollar fort, nous avons le plus bas taux d'inflation de ce coin-ci du monde. Il est plus bas que celui des États-Unis.

Nous encourageons les détaillants à vendre les produits au plus bas prix possible. Nous encourageons aussi les consommateurs à faire descendre ces prix aussi bas qu'ils le peuvent.

Mme Denise Savoie (Victoria, NPD): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire n'a toujours pas expliqué pourquoi les Canadiens payent trop cher tout ce qu'ils achètent, des Timbits aux

Toyota. Même si le dollar est à parité, les prix continuent d'augmenter au Canada et nos voisins américains obtiennent de meilleurs prix.

J'habite dans une région frontalière. Le ministre pourrait-il expliquer aux gens de Victoria pourquoi le gouvernement ne fait rien pour empêcher qu'ils ne se fassent escroquer à la caisse?

M. Ted Menzies (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, notre gouvernement déploie d'énormes efforts pour faire en sorte que l'argent des Canadiens retourne dans leurs poches, comme il se doit.

Dans l'énoncé économique de l'automne dernier, le ministre des Finances a redonné 60 milliards de dollars aux Canadiens pour qu'ils puissent dépenser leur argent comme ils l'entendent. Bien entendu, le NPD n'était pas en faveur d'une telle chose.

Par ailleurs, il faut mettre la Chambre en garde contre l'intention des libéraux d'imposer une taxe punitive sur le carbone aux consommateurs, quel que soit ce qu'ils achètent.

* * *

● (1500)

LES PÊCHES

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Pêches continue de céder à des intérêts du Sud notre quota de flétan noir, qui appartient de droit au Nunavut en vertu du principe de contiguïté.

Pourquoi le principe de contiguïté s'applique-t-il aux autres régions du pays, mais pas en ce qui concerne les quotas du Nunavut?

Pourquoi le ministre ne respecte-t-il pas nos pêcheurs? Est-ce parce que le gouvernement n'a pas vraiment l'intention d'aider les gens du Nunavut et ne convoite que les ressources de ce territoire?

L'hon. Loyola Hearn (ministre des Pêches et des Océans, PCC): Monsieur le Président, c'est complètement faux. Aucun autre gouvernement n'en a fait plus pour les gens du Nunavut, du moins en ce qui concerne les pêches. Depuis que nous sommes arrivés au pouvoir, chaque fois que le quota d'aiglefin a été augmenté, c'est le Nunavut qui en a profité.

Nous avons investi de l'argent dans l'infrastructure au Nunavut afin que les gens du territoire, et personne d'autre, puissent exploiter leurs propres ressources. Je vais donner au territoire du Nunavut tous les poissons qu'il mérite, mais je n'ai pas l'intention d'en enlever à qui que ce soit pour les donner au Nunavut.

* * *

[Français]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Daniel Petit (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, mercredi dernier, le Canada et la France ont signé un plan d'action conjoint pour accroître leurs relations commerciales. Comme on le sait, la France est un partenaire indispensable pour le Canada non seulement en raison de nos liens culturels et linguistiques, mais également parce qu'elle est un de nos importants partenaires commerciaux. L'an dernier, les échanges de produits bilatéraux entre le Canada et la France ont atteint le niveau record de 8,2 milliards de dollars.

Le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités peut-il nous dire en quoi ce plan d'action sera avantageux pour le Canada?

L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, PCC): Monsieur le Président, nous avons là un autre exemple du succès que connaît le solide programme commercial de notre gouvernement qui a permis la signature, au début de la présente année, d'un accord de libre-échange avec l'Association européenne de libre-échange — un accord qui nous ouvre les portes de l'Union européenne.

Entre autres, on peut souligner diverses actions conjointes, dont le renforcement de la coopération dans divers domaines, tels que les sciences et les technologies, et aussi le développement envers les petites et moyennes entreprises.

Nous avons franchi une étape importante qui permettra de libérer et de libéraliser davantage notre commerce et nos investissements à l'étranger, surtout avec la France.

[Traduction]

Le Président: C'est ainsi que se termine la période des questions d'aujourd'hui.

Le député de Mississauga—Streetsville invoque le Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Wajid Khan (Mississauga—Streetsville, PCC): Monsieur le Président, hier, j'ai été déçu de voir des articles de journaux au sujet du rapport Khadr que le Comité des affaires étrangères est en train d'étudier. Puisque le journal citait directement l'ébauche de rapport, la seule conclusion, c'est qu'un membre du Comité des affaires étrangères ou du sous-comité a coulé le rapport à la presse.

Steven Edwards, du *Ottawa Citizen* a écrit, et je ne citerai qu'une seule ligne: « Dans un rapport marqué confidentiel parce qu'il n'a pas encore été officiellement publié [...] »

Dans le *Toronto Star*, Tonda MacCharles, énumère les recommandations du rapport.

Cela constitue une atteinte grave à la confidentialité des documents du comité. Le sous-comité et le comité principal ont pu se réunir à huis clos pour discuter des recommandations qu'ils entendaient formuler. Si un membre du comité estime avoir le droit de briser la règle de la confidentialité et de révéler ce qui a été dit à huis clos ou le contenu de l'ébauche du rapport, cela constitue une atteinte à la crédibilité du comité et à l'importance du rapport.

Si des membres du comité ne peuvent pas garder une ébauche de rapport secrète jusqu'au dépôt du rapport, comment les diplomates étrangers que nous rencontrons de temps à autre à huis clos peuvent-ils croire que nous respecterons le sceau du secret? Si on ne peut pas se fier au comité pour assurer la confidentialité des délibérations à huis clos, le gouvernement acceptera-t-il de collaborer lorsque nous demandons des séances d'information à huis clos sur des sujets comme la guerre en Afghanistan ou des questions militaires ou diplomatiques? Je ne le pense pas.

Au cas où les députés auraient oublié le Règlement ou l'ignoraient tout simplement, je vous lis un extrait de la page 838 du Marleau-Montpetit:

Ni le public ni les médias ne sont admis aux séances à huis clos, et il n'y a aucune diffusion des délibérations. [...] Les procès-verbaux des séances à huis clos sont mis à la disposition du public, mais certains renseignements qui se trouvent habituellement dans les procès-verbaux des séances de comités en sont exclus. [...] la divulgation de quelque partie que ce soit des délibérations d'une séance à huis clos d'un comité constituait une question de privilège fondée de prime abord.

Privilège

À la page 884 du même ouvrage, on trouve ceci au sujet des rapports de comités:

Les rapports de comités doivent être présentés à la Chambre avant de pouvoir être rendus publics. La majorité des rapports de comités sont étudiés et adoptés lors de séances à huis clos. Même lorsqu'un rapport est adopté en séance publique, il est considéré comme confidentiel jusqu'à sa présentation à la Chambre. De plus, lorsqu'un rapport de comité a été étudié et approuvé pendant des séances à huis clos du comité, toute divulgation de son contenu avant sa présentation, par des membres ou des non-membres, peut être jugée comme une atteinte au privilège. Des Présidents ont jugé que les questions de privilège relatives à des rapports ayant fait l'objet d'une fuite ne seraient pas prises en considération à moins qu'une accusation précise ne soit portée contre une personne, une organisation ou un groupe, cette accusation devant non seulement viser les personnes de l'extérieur de la Chambre qui ont rendu publics des documents étudiés à huis clos, mais encore désigner la source de la fuite au sein de la Chambre elle-même.

● (1505)

Le Président: La présidence a été saisie d'une question de privilège sur le même sujet par le député de Hamilton—Stoney Creek. Je vais l'entendre maintenant puisqu'il soulève une question de privilège. Je tiens pour acquis que le député de Mississauga—Streetsville souhaite invoquer le Règlement au sujet de propos tenus pendant la période des questions.

* * *

PRIVILÈGE

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Wayne Marston (Hamilton—Stoney Creek, NPD): Monsieur le Président, j'apprécie l'occasion qu'on me donne de parler de la violation du privilège parlementaire ayant résulté de la divulgation du rapport de la manière que l'on sait.

Hier, dans cette enceinte, la Chambre a su se montrer à la hauteur d'une occasion très spéciale. Les excuses présentées aux Premières nations ont fait ressortir ce qu'il y a de meilleur à la Chambre. En revanche, j'ai été profondément troublé d'apprendre, en venant à la Chambre, que le rapport avait fait l'objet d'une fuite. J'en étais toujours troublé pendant que j'écoutais les magnifiques discours.

Les Canadiens veulent que la Chambre se comporte comme elle l'a fait hier.

Nous pourrions revêtir une stature bien plus importante. Nous pourrions réaliser beaucoup plus. Le chef du NPD, le député de Toronto—Danforth, a collaboré pendant plus d'un an avec le premier ministre dans le dossier des excuses pour les pensionnats indiens. Voilà ce dont nous sommes capables lorsque nous allons puiser ce qu'il y a de meilleur en nous-mêmes. Les Canadiens attendent davantage de nous. Causer une fuite et divulguer ce rapport simplement pour obtenir une séquence de 30 secondes à la télé est indigne de nous.

J'ai les émotions à fleur de peau. C'est moi qui, au sein du comité, ai présenté la motion voulant qu'on étudie l'affaire Khadr. J'étais fier du travail fait par le comité. Nous y avons consacré ensemble beaucoup d'efforts.

Pour ce qui est du rapport ayant fait l'objet d'une fuite, je dirais que peut-être tous les membres de ce comité ont eu la possibilité de laisser échapper de l'information, parce que j'ai moi-même été sollicité par les médias pour que je leur fournisse des détails. J'ai choisi de ne pas le faire. J'ai choisi de respecter les principes, les règles et l'ordre de la Chambre.

Il n'est pas approprié, comme nous l'avons entendu, que quelqu'un parle d'un rapport à huis clos avant qu'il ne soit déposé à la Chambre.

Privilège

Il y a plus important encore, puisque l'avenir de ce jeune homme, Omar Khadr, dépend peut-être en grande partie du résultat de ce rapport. Cet ancien enfant-soldat fait face à la colère du Pentagone et peut-être même à celle de George Bush lui-même, qui sait.

Il est tentant pour quiconque siège au comité d'essayer de faire tout ce qu'il peut pour soulever la question, mais il n'est pas correct de violer les règles de cet endroit et de succomber à la tentation de le faire.

Maintenant, les recommandations du sous-comité sont publiques, les recommandations sur la façon de régler l'avenir d'Omar Khadr et les recommandations pour mettre un terme à cet affront au sens de la justice très fondamental des Canadiens.

Toutefois, l'échec du processus qui est survenu ici, la honte qui est survenue ici sont tout aussi importants que le succès obtenu au sein du comité.

Notre comité a entendu plus d'une douzaine de témoins, y compris David Crane, procureur au Sierra Leone, qui a dit qu'il fallait ramener Omar Khadr au pays. Le sénateur Roméo Dallaire, qui était indigné par la présence de Guantanamo, a dit qu'il fallait rapatrier Omar Khadr. Craig Force, professeur de droit canadien, a dit que nous pouvions nous occuper d'Omar Khadr dans le cadre du système canadien.

Tous ces témoignages devant notre comité ont été rendus publics. Un témoin après l'autre sont venus dire au comité qu'il fallait rapatrier Omar Khadr.

Je regarde toujours ce qu'il y a de bien chez les gens. Lorsque nous travaillons dans nos comités, je fais cela, et le plus souvent, je le trouve. Toutefois, je crois que la personne qui est responsable des fuites a posé ce geste pour que les médias continuent de parler de cette affaire. Je crois qu'elle l'a probablement fait pour ramener Omar Khadr au pays, mais même si je souhaite vivement le retour d'Omar Khadr au pays et que je lance un appel à cet égard dans cet endroit chaque fois que j'en ai l'occasion, il est mal d'enfreindre les règles du comité et les règles de cet endroit.

Au bout du compte, le succès des réunions à huis clos dépend de leur confidentialité. Cette confidentialité doit être respectée par toutes les personnes concernées. Sans ce respect, le travail de tous les comités serait gravement mis en péril, au détriment de la Chambre et de tous les députés.

Ce manquement semble être un outrage à la dignité du Parlement. J'estime qu'il doit faire l'objet d'une enquête d'une manière équitable et en temps opportun.

• (1510)

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, force nous est de constater que la question qui est soulevée devant vous est très sérieuse et mérite un examen approfondi. Il peut sembler, de toute évidence, qu'il y a apparence d'un manquement aux règles et au Règlement de la Chambre. Or, monsieur le Président, je vous ferai remarquer qu'à ce sous-comité, c'est la deuxième fois qu'on a à vivre une fuite dans les médias.

J'aurais un autre élément à souligner pour votre réflexion. Vous savez que, habituellement, ces questions sont référées au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre pour une enquête plus approfondie. Je siège à ce comité depuis 2000, mais nous sommes maintenant confrontés à la situation où le gouvernement ne nous propose pas de président pour procéder à la reconstitution de ce comité.

Donc, comment peut-on régler cette question si nous n'avons pas de président au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre? Virtuellement, le comité est inopérant. À cet égard, nous aimerions que, dans votre décision, vous teniez compte de la façon de poursuivre plus à fond cette enquête sérieuse.

[Traduction]

L'hon. Bob Rae (Toronto-Centre, Lib.): Monsieur le Président, si la Chambre tient sérieusement à protéger la sécurité des documents, je propose qu'on interdise de les envoyer par courriel à une quinzaine ou vingtaine de personnes. Le bouton « Envoyer » est le plus dangereux auquel nous ayons tous accès. Si nous suivons la logique du député qui a soulevé cette question et de mes deux collègues qui se sont prononcés là-dessus, il existe donc des moyens très simples d'assurer la sécurité, entre autres: numéroter les documents; distribuer les documents en réunion pour ensuite les reprendre à la fin; limiter l'accès aux documents; ne pas laisser le personnel voir les documents. Les moyens ne manquent pas pour garder ces documents à l'abri de la chaîne de courriels, ce qui en accroîtra considérablement la sécurité.

Oui, bien sûr qu'il s'agit d'une question de privilège. Je suis tout à fait d'accord avec le député pour dire que les documents n'auraient pas dû être divulgués. Je déplore la fuite. Un tel incident est fâcheux pour la Chambre. Toutefois, j'affirme que si la Chambre tient sérieusement à protéger la sécurité de ces documents, elle doit prendre certaines mesures à l'interne pour s'attaquer à la question. Autrement, ces documents se retrouvent sur Internet. Ils sont dans les airs et, dès qu'ils se trouvent là, il suffit d'une seule personne dans une chaîne de 20 ou 30 pour envoyer un document à des personnes à l'externe. La Chambre devrait tenir compte du monde dans lequel nous vivons si elle veut sérieusement protéger la sécurité de ces documents.

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, je préside le Sous-comité des droits internationaux de la personne, et les points soulevés par les deux derniers intervenants doivent être abordés.

Permettez-moi d'apporter quelques précisions au point évoqué par le député de Toronto-Centre. Je fais remarquer que ce document, tel que nous y avons travaillé au sous-comité ou tel qu'il a quitté le sous-comité, n'était pas sous format électronique. Les membres du sous-comité l'ont toujours consulté sous format papier. Il n'est donc pas possible que la fuite ait eu lieu à cette étape-là.

• (1515)

L'hon. Bob Rae: Je l'ai reçu.

M. Scott Reid: Monsieur le Président, le député demande en outre comment il se fait que le document ait pu faire l'objet d'une fuite et la réponse est qu'il a été envoyé au comité principal.

Au nombre des articles cités, il y en a un de Tonda MacCharles du *Toronto Star*. Quand nous avons tenu notre dernière réunion pour étudier cette question avant de l'envoyer au comité principal, j'ai été pressenti par Tonda MacCharles, mais il apparaissait clairement qu'elle n'en avait pas encore un exemplaire. Elle était impatiente d'en obtenir un et semblait croire qu'il se pouvait qu'il y ait une fuite. J'ai également été contacté par Susan Ormiston de CBC qui m'a demandé si, en cas de fuite, je serais prêt à formuler un commentaire. On s'attendait à ce qu'il y ait une fuite, mais je peux dire qu'au moment où le document a quitté le sous-comité, il n'y en avait pas eu. Soit dit en passant, je n'en veux pas à l'une ou l'autre de ces deux journalistes pour chercher à obtenir des documents ayant fait l'objet d'une fuite. Elles font leur travail et il vaut mieux s'abstenir de critiquer les gens qui noircissent du papier à la tonne.

Je tiens cependant à dire que c'était au moment où le document avait quitté le sous-comité. Cela ne signifie pas qu'un membre du sous-comité ne peut pas avoir été à l'origine de la fuite. Ce pourrait également avoir été le fait d'un député du comité principal. Je le souligne en réaction au commentaire du whip du Bloc québécois au sujet des fuites qui se sont produites au sous-comité à deux reprises. En fait, cette fois-ci, il est fort probable que la fuite s'est produite par suite de quelque chose qui est arrivé au comité principal.

Si je puis me permettre, monsieur le Président, il est arrivé par le passé qu'on demande aux membres d'un comité où une fuite s'était produite de prêter serment en comité et de jurer qu'ils n'avaient pas été à l'origine de la fuite. Ce serait peut-être approprié de procéder de la sorte dans ce cas-ci afin d'établir l'origine de la fuite.

Il importe à tout le moins de défendre l'honneur du sous-comité qui, je le fais remarquer, a été très consensuel et à l'abri de bien des querelles partisanes qui ont entaché tant de nos autres comités, y compris le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre où, si je peux me permettre, ce sont les actions du whip du Bloc québécois lui-même qui ont abouti au très injustifié vote de défiance envers la présidence de ce comité. Si le député tient à jeter le blâme du fait que le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre ne siège pas, il n'a pas besoin de regarder plus loin que dans le miroir.

Le Président: J'estime en avoir entendu suffisamment sur cette question pour que la Chambre puisse facilement en disposer maintenant.

[Français]

Je voudrais remercier les honorables députés qui ont présenté des arguments à ce sujet.

Cependant, l'affaire en cause ici est un rapport de ce comité, et non un rapport soumis à la Chambre. Il est donc question d'un rapport propre à ce comité.

[Traduction]

À mon avis, s'il s'agit effectivement d'une question de privilège, elle doit d'abord être examinée par le comité dont le rapport du sous-comité a fait l'objet d'une fuite. La pratique normale dans ce genre de cas est de soulever la question au comité. Si on a porté atteinte aux privilèges du comité ou si un député a porté atteinte aux privilèges du comité, le comité en fera rapport à la Chambre. La Chambre pourra alors être saisie d'une motion d'adoption du rapport et on pourra demander à la présidence de décider s'il s'agit d'une question de privilège.

Entre-temps, nous n'avons pas entendu parler du comité. Il ne considère peut-être pas qu'on a porté atteinte à ses privilèges. Tant que le comité n'a pas fait de rapport à cet égard, comme c'est un sous-comité qui est mis en cause, j'estime que la présidence n'a pas à se prononcer notamment parce qu'elle n'a pas vu le rapport et qu'elle ne peut dire s'il y a effectivement eu fuite ou s'il s'agit d'une histoire montée de toutes pièces.

Dans les circonstances, je suggère que les députés qui ont exprimé cette doléance saisissent le comité de la question. Si ce dernier établit qu'on a porté atteinte à ses privilèges, la Chambre se penchera sur la question quand le comité en aura fait rapport. D'ici là, j'estime que la présidence n'a pas à se prononcer. En bref, la prétendue fuite, j'utilise délibérément le qualificatif « prétendue » ne donne matière ni à un recours au Règlement, ni à une question de privilège.

Par conséquent, nous passons maintenant à l'ordre du jour.

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En raison des votes qui ont eu lieu ce matin et qui ont

Affaires courantes

été suivis de la motion d'adoption, nous n'avons pas pu revenir aux affaires courantes.

Il y a eu des consultations entre les partis, et vous constaterez, du moins je l'espère, qu'il y a consentement unanime pour revenir aux affaires courantes afin de présenter les réponses du gouvernement aux questions au *Feuilleton* n^{os} 259 et 260.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 259 et 260.

[Texte]

Question n^o 259 — **M. Serge Ménard:**

En ce qui concerne les 23 recommandations contenues dans le « Rapport sur les événements concernant Maher Arar—Analyse et recommandations » de la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar, publié le 18 septembre 2006: a) quelles sont les mesures prises par le gouvernement à ce jour pour mettre en œuvre chacune des recommandations; b) quelles étapes doivent encore être franchies pour mettre en œuvre chacune des recommandations; c) quel est l'échéancier de mise en œuvre de chacune des recommandations?

L'hon. Stockwell Day (ministre de la Sécurité publique, PCC): Monsieur le Président, voici nos réponses aux questions: a) le gouvernement du Canada a accepté les 23 recommandations présentées dans le rapport du juge O'Connor. Les travaux relatifs à la mise en œuvre de ces recommandations sont en grande partie terminés.

Plusieurs mesures ont été prises pour donner suite à ces recommandations:

notre gouvernement s'est excusé à l'endroit de M. Maher Arar et de sa famille, et un dédommagement lui a été accordé. Le 26 janvier 2007, le premier ministre a annoncé que le gouvernement du Canada avait conclu une entente avec M. Arar en ce qui concerne ses actions judiciaires. Le dédommagement a été déterminé à l'issue du processus de médiation;

nous avons adressé plusieurs objections aux gouvernements des États-Unis et de la Syrie au sujet du traitement de M. Arar;

nous avons lancé l'Enquête interne sur les actions des responsables canadiens relativement à Abdullah Almalki, Ahmad Abou-Elmaati et Muayyed Nureddin;

des organismes canadiens comme la Gendarmerie royale du Canada, la GRC, et le Service canadien du renseignement de sécurité, le SCRS, poursuivent leur travail de collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux afin de veiller à la sécurité de la population canadienne; et

Initiatives ministérielles

le SCRS et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ont signé un protocole d'entente sur les rôles et les responsabilités de chacun lorsqu'il est question d'un citoyen canadien détenu à l'étranger pour des raisons de sécurité nationale ou de terrorisme.

Même si la plupart des recommandations ont été mises en œuvre, le gouvernement du Canada continue de veiller à ce que nos organismes d'application de la loi et du renseignement de sécurité exécutent leur mandat efficacement, dans le respect des obligations du Canada au chapitre des droits de la personne. Le gouvernement continue d'examiner, et de modifier s'il y a lieu, les politiques et les procédures opérationnelles en matière de sécurité nationale, notamment la communication et la mise en commun des renseignements, la formation et les directives ministérielles.

Le gouvernement du Canada est résolu à donner aux organismes d'application de la loi et du renseignement de sécurité les outils dont ils ont besoin pour préserver la sécurité nationale et veiller à l'efficacité des mécanismes d'examen.

Question n^o 260 — M. Serge Ménard:

En ce qui concerne les 13 recommandations contenues dans le rapport intitulé « Un nouveau mécanisme d'examen des activités de la GRC en matière de sécurité nationale » de la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar, publié le 12 décembre 2006: a) quelles sont les mesures prises par le gouvernement à ce jour pour mettre en œuvre chacune des recommandations; b) quelles étapes doivent encore être franchies pour mettre en œuvre chacune des recommandations; c) quel est l'échéancier de mise en œuvre de chacune des recommandations?

L'hon. Stockwell Day (ministre de la Sécurité publique, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada est fermement résolu à doter les organismes d'application de la loi et les services du renseignement de sécurité des outils dont ils ont besoin pour assurer notre sécurité nationale, et à veiller à ce que les mécanismes d'examen soient efficaces et efficaces.

Outre les recommandations du juge O'Connor, il y a eu plusieurs demandes visant l'amélioration du processus d'examen de la sécurité nationale; le Comité sénatorial spécial sur la Loi antiterroriste, la LAT, et le sous-comité de la Chambre des communes sur la revue de la LAT ont, par exemple, fait des recommandations précises au gouvernement à ce sujet.

De plus, plusieurs examens indépendants ont porté sur la Commission des plaintes du public contre la GRC, la CPP. En plus du juge O'Connor, la vérificatrice générale du Canada, le Comité sénatorial spécial sur la Loi antiterroriste, le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes et le Groupe de travail sur la gouvernance et le changement culturel ont tous fait des recommandations visant l'accroissement des pouvoirs de la CPP.

Le gouvernement du Canada est en train d'examiner soigneusement toutes ces recommandations ainsi que des propositions qui portent sur l'amélioration de la responsabilisation à la GRC; il s'applique également à déterminer le modèle d'examen qui serait le plus efficace et le plus efficace pour les activités en matière de sécurité nationale en général, et celles de la GRC en particulier.

[Traduction]

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

LES VOIES ET MOYENS

AVIS DE MOTION

L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, un avis de motion de voies et moyens tendant à modifier le Tarif des douanes et une autre loi.

Je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1520)

[Traduction]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC) propose que le projet de loi C-29, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (responsabilité en matière de prêts), soit lu pour la troisième fois et adopté.

— Monsieur le Président, le financement des campagnes électorales a beaucoup changé au fil des ans. Il n'est plus acceptable que les agents de financement des candidats aillent demander aux riches et aux puissants de contribuer à une campagne électorale. Notre gouvernement a compris que cette époque était révolue. Après avoir entendu parler, pendant les audiences de la commission Gomery chargée d'enquêter sur le scandale des commandites, de tout l'argent que s'échangeaient les libéraux, la population canadienne a réclamé des mesures. Les Canadiens ont demandé l'élimination de l'influence des grands donateurs dans le processus politique.

Lorsque nous avons accédé au pouvoir, nous avons présenté le projet de loi anticorruption le plus rigoureux de l'histoire du Canada, la Loi fédérale sur la responsabilité.

[Français]

La Loi fédérale sur la responsabilité limitait les contributions des particuliers à des partis politiques à 1 000 \$ — 1 100 \$ en 2008 — et interdisait les dons en espèces de plus de 20 \$, les fiducies secrètes et les dons par des syndicats et des sociétés.

Ces changements s'appliquaient à tous les types d'entités politiques: partis politiques, associations enregistrées, candidats à la direction, candidats locaux et candidats à l'investiture.

La Loi fédérale sur la responsabilité uniformisait les règles du jeu. Après son adoption et l'entrée en vigueur de diverses modifications aux lois liées au financement des campagnes qui a précédé, le gouvernement croyait que l'ère des agents de financement politique était révolue, de même que la capacité des intérêts riches et puissants d'influencer indûment le processus politique.

[Traduction]

Certains diront que l'argent en politique fait comme l'eau sur un chemin pavé: il trouve chaque fissure et chaque crevasse où s'engouffrer. Les Canadiens s'en sont hélas rendu compte en regardant la course à la direction du Parti libéral.

Initiatives ministérielles

Le Parti libéral, qui avait compté pendant des années sur des dons énormes de grandes sociétés, a eu de la difficulté à fonctionner dans un système qui ne permet qu'aux travailleurs canadiens ordinaires de faire des dons à titre personnel. Par conséquent, pendant que le projet de loi sur la responsabilité suivait le processus législatif, les candidats à la direction du Parti libéral ont découvert une échappatoire leur permettant d'emprunter des sommes illimitées de grandes sociétés, de syndicats et de personnes riches. Cette échappatoire permettait aux candidats de dépasser les limites permises pour les dons électoraux en acceptant d'énormes prêts personnels, et en devenant ainsi redevables à des groupes d'intérêts riches et puissants.

Le L'hon. Stéphane Dion (chef de l'opposition, Lib.), qui a gagné la course grâce à un concours de circonstances, a emprunté 705 000 \$. Le député d'Etobicoke—Lakeshore, qui est Canadien grâce à un concours de circonstances, a emprunté 570 000 \$. Le député de Toronto-Centre, qui est libéral grâce à un concours de circonstances, a emprunté 845 000 \$, dont 720 000 \$ à son frère, John Rae, un haut dirigeant de Power Corp. et un proche du Parti libéral.

En outre, Gerard Kennedy a emprunté plus de 450 000 \$. Le député de Vaughan a emprunté plus de 450 000 \$. Le député de York-Centre a emprunté 300 000 \$. Le député d'Eglinton—Lawrence a emprunté plus de 240 000 \$. Le député de Kings—Hants a emprunté 200 000 \$. La députée de Vancouver-Centre a emprunté plus de 150 000 \$. La députée de Willowdale a emprunté 130 000 \$. La députée de St. Paul's a emprunté près de 40 000 \$.

Ensemble, les candidats à la direction du Parti libéral ont emprunté des millions de dollars pour financer leur campagne respective. En exploitant l'échappatoire dans la Loi électorale du Canada, ils ont pu contourner les plafonds de contributions aux campagnes, des plafonds qui prévoient expressément d'éliminer ce type d'influence indue exercée par des particuliers riches et puissants.

En résumé, les candidats à la direction du Parti libéral ont montré aux Canadiens que l'argent des riches avait réussi à s'immiscer dans le processus politique par la porte arrière. Plus important encore, il est également devenu clair que les particuliers riches et puissants pouvaient radier des prêts en les déclarant irrécouvrables si cela cadrait avec leurs pratiques d'octroi de prêts habituelles, et même s'ils n'avaient pas établi de telles pratiques.

En effet, des particuliers peuvent prêter de l'argent pour une course à la direction et, 18 mois plus tard, déclarer le prêt irrécouvrable et simplement le radier. On peut ainsi faire une énorme contribution à une campagne, un don qui excède largement le plafond des contributions des particuliers. En vertu de loi actuelle, cette manoeuvre est tout à fait possible.

Maintenant que l'échappatoire et ses conséquences éventuelles sont évidentes, le gouvernement a décidé d'agir. Le gouvernement n'allait pas se croiser les bras et laisser le Parti libéral miner la Loi fédérale sur la responsabilité, surtout après que le chef libéral soit sorti vainqueur de la course à la direction en finançant pratiquement la moitié de sa campagne grâce à d'énormes prêts personnels contractés auprès de particuliers.

Au cours de la première session de la législature actuelle, nous avons présenté un projet de loi sur la reddition de comptes; il s'agissait alors du projet de loi C-54. Après la prorogation de la première session, ce projet de loi a été remis à l'étude, au cours de la présente session, sous le numéro C-29. Mon discours d'aujourd'hui ouvre le débat sur ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture.

Bien que j'aie parlé des divers éléments du projet de loi lors de discours précédents à la Chambre, je vais revenir rapidement sur les changements proposés.

• (1525)

[Français]

Premièrement, conformément à la Loi fédérale sur la responsabilité, il restreint le montant qu'un particulier peut prêter ou garantir à une campagne à la limite de la contribution des particuliers, soit 1 100 \$ en 2008. De plus, le total combiné des prêts et des dons consentis par un particulier ne peut dépasser la limite de contribution de 1 100 \$.

Deuxièmement, il interdit aux syndicats et aux sociétés de prêter de l'argent à des entités politiques, ce qui est aussi conforme aux dispositions de la Loi fédérale sur la responsabilité.

Troisièmement, il crée une procédure uniforme pour la déclaration des prêts qui s'applique à toutes les entités politiques, c'est-à-dire aux associations, aux candidats et aux partis. Cette procédure viendra remplacer les dispositions de la loi actuelle qui prévoient des règles différentes pour les diverses entités politiques.

Quatrièmement, les associations de circonscription prendront automatiquement en charge les dettes des candidats locaux si ceux-ci ne peuvent rembourser leurs prêts. Ainsi, les candidats ne pourront plus faillir à leurs obligations.

[Traduction]

Ce sont là les quatre grands changements qui figuraient à l'origine dans le projet de loi. D'autres changements y ont été apportés au fur et à mesure qu'il a franchi les étapes du processus législatif.

Tout d'abord, le délai pour le remboursement des emprunts a été prolongé, passant de dix-huit mois à trois ans. Le gouvernement s'est opposé à ce changement en comité, mais dans un esprit de collaboration, nous avons accepté l'amendement pour que le projet de loi puisse aller de l'avant.

Deuxièmement, le projet de loi a été amendé de façon à ce que le prêteur, dont le prêt a été remboursé dans l'année, puisse encore contribuer du moment que sa contribution ne dépasse pas le plafond.

Troisièmement, le projet de loi a été amendé de façon à ce que le directeur général des élections puisse entendre les représentations des parties intéressées avant de se prononcer sur une contribution présumée. Bien que d'ordre technique, ce changement assurera certitude, uniformité et équité procédurale dans les transactions avec Élections Canada.

Maintenant que le projet de loi est sous sa forme définitive à la Chambre, la première question que nous devons nous poser est celle-ci: règle-t-il le problème mis en lumière et élimine-t-il l'échappatoire? La réponse est oui.

Aux termes de notre projet de loi, seules les institutions financières accréditées pourront prêter de l'argent au-delà du plafond et seulement aux taux du marché, les conditions étant pleinement divulguées. Il ne sera plus possible aux candidats à la direction d'accepter d'importants prêts personnels de leurs amis, de leurs proches et de groupes d'intérêts particuliers pour financer leurs campagnes.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi empêchera également un prêteur de pouvoir décider si un candidat à la direction a enfreint la loi. Aux termes de la loi actuelle, on peut demander une prolongation de prêt, si l'on dispose d'un accord prévoyant son paiement. Par conséquent, le prêteur, étant donné qu'il peut choisir de signer l'accord ou non, peut décider qu'un candidat à la direction enfreint la loi. Un prêt est réputé être une contribution après dix-huit mois, à moins qu'Élections Canada n'accorde une prolongation.

Aux termes de notre projet de loi, cela ne sera plus possible. Les individus ne pourront prêter ou contribuer au total que 1 100 \$. Donc, si après dix-huit mois un prêt n'a pas été remboursé ou qu'il a été réputé être une contribution, la limite de contribution d'un individu ne pourra pas être dépassée.

Bien que notre projet de loi améliorera la responsabilité et accroîtra la transparence, on l'a récemment critiqué, disant qu'il ne change pas vraiment grand-chose. Ce n'est tout simplement pas le cas. La critique est en fait déplacée.

Je dirai ceci. Aux termes de la loi actuelle, les riches élites peuvent exploiter une échappatoire et prêter des montants d'argent illimités aux candidats à la direction. Cela ne sera plus possible en vertu de notre projet de loi. Les prêts des individus seront limités à 1 100 \$.

Bien qu'il soit interdit aux syndicats et aux sociétés de faire des contributions ou des dons aux partis politiques en vertu de la loi actuelle, il leur est tout de même possible de s'impliquer en prêtant des sommes illimitées d'argent aux candidats à la direction d'un parti, aux candidats, aux partis et aux associations. En vertu de notre projet de loi, cela deviendra impossible. Les syndicats et les sociétés n'auront plus le droit de prêter de l'argent aux entités politiques, de la même façon qu'il leur serait déjà interdit de faire des contributions.

Ce sont là deux changements importants dans la façon dont les campagnes politiques sont financées dans notre pays.

Le gouvernement comprend toutefois que les prêts ont un rôle à jouer dans le financement des partis politiques, des candidats et des associations.

• (1530)

[Français]

Le gouvernement s'oppose à une situation où des particuliers, des syndicats ou des sociétés ont la possibilité de consentir des prêts pour exercer une influence induue sur le processus politique.

Si un candidat à la direction, un candidat local ou un grand parti national souhaite obtenir plus que le montant prévu par la loi pour les dons, il devrait se rendre à une institution financière agréée et emprunter de l'argent à un taux commercial, puis divulguer entièrement les modalités de son prêt, et ce, de façon ouverte et transparente. Il s'agit d'une pratique qui fonctionne bien dans plusieurs provinces. Pourquoi? Parce qu'une institution financière agréée a pour fonction d'évaluer les risques et de prêter de l'argent. Elle a établi des pratiques d'octroi de prêts et rend compte à ses actionnaires des prêts qu'elle consent.

D'autre part, le gouvernement ne croit pas que les entités politiques devraient être autorisées à emprunter des centaines de milliers de dollars de riches particuliers, qui ne prêtent pas normalement de l'argent, qui n'ont établi aucune pratique d'octroi de prêts et ne rendent compte à personne des prêts qu'ils consentent.

[Traduction]

Je le répète, le gouvernement ne croit pas que les entités politiques devraient être autorisées à emprunter des centaines de milliers de dollars de particuliers, qui ne prêtent pas normalement de l'argent,

qui n'ont établi aucune pratique d'octroi de prêts et ne rendent compte à personne des prêts qu'ils consentent pour faire avancer leurs propres intérêts.

Aux dernières élections, les Canadiens nous ont transmis un message. Ils veulent mettre fin à l'influence des grandes fortunes dans le processus politique au Canada. Ils veulent une plus grande responsabilité, une transparence accrue et, ce qui est plus important encore, des chances égales pour tous.

Notre projet de loi sur la responsabilité en matière de prêts permettra d'atteindre cet objectif en supprimant l'échappatoire qui donne la chance aux riches et puissants intérêts d'exercer une influence induue dans le cadre du processus politique.

Avant de terminer, je remercie le député de Winnipeg-Centre de son aide et de son soutien inestimables qui ont permis au projet de loi d'arriver à cette étape. C'est avec optimisme que j'espère que, lorsque le projet de loi aboutira au Sénat dominé par les libéraux, les sénateurs respecteront l'importance d'une décision prise par la Chambre des communes relativement à l'élection des députés et aux règles qui les régissent. J'espère que les sénateurs ne saisiront pas cette occasion pour faire de l'obstruction et pour retarder le projet de loi au profit de leurs intérêts partisans, mais qu'ils respecteront une décision de la Chambre des communes relative à l'élection des députés.

Je demande instamment à tous les députés de collaborer avec le gouvernement pour l'adoption du projet de loi, ce qui sera un autre pas vers l'élimination de l'influence induue des gros capitaux sur la politique canadienne. J'espère que cet objectif sera atteint le plus rapidement possible.

Mme Catherine Bell (Île de Vancouver-Nord, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté l'intervention du député à propos du respect de la volonté de la Chambre. Il a dit qu'il espérait que, lorsque le projet de loi serait renvoyé au Sénat, les sénateurs respecteraient la volonté de la Chambre et aideraient à faire adopter rapidement le projet de loi.

Plusieurs projets de loi ont été adoptés par la Chambre et ne sont pas allés plus loin. Le Parti conservateur et le député ont affirmé, pendant la campagne électorale, qu'ils respecteraient la volonté de la Chambre. Ils se sont exprimés très clairement à ce sujet. Pourtant, il y a plusieurs mesures, comme la motion visant à accorder la priorité aux anciens combattants, la charte des aînés et divers projets de loi, dont l'adoption a été retardée. Elles sont restées au point mort.

Le député peut-il garantir que le gouvernement s'assurera que ces motions et ces projets de loi, qui ont été adoptés à l'unanimité ou par une majorité des députés de la Chambre, sont respectés et adoptés également?

• (1535)

L'hon. Peter Van Loan: Monsieur le Président, je partage les préoccupations de la députée au sujet de ce qui advient des initiatives que nous renvoyons au Sénat. Comme les députés le savent, il y a une longue série de changements modestes, mais importants, que notre gouvernement veut apporter au mode de fonctionnement du Sénat. Nous croyons que ces changements aideront à le démocratiser, à le réformer, à le rendre plus responsable et à l'harmoniser davantage avec les valeurs du XXI^e siècle auxquelles les Canadiens s'attendent. Nous proposons entre autres de réduire à huit ans la durée du mandat des sénateurs et de consulter les Canadiens sur le choix des personnes qui les représenteront au Sénat.

Initiatives ministérielles

La députée a soulevé un très bon point. L'un de ces projets de loi, celui concernant la durée des mandats, a en fait vu le jour au Sénat, où il a traîné durant plus d'un an avant que nous présentions finalement une mesure semblable à la Chambre, parce que le Sénat ne voulait pas se pencher sur cette question.

Le Sénat a refusé d'étudier plusieurs projets de loi pour des raisons strictement partisans ou autres. Cela suscite de graves inquiétudes dans notre système, où il y a un organisme dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'a pas la légitimité d'une assemblée démocratiquement élue comme la Chambre des communes.

C'est pourquoi nous voulons apporter ces changements. J'invite la députée et son parti à appuyer ces deux propositions, à savoir que la durée des mandats soit réduite et que les Canadiens soient consultés sur le choix des personnes qui les représenteront au Sénat.

Je pense que si ces deux changements étaient adoptés, nous aurions une assemblée qui serait plus encline à étudier les mesures législatives à l'égard desquelles les Canadiens ont manifesté leur appui par l'entremise de la Chambre des communes, et auxquelles ils tiennent fermement.

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet du projet de loi C-29, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (responsabilité en matière de prêts).

Je rappelle à tous ceux qui sont à l'écoute à la maison que le projet de loi a été présenté à l'origine, comme l'a dit mon collègue, sous l'appellation de projet de loi C-54, durant la première session de la 39^e législature.

Le projet de loi établirait des restrictions concernant l'utilisation de prêts par les entités politiques régies par la Loi électorale du Canada, à savoir les règles que nous respectons tous en période électorale. Dans tous les partis, nous nous efforçons constamment d'assurer la transparence et la reddition de comptes.

Le projet de loi établirait un régime de rapport transparent et uniforme pour tous les prêts à des entités politiques, englobant la divulgation obligatoire des conditions de prêt et de l'identité de tous les prêteurs et de tous les garants de prêts. Le total des prêts, des garanties de prêt et des contributions de particuliers ne pourrait pas dépasser les plafonds de contributions annuelles des particuliers prévus dans la Loi électorale du Canada. Seuls les établissements financiers et d'autres entités politiques pourraient consentir des prêts dépassant le plafond de contribution annuelle des particuliers et ce uniquement à des taux d'intérêts commerciaux. Les syndicats et les sociétés ne seraient pas en mesure de consentir des prêts et les établissements financiers ne pourraient prêter de l'argent à des taux d'intérêt autres que ceux du marché.

Il y aurait un resserrement des règles visant les prêts non remboursés pour veiller à ce que les candidats ne puissent se soustraire de créances impayées. Les associations de circonscription seraient responsables des emprunts non remboursés de leurs candidats.

Comme je l'ai déjà dit, mes électeurs et moi approuvons certainement tout effort visant à renforcer les obligations de rendre compte au sein du gouvernement fédéral, comme d'ailleurs à tous les ordres de gouvernement.

Le projet de loi C-29 est une continuation de l'oeuvre innovatrice des gouvernements libéraux précédents. Mon gouvernement a fait preuve d'une grande intégrité en passant en revue les responsabilités et les obligations redditionnelles des ministres, des hauts fonctionnaires, des autres fonctionnaires et des employés de sociétés d'État.

Une gamme de mesures concrètes ont été adoptées pour resserrer la surveillance des sociétés d'État et renforcer partout les fonctions de vérification. Le moment était venu pour nous de présenter une mesure législative plus rigoureuse pour garantir la transparence et l'obligation redditionnelle. L'invention ne date pas de deux ans. Le gouvernement libéral y a travaillé durant une longue période pour assurer la transparence et l'obligation de rendre compte. Est-ce que tous s'inspirent de ces efforts? Ce n'était clairement pas le cas pour certains députés, et ce ne l'est pas encore aujourd'hui.

Dès le premier jour de son entrée en fonction, notre ancien premier ministre a réformé le gouvernement de manière à ce que tous ceux qui sont au service de l'État soient tenus de rendre des comptes. C'est le gouvernement libéral qui a rétabli le Bureau du contrôleur général du Canada, agence très importante pour le Canada et l'ensemble de ses citoyens.

C'est le gouvernement libéral qui a resserré les règles d'éthique applicables aux ministres et aux autres titulaires de charge publique, puis qui a créé le poste indépendant de commissaire à l'éthique. Il s'agit de règles extrêmement importantes. Il est important d'avoir un commissaire à l'éthique qui aide et guide les parlementaires pour garantir que nous faisons notre travail de notre mieux et que nous ne nous retrouvons pas en conflit d'intérêts.

Bon nombre de ces changements s'imposaient depuis longtemps, et je suis ravie que le gouvernement libéral précédent ait soulevé ces questions.

C'est aussi le gouvernement libéral qui a créé un nouveau processus public de récusation pouvant être employé dans le cas de n'importe quel membre du Cabinet, y compris le premier ministre.

Une bonne partie de ce qui a été proposé concernant la transparence et la responsabilité est calquée sur ce que le gouvernement libéral avait présenté.

Le gouvernement libéral avait également présenté une loi pour encourager les dénonciateurs et les protéger contre des représailles.

En février 2004, le gouvernement libéral a présenté un plan d'action sur la réforme démocratique visant à renforcer le rôle des parlementaires. Il a beaucoup été question de réforme démocratique et de permettre aux gens d'obtenir davantage de votes libres et d'avoir l'occasion de tenir plus de débats publics libres, etc. On le faisait quand les libéraux étaient au pouvoir.

• (1540)

Le renvoi d'un plus grand nombre de projets de loi aux comités avant la deuxième lecture nous donne à tous l'occasion d'apporter des changements importants à ces projets de loi. Nous ne pouvions pas faire grand-chose quand ils étaient renvoyés aux comités après la deuxième lecture, ce qui était la norme jusqu'à ce que ces changements soient apportés en février 2004. Le principe du projet de loi était là et nous pouvions le contourner, mais nous ne pouvions pas faire grand-chose pour le changer. Cela a fait une grande différence dans le travail que nous faisons tous en comité. Encore une fois, c'était une initiative de notre gouvernement pour que les députés puissent avoir davantage d'occasions d'influencer l'élaboration des projets de loi.

Initiatives ministérielles

Nous avons également mis en oeuvre un système de vote de trois catégories permettant de tenir davantage de votes libres. C'était très important; ce système n'existait pas au cours de mes cinq premières années comme députée. Nous votions tous en bloc avec notre parti. Le vote de troisième catégorie et le vote de deuxième catégorie nous ont donné à tous, comme députés de ce côté-ci de la Chambre quand nous étions au gouvernement, beaucoup plus de liberté pour exprimer ce que nous ressentions vraiment au sujet de diverses questions.

C'était important et il est malheureux que nous l'ayons perdu. Nous disposons encore de beaucoup de liberté de ce côté-ci comparativement au parti ministériel, mais disposer du système de vote de trois catégories commençait à accroître la démocratie à la Chambre des communes.

Nous avons également travaillé à la création d'un comité de parlementaires sur la sécurité nationale. Le gouvernement libéral a renforcé les pratiques de vérification dans le secteur public au moyen d'une initiative globale qui comprenait une politique sur la vérification interne et qui visait à renforcer et à rendre encore plus professionnelle la fonction de vérification interne partout au gouvernement par l'adoption de normes professionnelles plus élevées, par le recrutement de spécialistes compétents additionnels, par la formation et par des évaluations.

En 2004, mon gouvernement a respecté son engagement face à la divulgation proactive. Depuis avril 2004, toutes les dépenses de déplacements et tous les frais de représentation des ministres, des ministres d'État, des secrétaires parlementaires, de leur personnel politique et d'autres hauts responsables du gouvernement sont affichés sur le site web sur une base trimestrielle. C'est ce qu'on appelle de la reddition de comptes. C'est ce qu'on appelle être ouvert et transparent de sorte que quiconque peut aller sur Internet et voir à combien s'élevaient les dépenses de déplacement et les frais de représentation, où ces sommes ont été engagées et qui est allé où. À plusieurs égards, c'est ouvrir la porte sur ce qui se passe au gouvernement.

Les marchés publics d'une valeur de plus de 10 000 \$ sont divulgués publiquement et, encore une fois, affichés sur le site web. Ce sont toutes des initiatives prises par le gouvernement libéral.

Mon gouvernement a adopté le principe de la transparence dans les nominations clés, ce qui était également très important. Par le biais de notre plan d'action pour la réforme démocratique, les comités parlementaires ont été habilités à examiner les nominations des dirigeants des sociétés d'État, quelque chose qui aurait dû avoir été fait il y a longtemps pour assurer la transparence et la reddition de comptes aux Canadiens et aux contribuables.

Nous avons apporté une transparence accrue dans le processus de sélection des juges de la Cour suprême et nous nous sommes engagés à étendre l'accès à l'information. La Loi sur l'accès à l'information a été étendue à dix sociétés d'État clés qui étaient, jusque-là, exemptées de l'application de cette loi. Nous avons également présenté au Parlement un document de travail qui proposait, entre autres mesures, d'étendre l'application de la Loi sur l'accès à l'information à quelques institutions fédérales qui en étaient exemptées jusque-là. Mais malheureusement, le goût maladif des conservateurs pour le secret a entraîné l'effondrement de l'accès à l'information dans ce pays, et les citoyens et les médias se plaignent constamment de la situation difficile qui existe maintenant que la porte a été fermée.

Mon gouvernement a été le premier à limiter sérieusement les contributions politiques des particuliers et des entreprises, ainsi que

les dépenses électorales des tierces parties. Comme mon collègue tente de s'attribuer le mérite de tous les changements qui ont été apportés, il faut lui rappeler d'examiner la situation rétrospectivement, parce que les changements vraiment sérieux à la Loi électorale ont été apportés par les libéraux, et non par le gouvernement actuel.

Notre projet de loi C-24 a été promulgué en juin 2003 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004; il s'agissait de la réforme la plus importante des lois du Canada concernant les élections et le financement des campagnes électorales depuis 1974. Cette réforme était attendue depuis longtemps. Il s'agissait d'une bonne loi qui resserrait les dispositions et compliquait les choses, mais nous en avions grand besoin. Je suis très fière du fait que c'est notre gouvernement qui a fait cela. Je doute fort que le gouvernement actuel l'aurait fait.

● (1545)

La loi a apporté des changements dans les domaines suivants : les limites des contributions, les personnes admissibles aux contributions, le financement public des partis politiques, les limites de dépenses pour les candidats aux investitures et la publication des données financières par les associations de circonscriptions, les candidats à l'investiture et les candidats à la direction d'un parti.

Le Parti libéral appuie les efforts pour accroître la transparence et la reddition de comptes dans le processus électoral. Nous l'avons démontré par le passé et nous continuerons de le faire.

Sous la gouverne des libéraux, le gouvernement a adopté une mesure législative qui restreignait le rôle des sociétés et des syndicats au chapitre du financement électoral et présenté la mesure de restriction des limites de contributions la plus sévère de toute l'histoire du pays.

La façade des conservateurs sur la reddition de comptes s'est bâtie sur le grand succès des gouvernements libéraux précédents.

Les candidats au poste de chef de notre parti ont dépassé les exigences prévues par Élections Canada quant à la divulgation des prêts liés à leur campagne. En comparaison, le premier ministre actuel refuse toujours de divulguer les noms de ceux qui ont contribué à sa campagne de la course à la direction en 2002.

En ce qui nous concerne, les gens peuvent vérifier en ligne la plus petite contribution, les sommes remboursées, d'où provenait l'argent et ce qui reste à rembourser. Contrairement à lui, nous n'avons rien à cacher.

Peu importe de quoi il s'agit, les conservateurs ne veulent certainement pas en parler. C'est pourquoi ils ont décidé de répandre des idées fausses au sujet de ce projet de loi.

Les conservateurs induisent les Canadiens en erreur en ce qui concerne l'état actuel de la loi régissant le financement politique. Ils prétendent en effet que la loi actuelle permet que des prêts soient consentis en secret, à l'insu des Canadiens. C'est faux.

En réalité, la loi en vigueur prévoit que les modalités d'un prêt, y compris le montant du prêt ainsi que le nom de tout prêteur et de tout garant, doivent être rendues publiques.

Les conservateurs prétendent également que la loi actuelle permet de radier impunément une créance découlant d'un prêt. Encore une fois, c'est totalement faux. La loi actuelle stipule qu'un prêt ne peut ni servir à se soustraire au plafond des contributions ni être radié impunément. La nouvelle loi proposée ne fait que réaffirmer les règles existantes.

Initiatives ministérielles

Les conservateurs semblent penser que les Canadiens seront assez dupes pour croire que cela constitue en quelque sorte un changement important, mais les Canadiens ne se laissent pas bernier.

Le gouvernement a recours à des astuces pour retarder les choses et esquiver le problème, peut-être pour détourner l'attention des ennuis qu'il a connus récemment. En parlant des prêts politiques, les conservateurs essaient clairement de nous faire oublier la petite visite qu'ils ont reçue de la GRC à leur bureau central. Ils sont peut-être aussi heureux de parler des prêts politiques pour détourner l'attention de leur dernier déshonneur, l'atteinte à la sécurité du pays dont s'est rendu coupable l'ancien ministre des Affaires étrangères et sa démission subséquente, ou ils essaient peut-être de détourner l'attention de leur constante politique de division qui consiste à dresser les provinces les unes contre les autres, un art qu'ils maîtrisent parfaitement.

Toutefois, revenons au projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Le projet a fait l'objet de beaucoup d'amendements à la suite des audiences tenues par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Cependant, maintenant que le projet de loi a été présenté de nouveau à la Chambre et sera débattu à l'étape du rapport, le gouvernement a proposé trois motions pour bel et bien supprimer des parties de ces amendements du projet de loi.

Je n'ai pas le temps de m'arrêter à tous les détails des amendements que nous avons présentés pour renforcer le projet de loi, mais je peux commenter les motions des conservateurs visant à défaire le travail que nous avons fait en comité.

La motion n° 1 du gouvernement éliminerait l'amendement des libéraux visant à autoriser les contributions annuelles à un candidat à la direction.

Conformément à la motion n° 2 du gouvernement, il serait nécessaire de rembourser les prêts annuellement au lieu de les rembourser lorsqu'ils deviennent exigibles. En fait, cette mesure empêcherait les candidats de prolonger la période de remboursement.

La motion n° 3 du gouvernement éliminerait l'amendement proposé par le Bloc, qui aurait enlevé aux partis politiques enregistrés la responsabilité des prêts contractés par les candidats.

Encore une fois, le gouvernement ne respecte pas le processus du comité, dont nous reconnaissons tous l'importance, et pourtant, si nous défaisons le travail du comité, cela remet clairement en doute la valeur du temps et de l'effort qu'on y a consacrés.

● (1550)

Pour terminer, je tiens à dire que les Canadiens doivent avoir confiance en l'intégrité du gouvernement et des gens chargés de le diriger. Mon gouvernement a travaillé très fort pour être responsable devant les citoyens de notre grand pays et je m'engage à appuyer les mesures qui nous permettront de poursuivre les travaux que nous avons déjà amorcés pour renforcer la reddition de comptes, la transparence et la confiance de la population.

M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours très pertinent et très convaincant de ma collègue de York-Ouest.

Si je ne m'abuse, tous les candidats ayant participé à la course à la direction du Parti libéral, qui a mené à une convention passionnante et fort agréable en décembre 2006, ont entièrement respecté les règles établies par Élections Canada.

Toutefois, d'après ce que j'ai compris, des enquêtes sont encore en cours au sujet de candidats conservateurs aux dernières élections, des dizaines de candidats conservateurs apparemment, dont les habitués,

disons, au cours de la dernière campagne électorale font l'objet d'une vérification de la part d'Élections Canada.

J'aimerais demander à la députée si ce que j'ai compris est bien vrai.

L'hon. Judy Sgro: Monsieur le Président, une des questions que le Comité des affaires de la Chambre tente de mettre au clair, c'est celle des manœuvres de transfert dont Élections Canada a fait rapport après les dernières élections.

Si je me souviens bien, Élections Canada a nommé 62 députés du Parti conservateur qui avaient dépassé les limites de dépenses autorisées au moyen d'une manœuvre de transfert. Malheureusement, les travaux ont été bloqués au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre et je crois que, à cause des tactiques d'obstruction, absolument rien n'a été résolu à ce sujet. Il est fort probable que nous aurons bientôt une autre campagne électorale. C'est regrettable pour ces 62 députés parce qu'ils entreront dans une campagne électorale sans avoir pu prouver leur innocence dans la campagne précédente et ils subiront sans doute des conséquences fâcheuses à cause de cela.

● (1555)

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, c'est avec une grande joie que je prends la parole aujourd'hui à propos du projet de loi C-29 qui nous est présenté.

Tout d'abord, je tiens à dire que le Bloc québécois est favorable à ce projet de loi qui vise à contrer le contournement des règles de financement politique. Nous croyons qu'il est nécessaire d'encadrer les prêts afin d'éviter que les plafonds de financement ne soient contournés. Rappelons que ces plafonds ont été établis à la suite d'un long combat du Bloc québécois exigeant que l'on mette fin au financement par les entreprises et qu'on limite les contributions individuelles, comme c'est le cas depuis 30 ans au Québec.

Ce projet de loi corrige un autre problème de la Loi fédérale sur la responsabilité — auparavant le projet de loi C-2. Lors de l'étude de ce projet de loi, le gouvernement conservateur était plus intéressé à faire adopter rapidement son projet de loi qu'à endiguer les problèmes d'éthique. À l'époque, les partis de l'opposition, les médias et Démocratie en surveillance avaient soulevé le problème, et le gouvernement avait refusé d'agir.

Le présent projet de loi corrige le problème des prêts qui permettaient de contourner les limites aux contributions politiques. Il faut dire que plusieurs problèmes éthiques n'ont pas été réglés à l'époque par le projet de loi C-2, par exemple les mauvaises protections en ce qui concerne les dénonciateurs et, deuxièmement, l'absence de réforme de la Loi sur l'accès à l'information.

Le projet de loi C-29 intègre le seul changement proposé par le Bloc québécois lors de l'étude du projet de loi C-54 en comité. Rappelons-nous que le Bloc québécois déplorait que l'on rende le parti politique responsable des dettes contractées par ses candidats, et ce, même si le parti politique n'est pas impliqué dans le contrat entre un candidat et sa banque. Deuxièmement, il faut se rappeler que le gouvernement a entendu raison et a réintroduit l'amendement du Bloc québécois dans le projet de loi C-54.

Initiatives ministérielles

Les conservateurs ont présenté ce projet de loi en faisant valoir que plusieurs candidats libéraux, lors de la dernière course à la direction, avaient contracté d'importants prêts afin de contourner les limites de financement. S'il est vrai que plusieurs candidats libéraux ont agi de la sorte, il ne faut pas oublier que le premier ministre lui-même n'a pas encore dévoilé toutes ses contributions lors de la course au leadership de 2002.

Le Parti conservateur n'est pas le parti de la transparence et de l'éthique. Pensons par exemple au va-et-vient entre les cabinets politiques et les firmes de lobbies, aux contrats aux amis du régime, à l'utilisation des fonds publics à des fins partisanes, à la nomination partisane, à l'enrôlement idéologique des juges et des commissaires de la CISR, à la publication d'un guide pour les conservateurs qui président des comités afin d'en bloquer les travaux.

Bien sûr, il est nécessaire d'empêcher le contournement de la loi. Le Bloc québécois est favorable à ce projet de loi qui, comme je l'ai dit, vise à contrer le contournement des règles de financement politique.

À l'époque, le projet de loi C-2 présentait de nouveaux plafonds pour les contributions politiques. Ainsi, les montants pour des contributions qu'un particulier peut verser annuellement à un parti enregistré ou un candidat sont de 1 100 \$. Par ailleurs, les montants des contributions qu'un syndicat ou une entreprise peut verser annuellement à un parti enregistré ou à un candidat sont de 0 \$.

Or, il était encore possible, malheureusement, de contourner ces plafonds en ayant recours à des prêts personnels. Ainsi, par exemple, plusieurs candidats à la direction du Parti libéral du Canada ont contracté d'importants prêts auprès d'individus ou d'institutions financières. Je pense entre autres au député de Toronto-Centre qui a contracté des prêts totaux de 705 000 \$.

• (1600)

Pour sa part, le chef de l'opposition a contracté des prêts totaux de l'ordre de 655 000 \$. Le projet de loi C-29 vient donc corriger d'autres lacunes qui étaient présentes à l'époque dans le projet de loi C-2.

Le présent projet de loi vient corriger un autre problème, celui de la responsabilité gouvernementale. Comme je l'ai dit plus tôt, lors de l'étude du projet de loi C-2, le gouvernement conservateur était plus intéressé à faire adopter son projet de loi que de corriger les problèmes d'éthique. À l'époque, des organismes comme Démocratie en surveillance, les partis de l'opposition et les médias avaient soulevé des problèmes de contournement des plafonds de contribution, et le gouvernement avait refusé d'agir.

Pourtant, d'autres problèmes d'éthique perdurent. Le projet de loi C-29 corrige le problème des prêts qui permettaient de contourner les limites aux contributions politiques. Cependant, plusieurs problèmes éthiques n'ont pas été réglés par le projet de loi C-2, par exemple la protection des dénonciateurs. Plusieurs promesses électorales des conservateurs relatives à la protection des dénonciateurs n'ont pas fait leur chemin jusqu'à la Loi fédérale sur la responsabilité.

Notamment, les conservateurs disaient vouloir « [veiller] à ce que les divulgateurs aient accès [...] aux services adéquats d'un conseiller juridique ». Or, le projet de loi des conservateurs limite le recours à 1 500 \$ en frais juridiques, ce qui est totalement ridicule. Il faut également se rappeler que les conservateurs disaient qu'il fallait « [accorder] au commissaire à l'intégrité du secteur public le pouvoir d'assurer le respect de la [loi sur les dénonciateurs] ». On disait aussi vouloir « [garantir] la protection de tous les Canadiens qui signalent des actes répréhensibles au sein du [gouvernement], et non pas

seulement celle des fonctionnaires ». Finalement, on comptait « [retirer] au gouvernement la possibilité de soustraire des sociétés d'État et toute autre entité à l'application de la [loi sur les dénonciateurs] ».

Allan Cutler, l'un des dénonciateurs à l'origine de l'éclatement du scandale des commandites et ex-candidat du Parti conservateur lors de l'élection de 2005, n'a pas été tendre envers le projet de loi C-2 de l'époque. En fait, il a soutenu que, en ce qui concerne les dispositions sur la protection des dénonciateurs, le projet de loi C-2 était loin d'être parfait et contenait des problèmes nécessitant des corrections. Le gouvernement aurait pu profiter du projet de loi C-29 pour apporter ces correctifs qui n'avaient pas été prévus dans le projet de loi C-2 relativement aux dénonciateurs. Pourtant, le gouvernement n'a pas décidé de s'engager dans ces modifications législatives.

Par ailleurs, l'actuel projet de loi C-29 aurait pu corriger ce grand oubli du projet de loi C-2 que constitue la réforme essentielle de la Loi sur l'accès à l'information.

Le 5 avril 2005, le gouvernement libéral a présenté un document de discussion relatif à la réforme de l'accès à l'information. Le document a été décrit par tous les observateurs. En plus de doubler les frais administratifs minimums que l'on réclame aux citoyens, le projet du gouvernement Martin de l'époque aurait maintenu toutes les exceptions prévues à la loi. Le Parti libéral n'a pas réussi à accoucher d'une réforme valable de la Loi sur l'accès à l'information en 13 ans, ce qui pénalise grandement tant les partis de l'opposition que les citoyens et les médias qui utilisent ce système pour obtenir plus d'information. Il aurait été important de retrouver dans le projet de loi C-29 des modifications considérables. Cette réforme de la Loi sur l'accès à l'information aurait dû être prévue dans le projet de loi C-29.

On attend toujours cette réforme de la Loi sur l'accès à l'information. En vérité, une fois au pouvoir, les conservateurs et les libéraux sont moins pressés de réformer la loi. Le commissaire à l'information notait récemment que ce réflexe était une constante chez tous les gouvernements.

• (1605)

Voici ce qu'il disait, notamment:

La raison pour laquelle il faut agir, et non pas faire d'autres études, est que les gouvernements continuent de se méfier de la Loi sur l'accès à l'information et de la surveillance du commissaire à l'information, et de tenter de s'y soustraire.

C'est ce que le commissaire à l'information notait déjà dans un rapport précédent.

En matière de transparence quant au financement électoral, tant les libéraux que les conservateurs rivalisent d'adresse. Les conservateurs ont introduit le projet de loi C-29 en faisant valoir le fait que plusieurs candidats libéraux, lors de la dernière course à la direction, ont contracté d'importants prêts afin de contourner les limites de financement. Comme je le disais récemment dans mon allocution, le Parti conservateur et le premier ministre ont admis, en décembre 2006, avoir omis de divulguer la réception de centaines de milliers de dollars au directeur général des élections. Il s'agissait de « frais d'inscription » exigés des délégués conservateurs pour assister au congrès de mai 2005 du Parti conservateur du Canada.

Il y a clairement absence de transparence. Ce gouvernement refuse d'appliquer des règles en matière d'éthique et de transparence. Après quelques mois, le Parti conservateur a présenté une feuille de route qui témoigne de l'absence de volonté politique de respecter les règles en place et de mettre fin à la culture politique du « tout m'est dû ».

Initiatives ministérielles

Ce gouvernement reprochait aux libéraux de permettre les va-et-vient entre les cabinets politiques et les firmes de lobby. Pourtant, arrivé au pouvoir, le premier ministre a nommé l'ex-lobbyiste et actuel ministre du Revenu national à la tête du ministère de la Défense, et il a fait de la lobbyiste Sandra Buckler sa directrice des communications.

En ce qui concerne les contrats aux amis du régime, le gouvernement du premier ministre a octroyé un contrat de communication à Marie-Josée Lapointe qui a travaillé au sein de l'équipe de transition du premier ministre. Ce contrat contrevient à l'esprit de la Loi fédérale sur la responsabilité puisque le personnel politique n'a pas le droit de recevoir de contrat du gouvernement en place pendant les 12 mois qui suivent leur départ. Croyez-le ou non, le contrat a finalement été annulé à la moitié de son terme.

En ce qui concerne l'utilisation de fonds publics à des fins partisans, rappelons qu'en mars 2006, le gouvernement conservateur octroyait un contrat de 85 000 \$ pour mesurer le soutien public aux cinq priorités électorales du Parti conservateur du Canada. En juillet 2006, le gouvernement conservateur octroyait un contrat à la firme Strategic Counsel afin de recueillir l'opinion des citoyens sur divers sujets politiques. Le rapport très partisan identifie l'environnement comme un sujet très important pour la réélection du gouvernement. Notons que Strategic Counsel est dirigée par Allan Gregg, qui a été le sondeur officiel du Parti conservateur sous Brian Mulroney et Kim Campbell.

En résumé, le projet de loi établit un régime de déclaration uniforme et transparent pour tous les prêts consentis à des entités politiques, y compris la divulgation obligatoire des modalités de ces prêts ainsi que de l'identité des prêteurs et des cautions. Il serait désormais interdit aux syndicats et aux personnes morales, sauf exception, non seulement de verser des contributions conformément à la Loi fédérale sur la responsabilité, mais aussi de prêter de l'argent.

En outre, les prêts, garanties d'emprunt et contributions provenant d'un particulier ne sauraient excéder la limite prescrite dans la Loi fédérale sur la responsabilité, soit 1 100 \$ pour 2007.

Qui plus est, seules les institutions financières — à un taux d'intérêt commercial — et d'autres entités politiques seraient habilitées à consentir un prêt d'un montant supérieur. Les règles d'application aux prêts non remboursés seraient renforcées de façon à ce que les candidats ne puissent se soustraire à leurs obligations.

● (1610)

Les prêts non remboursés après 18 mois seraient considérés comme une contribution politique. Les associations de circonscription ou, faute d'association de circonscription, le parti lui-même, seraient tenus responsables des prêts non remboursés par leurs candidats.

J'aimerais profiter de cette allocution pour apporter une petite correction. Malheureusement, le gouvernement n'a pas entendu raison et n'a pas réintroduit les amendements du Bloc québécois. Malheureusement, cet amendement du Bloc québécois a été défait à l'étape du rapport, entre autres par le NPD et les conservateurs.

Je tenais donc à apporter cette correction. Toutefois, dans l'ensemble, je tiens à dire que nous sommes favorables au projet de loi qui vise à contrer le contournement des règles de financement politique.

[Traduction]

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): Monsieur le Président, je suis arrivé du comité avec un peu de retard et je n'ai

donc pas entendu tout le discours du député de Rosemont—La Petite-Patrie.

Toutefois, je suis ce débat de près et je sais que bon nombre de Canadiens en font autant, surtout compte tenu de l'énergie et du battage médiatique qui entourent la course à la présidence, le choix du chef du Parti démocrate, le processus d'élection d'un chef et les importantes sommes qui y sont consacrées.

Je n'en reviens tout simplement pas. Je sais que bon nombre de Canadiens regardent tous les jours l'émission *The Situation Room* avec Wolf Blitzer et qu'ils sont stupéfaits de voir les énormes sommes d'argent qui sont dépensées à cet égard dans le système américain. La situation est bien différente au Canada.

J'ai eu le privilège de travailler avec l'ancien premier ministre Chrétien au moment où il a présenté la première vague de modifications qui donnait une orientation différente à la façon dont nous finançons les partis politiques ici au Canada. Le processus a évolué depuis les dernières élections, ce qui nous mène au point où nous en sommes aujourd'hui.

Le député en a peut-être parlé au cours de ses commentaires, mais j'aimerais revenir au travail du comité. Nous savons que les recommandations du comité n'engagent pas la Chambre, en ce sens qu'elles sont présentées comme étant de simples recommandations, mais je me demande si le député pourrait faire un commentaire sur deux d'entre elles.

La première, qui a été présentée par le Parti conservateur, permettait de soustraire les prêts et garanties remboursés à l'intérieur d'une année civile des dons permis pour cette même année. Tous les partis ont appuyé cette recommandation.

L'amendement présenté par le parti du député, et appuyé par les libéraux et le NPD, faisait disparaître la partie du projet de loi qui obligeait les partis politiques enregistrés à assumer la responsabilité de tout prêt non remboursé. On avait imaginé que puisque les candidats pouvaient en théorie obtenir des prêts sans informer le parti central de l'état du prêt, ils risquaient de devoir déclarer faillite, mais que le parti national n'aurait jamais donné son autorisation à tout cela.

Les conservateurs se sont opposés à cette mesure, mais, comme je l'ai souligné, il s'agissait d'une motion du Bloc qui avait eu l'appui des libéraux et des néo-démocrates. Avec les motions qui sont maintenant présentées par le gouvernement et les changements qu'elles contiennent, ces deux recommandations seraient tout simplement vidées de leur substance. Le député pourrait-il m'expliquer ce qui fait qu'on ait changé d'avis depuis que cette mesure législative a été soumise au comité? Qu'est-ce qui a changé depuis?

● (1615)

[Français]

M. Bernard Bigras: Monsieur le Président, ce qui était fondamental et qui demeure fondamental, c'est d'empêcher de faire indirectement ce qu'on ne peut pas faire directement. Cela nous apparaissait fondamental.

Initiatives ministérielles

Effectivement, déjà, le projet de loi C-29 contenait des amendements proposés par le Bloc québécois dans l'ancien projet de loi C-54. Un de ces amendements était effectivement que le Bloc québécois déplorait que l'on rende le parti politique responsable des dettes contractées par ses candidats, et ce, même si le parti politique n'est pas impliqué dans ce contrat entre un candidat et sa banque. Donc, à l'étape du rapport, le Bloc québécois a — si je ne me trompe pas — déposé un amendement qui, comme le député le dit, a été rejeté par les conservateurs et le NPD. L'attitude de ces formations politiques est plutôt douteuse à l'égard de cet amendement puisqu'il y avait eu un débat et ce n'est qu'une question de transparence. Il faut nous assurer — et je prends la peine de le répéter — de faire en sorte que nous ne puissions pas déplacer et contourner les plafonds qui sont établis en allant chercher des prêts chez des individus.

Ainsi, la loi pourra, à partir de maintenant, garantir que seules les institutions financières peuvent s'engager dans des contrats avec des candidats. Tout cela est fait dans le but d'avoir un processus très transparent. Au Québec, nous sommes fiers de la Loi sur le financement des partis politiques qui a amené plus de transparence dans notre démocratie.

[Traduction]

M. John Maloney (Welland, Lib.): Monsieur le Président, j'ai bien aimé les observations du député de Rosemont—La Petite-Patrie et sa contribution au débat.

J'aimerais connaître son avis sur ce qui s'est passé concernant un amendement proposé par le Parti libéral et appuyé par le Bloc Québécois; cet amendement aurait autorisé le versement de contributions annuelles pour rembourser au complet les dettes liées à une course à la direction, mais le gouvernement a proposé une motion visant à abroger cet amendement.

Peut-il donner à la Chambre une bonne raison pour laquelle l'amendement tel que formulé par le Parti libéral ne pourrait être adopté?

[Français]

M. Bernard Bigras: Monsieur le Président, ce qui caractérise ce gouvernement, c'est la culture du secret et du « tout m'est dû ».

Il est clair que le gouvernement souhaite pouvoir quand même contourner les règles établies et se donner des échappatoires avec le projet de loi C-29, comme nous étions pris avec les projets de loi C-2 et C-54. En effet, nous avons un processus législatif en place et nous devons étudier le projet de loi C-29. C'était une occasion en or d'apporter ces modifications. Toutefois, l'entêtement du gouvernement tend à démontrer qu'il y a clairement un manque de transparence de l'autre côté de la Chambre, et nous le regrettons. Ces amendements et ces changements auraient dû être apportés dans les projets de loi C-2 et C-54. Le projet de loi C-29 nous offre cette possibilité mais, malheureusement, c'est un rendez-vous manqué de la part de ce gouvernement.

[Traduction]

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir fait part du soutien du Bloc à l'égard de ce projet de loi très important.

Ce qui m'inquiète, c'est que nous avons souvent vu d'importantes initiatives gouvernementales, particulièrement en ce qui a trait à la réforme démocratique, être adoptées à la Chambre pour ensuite être bloquées au Sénat.

Je crois que mon collègue comprend l'importance d'obtenir la sanction royale pour ce projet de loi avant les prochaines élections fédérales, peu importe la date à laquelle elles auront lieu.

Mon collègue partage-t-il mon inquiétude? Si le projet de loi est adopté ici, craint-il, comme moi, que le Sénat, dominé par le Parti libéral, puisse bloquer le projet de loi afin d'empêcher qu'il obtienne la sanction royale avant les prochaines élections fédérales?

• (1620)

[Français]

M. Bernard Bigras: Monsieur le Président, si le parti gouvernemental avait bien étudié les amendements que nous avons présentés au projet de loi C-29, nous n'en serions pas là. Je pense entre autres à cet amendement qui a malheureusement été défait par les conservateurs et le NPD en regard à la responsabilité des partis politiques par rapport aux dettes contractées par leurs candidats. C'est le parti gouvernemental qui a fait battre la motion du Bloc québécois et l'amendement au projet de loi C-29 avec, malheureusement, la complicité du NPD. Si nous avions été capables d'établir un consensus sur ces questions, fort probablement que les discussions et l'étude du projet de loi au Sénat auraient été plus rapides.

Je ne sais pas ce qui va arriver au Sénat, mais il est clair que lorsqu'il y a ici des rendez-vous manqués par la Chambre des communes et qu'il y a une complicité entre le NPD et les conservateurs pour faire battre une motion appuyée par les libéraux et les bloquistes — qui était pour moi une évidence — inévitablement, on se retrouve au Sénat avec des débats importants au sujet du projet de loi C-29.

On ne sait pas et on ne peut pas spéculer sur ce que sera le débat au Sénat, mais j'espère qu'il y aura une écoute en regard aux amendements présentés ici par le Bloc québécois mais qui, malheureusement, ont été défaits par ces députés et ce parti de l'opposition de l'autre côté de la Chambre.

[Traduction]

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi C-29. Je pense que je me fais l'écho de la pensée de tous les députés en disant que la Chambre souhaite très ardemment se donner un système électoral plus ouvert, plus transparent et plus limpide. C'est pour cette raison que les libéraux ont appuyé le principe général du projet de loi qui a été présenté en vue d'accroître la responsabilisation des candidats quand il s'agit de présenter des rapports sur les prêts contractés pendant une campagne électorale.

Malheureusement, ce n'est pas ce que fait le projet de loi modifié dans sa forme actuelle, qui va limiter considérablement le nombre et les catégories de personnes qui pourront se présenter parce que, aussi incroyable que cela puisse paraître, ce sont essentiellement les banques qui auront le pouvoir de décider du montant de l'aide financière que peut recevoir un candidat pour mener sa campagne. Cela tient au fait que le niveau de revenu, l'avoir net et la capacité d'emprunt varient d'une personne à l'autre. C'est un fait.

Le gouvernement s'obstine à répéter que le projet de loi C-29 mettra finalement un terme à l'influence indue des riches donateurs qui contournent, à ce que l'on dit, les limites fixées par la Loi électorale en se servant de prêts personnels. Or, ce projet de loi désavantagerait les candidats éventuels, non seulement les candidats libéraux, mais ceux de tous les partis. Il limiterait en outre la participation de nombreux Canadiens au processus politique.

Initiatives ministérielles

Comme je l'ai mentionné lorsque je suis intervenu précédemment sur ce sujet, nous voulons tous que le système électoral soit plus responsable, mais ce qui importe surtout, c'est que la responsabilité électorale n'empêche pas divers candidats de prendre part au processus à cause d'un faible revenu. Le genre de responsabilisation proposée dans les amendements que le gouvernement souhaite apporter au projet de loi ne fait tout simplement pas de place à une accessibilité juste, équitable et démocratique.

Passons en revue les amendements proposés par le gouvernement et leur incidence.

Premièrement, le gouvernement cherche à empêcher les particuliers de faire des contributions annuelles à un candidat à la direction. Il ne semble pas très logique qu'un gouvernement qui prétend vouloir donner aux Canadiens une plus grande liberté de choix quant au moment et à la façon dont ils dépensent leur argent impose une telle interdiction.

Deuxièmement, le gouvernement propose que tous les prêts soient remboursés tous les ans plutôt qu'au moment où ils deviennent exigibles. Cela non plus ne semble pas bien logique, car on se trouve en fin de compte à fixer une limite arbitraire pour ce qui est du remboursement. Au diable, la liberté contractuelle.

Étant donné le fait que des élections peuvent être déclenchées à n'importe quel moment de l'année et que les courses à la direction peuvent durer plus d'un an, il est insensé d'obliger les gens à rembourser leurs emprunts avant le délai prévu dans le contrat. J'ignore si le gouvernement sait que les amendements sont incompatibles avec les objectifs déclarés de la mesure législative et seront considérés par beaucoup comme étant peu inclusifs, rigides et élitistes.

Pensons à l'énergie que devra consacrer le gagnant à rembourser son emprunt s'il doit le faire avant la fin de l'année plutôt que dans des délais plus larges. Il est tout à fait inutile pour une personne d'avoir à se concentrer sur le remboursement d'un emprunt avant la fin d'un exercice financier si ce n'est pas la date convenue avec le prêteur.

En passant, le gouvernement veut éliminer, comme l'a fait remarquer mon collègue, l'amendement du Bloc qui supprimerait la responsabilité des partis politiques enregistrés quant aux prêts contractés par les candidats. Une fois de plus, la Chambre pense-t-elle qu'il est sensé de créer un système qui rendrait les partis politiques enregistrés et les associations de circonscription responsables quant aux prêts contractés, même s'ils n'étaient pas conscients du fait que le candidat avait emprunté à la banque? Je souligne qu'il est déraisonnable d'exiger qu'une entité rende des comptes quant aux dettes personnelles d'un particulier.

● (1625)

Voyons ce que nous, de ce côté-ci, avons fait pour améliorer les lois électorales comparativement à ce qu'a fait le Parti conservateur.

Notre parti a fait preuve de bonne foi en concrétisant les principes dont j'ai parlé. Nous avons démontré que nous souhaitons améliorer les lois électorales. Après tout, c'est le Parti libéral qui a fait adopter une loi limitant le rôle des entreprises et des syndicats dans le financement des élections, le projet de loi C-24, en 2003.

De plus, pendant la dernière course à la direction du Parti libéral, tous les candidats ont déclaré publiquement tous les emprunts contractés pour leur campagne et ont dépassé les exigences établies par Élections Canada à cet égard.

À la lumière des récents problèmes auxquels le gouvernement est confronté, celui-ci devrait faire preuve d'une plus grande sensibilité

au lieu de présenter des mesures comme celles contenues dans le projet de loi. Le premier ministre, par exemple, a hésité à déclarer toutes les contributions à sa campagne à la direction, qui remonte à 2002, et je suis sûr qu'il y a des motifs valables justifiant cette hésitation.

Puisque nous parlons du bilan du Parti conservateur en matière de respect des lois électorales, souvenons-nous des efforts du député de Nepean—Carleton pour dénoncer les candidats à la direction du Parti libéral. Je crois qu'il a fait preuve d'incohérence dans son interprétation du projet de loi présenté par le gouvernement et qu'il appuie. Il a par exemple déclaré qu'Élections Canada n'était pas impartial.

Il a dit que le député de Saint-Laurent—Cartierville et d'autres députés libéraux avaient agi illégalement en respectant les règlements d'Élections Canada concernant les demandes de prolongation du délai de remboursement d'un emprunt.

Après en avoir fait un tel plat, on pouvait penser que le gouvernement proposerait de fixer des limites conformes à ses convictions pour les remboursements. Or, en dépit de ce que prétend le député de Nepean—Carleton, certains collègues de son parti se sont trouvés en situation délicate à cause de leurs remboursements. J'insiste là-dessus, parce que cela montre qu'il doit bien y avoir un problème avec ce régime de remboursement des emprunts.

D'après les dossiers d'Élections Canada, cinq candidats conservateurs n'avaient pas remboursé leur emprunt 18 mois après les élections de 2006. Je ne le dis pas pour les dénigrer, je compatis. Ils avaient certainement de bonnes raisons de ne pas pouvoir rembourser leur emprunt dans ce délai, mais ce projet de loi ne va pas faciliter les choses. Dans trois de ces cas, les dons avaient dépassé le maximum légal de 5 400 \$.

La solution adoptée par le gouvernement pour régler ces problèmes d'infraction au règlement électoral, c'est de proposer de nouvelles règles qui vont à l'encontre des pratiques raisonnables. La seule chose qui est claire, c'est que le gouvernement adopte le principe du: « Faites ce que je dis, pas ce que je fais ». Comment les Canadiens auraient-ils confiance dans ce projet de loi s'il n'est pas conforme aux objectifs que j'ai mentionnés?

Le Parti libéral souhaite une loi qui renforce la responsabilité de tous les candidats. Malheureusement, le projet de loi C-29 va tellement restreindre les modalités de financement des campagnes électorales que bien des gens qui souhaiteraient se lancer en politique pour représenter leur communauté ne pourront plus le faire.

Est-ce vraiment ce que nous souhaitons? Est-ce que nous voulons empêcher toutes sortes de personnes de se lancer en politique? Car c'est ce que va faire ce projet de loi, même si ce n'est pas l'intention. Et est-ce que nous voulons que ce soit la richesse personnelle ou le revenu d'un individu qui détermine s'il peut faire de la politique, et qu'on laisse cette décision aux banques? Voulons-nous donner aux banques un tel pouvoir en politique? Je ne crois pas.

Initiatives ministérielles

Le Parti libéral est pour des mesures qui donneront aux Canadiens plus de confiance dans leurs politiciens en assurant une meilleure reddition de comptes dans le processus électoral. Le gouvernement en avait fait un principe fondamental et nous étions d'accord quand le projet de loi a été renvoyé au comité, mais nous ne pouvons plus l'appuyer maintenant parce qu'il freinera les élans de nombreux Canadiens qui pourraient être tentés par la politique et par une campagne électorale.

• (1630)

J'espère donc que le gouvernement réfléchira au caractère restrictif des réformes qu'il préconise et comprendra qu'elles sont en contradiction avec les objectifs de transparence et de reddition de comptes qu'il a énoncés. Ces réformes n'ouvrent pas la carrière politique à un plus vaste éventail de la population canadienne.

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, je croyais écouter attentivement. Soit j'ai mal compris, soit le député s'est mal exprimé.

Je pense que le député se plaignait du fait que le régime était trop strict, les remboursements devant être effectués annuellement. En fait, le projet de loi dit très clairement que le remboursement doit être fait dans un délai de trois ans suivant le jour du scrutin dans le cas d'un candidat ou trois ans après la course à la direction. Le délai a été prolongé; il était de 18 mois.

Un amendement a été proposé auquel nous nous sommes opposés, mais nous l'avons accepté en vue d'essayer de faire adopter le projet de loi. Tout le monde reconnaîtra qu'un délai de remboursement de trois ans, c'est plus que généreux.

Mon collègue pourrait-il répondre à cela?

Ma deuxième question porte sur un argument qu'il a fait valoir au début de sa déclaration, à savoir que le projet de loi serait quelque peu restrictif étant donné qu'il pénaliserait ceux appartenant à une tranche de revenu basse en les empêchant de participer à des élections ou à des courses à la direction, puisqu'ils seraient obligés de solliciter des institutions financières pour obtenir du financement.

La première prémisse que nous devons établir, c'est que quel que soit le niveau de revenu, si un candidat éventuel veut faire un emprunt, il devrait être tenu de rembourser cet argent. Il est tout à fait insensé de dire que les gens à faible revenu n'y auraient pas accès parce qu'ils doivent recourir à une banque et qu'ils risquent donc de ne pas pouvoir obtenir un prêt.

Que ce soit par l'entremise d'un particulier, comme c'est le cas actuellement, ou d'une banque, l'intention serait certainement que le particulier rembourse l'argent au bout du compte. Si des gens, peu importe leur horizon social ou leur niveau de revenu, sont incapables de démontrer leur capacité à rembourser, ce prêt ne devrait peut-être pas leur être consenti.

Mon collègue pourrait-il donner son avis sur ces deux scénarios?

• (1635)

M. Alan Tonks: Monsieur le Président, compte tenu de la façon dont il a posé sa question, je devine que l'expérience du député lorsqu'il s'agit d'obtenir un prêt d'une banque n'est pas la même que celle d'un grand nombre de Canadiens.

À moins de l'avoir mal compris, il a dit que tous les Canadiens étaient égaux devant les banques, mais ce n'est pas le cas. Les banques ne se préoccupent guère du fait que le prêt soit lié à une démarche démocratique en vue d'occuper une charge publique. Si le député laisse entendre que cet objectif donne plus de chances

d'obtenir le prêt c'est peut-être vrai face au gérant, compte tenu de son point de vue personnel, mais je ne pense pas que, en ce qui concerne l'institution, tous les Canadiens puissent compter sur un traitement égal.

Si l'on adopte ce raisonnement, si une personne tente d'obtenir un prêt, elle va avoir plus ou moins de facilité, suivant sa situation économique, selon qu'elle possède ou non des biens, ou qu'elle peut donner des biens en garantie. Nous ne pouvons faire cela. Dans ce cas-ci, une personne ne peut même pas donner des biens en garantie.

À moins que je ne comprenne pas bien le projet de loi, il n'est ni raisonnable, ni juste, ni équitable de notre part de mettre des Canadiens dans cette situation. Si nous voulons jumeler nos principes à notre volonté de faire participer les Canadiens, il ne faut pas oublier que tous peuvent s'élever dans la hiérarchie. Tous ont la possibilité d'essayer de se faire élire, s'ils le souhaitent. Toutefois, nous devrions au moins nous assurer qu'ils ont les outils pour le faire.

En ce qui a trait au délai de trois ans, je dis que la disposition législative n'est pas claire. Si je me trompe, je pense qu'une partie a fait l'objet d'un amendement en conséquence. Toutefois, ce n'est pas de cette façon que je comprends le projet de loi. Selon mon interprétation, si c'est la banque et que la banque veut, de façon arbitraire, demander le remboursement du prêt, elle va le faire. À moins que tout soit très clair et conforme au droit contractuel, il existe une incohérence grave dans le projet de loi. Je dis au secrétaire parlementaire qu'il faut se pencher sur ce manque de cohérence.

M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.): Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié le discours du distingué député de York-Sud—Weston. Il est effectivement distingué à la Chambre, tout comme il l'a toujours été au cours de sa carrière politique, qui remonte jusqu'en politique municipale. Il jouit d'une excellente réputation dans la région de Toronto. Il fait preuve de cette même classe et dignité depuis huit ans à la Chambre des communes. Il en sait vraiment beaucoup sur l'intégrité, les élections, le financement électoral et autres sujets de cette nature.

Je ne comprends pas aussi bien que lui la mesure législative pour l'instant. Je n'ai pas honte de le dire, car il est évident qu'il connaît ce projet de loi de fond en comble. Si je comprends bien, un membre de la famille, un ami ou un associé d'un candidat souhaitant lui prêter 2 000 \$ assortis de modalités de remboursement ne pourrait le faire, car la loi prévoit interdire tout prêt supérieur à 1 100 \$ par année.

J'aimerais demander au député de York-Sud—Weston si j'ai bien compris.

M. Alan Tonks: Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député pour ses compliments.

Initiatives ministérielles

J'ai dit au secrétaire parlementaire que l'interdiction qu'il y ait des liens entre les personnes, même pour un emprunt, avait déjà été suggérée. Par le passé, si une personne contractait un emprunt, et s'il était fait conformément à cette loi, il importait peu auprès de qui elle l'avait contracté pour autant qu'il ne dépassait pas les limites prescrites par la loi.

Le député a raison de dire que, non seulement les sommes sont limitées, mais il est également interdit de procéder de la sorte. Je dis que cette règle est difficilement applicable, mais aussi injuste.

Dans la mesure législative, on tente d'indiquer clairement que les syndicats et les entreprises, et ainsi de suite, ne devraient pas pouvoir influencer sur le processus politique en faisant des dons, mais on applique le même principe aux particuliers qui veulent en appuyer d'autres. Dans la mesure où cela se fait de façon transparente et est inscrit dans un contrat, déclaré et surveillé, qu'est-ce que cela peut bien faire que cette personne reste dans les limites puisque la somme empruntée doit être remboursée? Il est question, dans le projet de loi, de remboursement. Là est la question. Dès lors que l'emprunt est remboursé à ces gens, à titre personnel, où est le problème? Je trouve cela très incohérent, inéquitable et injuste.

• (1640)

M. John Maloney (Welland, Lib.): Monsieur le Président, je pense que tous les députés appuient l'idée d'ouverture et de transparence du financement électoral et celle d'imposer des limites aux personnes fortunées et aux sociétés qui tentent d'influer sur le processus politique en versant de grosses sommes aux candidats.

Nous avons accepté de prolonger la période de remboursement à trois ans, mais je n'arrive toujours pas à comprendre pourquoi le gouvernement s'opposerait à des contributions annuelles ne dépassant pas 1 100 \$ pour un candidat tant que son emprunt n'a pas été remboursé.

Le président suppléant (M. Andrew Scheer): Malheureusement, le député n'a pas laissé à notre collègue le temps de répondre, alors nous allons passer à autre chose.

Avant de reprendre le débat, conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Labrador, Les affaires autochtones; le député de Dartmouth—Cole Harbour, Les politiques gouvernementales.

Reprise du débat. Le député de Esquimalt—Juan de Fuca a la parole.

L'hon. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de ce projet de loi sur les prêts, le financement et la responsabilité.

Tout d'abord, il est important de revenir sur les premiers principes et de regarder ce que constitue la responsabilité.

Très tôt dans son mandat, le gouvernement conservateur a présenté la Loi fédérale sur la responsabilité, mais elle portait très peu sur la véritable responsabilité. Au cours de nos interventions, mes collègues et moi avons demandé au gouvernement de définir la responsabilité dans un contexte général. Personne au gouvernement ne pouvait vraiment donner une définition de la responsabilité.

Je vais paraphraser un expert canadien à ce sujet, M. Henry McCandless. Ce dernier a été sous-ministre adjoint dans le Bureau du vérificateur général. C'est un homme très érudit. Il a rédigé un ouvrage précurseur sur la responsabilité publique. M. McCandless dirait que la responsabilité publique réside dans l'obligation, de la part des élus, des titulaires de charge publique de haut rang et des

hauts fonctionnaires, d'expliquer au public ce qu'ils font, pourquoi ils le font, quel en sera le coût, qui en bénéficiera et qui assumera le coût.

Il serait raisonnable que le gouvernement présente une loi sur la responsabilité obligeant tous les titulaires de charge publique à respecter ces principes. Une véritable loi sur la responsabilité, une mesure qui pourrait être fort simple, définirait clairement les responsabilités des députés élus et des fonctionnaires. Plus important encore, les membres du public, les contribuables qui paient nos salaires et qui financent la Chambre, sauraient clairement à quoi s'attendre de nous. S'il présentait un tel projet de loi, le gouvernement en ressentirait l'effet libérateur.

En définissant les responsabilités de cette façon, nous dirions au public ce que nous faisons précisément, pourquoi et quand nous le faisons, qui paie la note et quel est en est le prix. Les membres du public, les contribuables, verraient si nous nous sommes acquittés de telle ou telle responsabilité. Tous sauraient ce que sont nos responsabilités et nos devoirs. Tous pourraient voir ce que nous faisons. Il y aurait une parfaite transparence à cet égard. Voilà ce qu'aurait dû être la Loi fédérale sur la responsabilité.

Plutôt que d'avoir un effet libérateur sur la Chambre, les députés élus et les fonctionnaires, la nouvelle Loi fédérale sur la responsabilité, qui n'a rien à voir avec la responsabilité publique, a ajouté des niveaux de responsabilités et d'exigences de déclaration. Elle a ajouté tellement de niveaux d'administration dans les rouages du gouvernement fédéral qu'elle limite la capacité des fonctionnaires et des députés de faire leur travail de façon appropriée.

D'aucuns se demandent pourquoi on agirait de la sorte. Il y a plusieurs réponses. Cela pourrait être par ignorance ou parce qu'on ne comprend pas ce qu'est la responsabilité publique. C'est une excuse peu probable. C'est plutôt pour compromettre la possibilité qu'on ait un gouvernement central fort au Canada.

Cela va dans le droit fil de l'objectif plus vaste du premier ministre, un partisan de Leo Strauss, un philosophe politique américain du début du XX^e siècle. Nombre de Canadiens ne savent peut-être pas que le premier ministre est un adepte de l'idéologie et de la philosophie du professeur Strauss. Ce sont l'idéologie et la philosophie suivies par le président Bush et le vice-président Cheney, de même que par l'ancien secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld.

Il est important que les gens comprennent cela puisque la théorie du professeur Strauss rejoint ce que le premier ministre essaie de faire. Nous pouvons ainsi comprendre pourquoi la responsabilité fait pâle figure comparativement à ce qu'elle devrait être. Nous assistons plutôt à une troncation, à une restriction et à un affaiblissement du gouvernement fédéral.

Initiatives ministérielles

Le professeur Strauss croyait que la meilleure forme de gouvernance, c'est lorsqu'un très petit nombre de personnes sont prédestinées à diriger. Le professeur Strauss croyait que c'était la meilleure forme de gouvernement: un gouvernement où une poignée d'individus pourraient ensuite dicter à tous ceux aux échelons inférieurs ce qu'ils doivent faire, ce qu'ils doivent dire et quand ils doivent le dire. Cela vous rappelle-t-il quelque chose? C'est ce qui se passe aujourd'hui au sein du gouvernement conservateur. C'est une tragédie pour tous les députés, mais plus particulièrement pour les citoyens canadiens.

• (1645)

Quoi qu'il en soit, je plains beaucoup les députés d'en face qui ne peuvent pas faire ce qui s'impose pour représenter leurs électeurs. Ils reçoivent des ordres du cabinet du premier ministre, d'une demi-douzaine de personnes qui gravitent autour du premier ministre et qui supervisent la tournure des événements au sein du gouvernement du Canada. Ils dictent aux ministres du Cabinet quoi faire et quoi dire. Ils dictent aux députés d'arrière-ban quoi faire, quoi dire et quand le dire. Ainsi, la capacité de chaque député de faire valoir la position de ses électeurs est gravement limitée.

C'est très intéressant parce que c'est incompatible avec les racines du Parti conservateur, qui se trouvent dans le Parti réformiste. Le Parti réformiste avait des convictions très différentes. Il croyait en la force de la démocratie. Il croyait en l'expression de la volonté du peuple. Il croyait que les meilleures idées devaient provenir du peuple et que ses représentants élus avaient le devoir de les faire valoir devant la Chambre. Les élus devaient exprimer la volonté du peuple ou les idées du peuple, de manière à améliorer le sort des gens. C'est le principe que défendait le Parti réformiste. Mais, il y a eu une métamorphose que l'on peut qualifier de volte-face.

Les gens ne se demandent pas pourquoi le premier ministre actuel a démissionné pendant son premier mandat de député. Pourtant, il faut se rappeler qu'il est parti parce qu'il avait des points de vue diamétralement opposés à ceux de son chef de l'époque, Preston Manning, qui adhérait au populisme et qui croyait donc que le peuple devait pouvoir se faire entendre dans l'enceinte de la Chambre des communes.

Lorsque le premier ministre actuel a été élu, il a été fidèle à lui-même. Il a fait ce qu'il avait dit qu'il allait faire. D'une certaine manière, j'imagine qu'on peut y voir un respect de la démocratie. Mais, je pense que nombre de Canadiens ne comprennent pas ce qui se passe. Ils ne comprennent pas que les idées du premier ministre actuel sont diamétralement opposées à celles qui ont présidé à la création du Parti réformiste, qui voyait le pays comme l'oeuvre du peuple et qui considérait que la volonté et la sagesse du peuple devaient se faire entendre dans cette enceinte. Voilà qui est très loin de ce qui se passe aujourd'hui.

En fait, le professeur Ned Franks et le professeur Donald Savoie, qui est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en administration publique et gouvernance, ont fait certaines déclarations chocs. Ils ont dit que les députés n'étaient rien du tout sur la Colline. C'est une variation de la phrase du premier ministre Trudeau qui a dit, il y a de nombreuses années, que les députés n'étaient rien du tout à 50 pieds de la Colline.

Maintenant, les professeurs Franks et Savoie ont dit tous les deux que les pouvoirs d'un député, dans le contexte de la présente Chambre, ont été à ce point érodés par la forme de gouvernement central, la philosophie straussienne, que cela a transformé complètement le caractère de ce que nous croyons être une démocratie dans notre pays. Nous avons une démocratie nominale, et c'est

vraiment honteux, car ce que le premier ministre devrait faire, c'est habiliter ses députés à présenter les meilleures idées pour discussion à la Chambre de sorte qu'ils puissent représenter leurs électeurs.

Le désaccord à la Chambre ne peut être considéré comme une forme quelconque de faiblesse de la part d'un leader, ou de la part d'un premier ministre, ou de la part de quiconque siège à la Chambre. Au contraire, les différences d'opinions reflètent simplement les divergences de vues que nous avons dans notre pays. Notre pays n'est pas un État homogène. Nos gens ne sont pas homogènes. Nous avons une population hétérogène qui a une gamme étendue d'idées qui devraient être représentées à la Chambre.

Évidemment, tous ici nous comprenons l'importance qu'un premier ministre puisse dire au public: « Voici les choses que je veux faire; voici les choses que mon parti veut défendre; et ce sont là les choses que nous allons faire. »

Il est très bien d'avoir ces motions de confiance. C'est bien. Mais au-delà des véritables motions de confiance, il y a très peu d'idées de fond qui sont abordées. Or, les députés devraient être en mesure d'exprimer les désirs de leurs concitoyens à la Chambre, même si cela diverge de ce que la majorité de leur propre parti veut. Il n'y a rien de mal à cela.

En fait, parmi les grandes idées qui ont triomphé dans le monde aujourd'hui, un grand nombre se sont heurtées à une forte résistance et parfois, à une résistance violente lorsqu'elles ont été mises de l'avant. Elles ont fini par être adoptées avec le temps, et on les considère maintenant comme d'excellentes idées, mais au moment où elles ont été présentées pour la première fois, les gens s'y sont opposés farouchement ou parfois, violemment.

Nous avons l'occasion, tout comme le premier ministre d'ailleurs, de changer cela. Il a l'occasion de libérer la Chambre, de libérer les députés de son propre caucus pour qu'ils puissent mettre de l'avant les meilleures idées et les appliquer pour le plus grand bien de nos concitoyens.

• (1650)

Ce que nous observons actuellement à la Chambre a bien peu à voir avec les besoins du public canadien. La plupart d'entre nous, et certainement l'ensemble de mon caucus, ont de nombreuses idées, comme les députés de tous les partis. Cependant, dans mon parti, nous tentons désespérément de mettre ces idées à l'avant-plan, de collaborer avec le gouvernement et d'offrir des solutions qui ne sont pas seulement importantes pour nos électeurs, mais qui, je n'ai pas peur de le dire, sont également importantes pour les électeurs des députés en face.

Aucun parti n'a le monopole des bonnes ou des mauvaises idées. Il y a de bonnes idées qui émanent de tous les côtés de la Chambre. Si le gouvernement et le premier ministre étaient sages, ils collaboreraient avec les députés de tous les partis afin de trouver des idées qui servent l'intérêt public. Ce n'est pas ce qui se produit. Nous sommes aux prises avec un premier ministre partisan qui désire tout contrôler. Il ne peut s'empêcher de tout contrôler et il agit d'une façon qui n'est pas dans l'intérêt public.

Regardez ce qui se passe aux comités. Les présidents de comités et les députés ministériels qui en sont membres ont reçu la consigne de faire de l'obstruction systématique. Nous sommes payés par les contribuables pour servir les intérêts du public. Si le public savait ce qui se déroule dans un grand nombre de comités de nos jours, ils seraient choqués et horrifiés. Des témoins de partout au pays viennent comparaître au comité avec de bonnes idées en tête. Pourtant, ce qu'ils voient...

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. Andrew Scheer): Le secrétaire parlementaire invoque-t-il le Règlement?

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, malgré ma réticence à interrompre mon collègue, dont les discours sont toujours fort agréables à écouter, je remarque qu'il s'éloigne passablement du sujet, ce qui lui arrive souvent. Nous sommes en train de débattre du projet de loi C-29 et je me demandais s'il ne pouvait pas revenir au thème du débat. Ses conclusions en seraient d'autant plus agréables.

• (1655)

Le président suppléant (M. Andrew Scheer): Je rappelle au député que nous sommes à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-29. Je lui demanderais donc de s'en tenir le plus possible au projet de loi en question. La Chambre lui en sera reconnaissante.

Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a la parole.

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son intervention. Les choses dont je parle au sujet de la reddition de comptes sont liées au projet de loi, qui porte sur les prêts, le financement et la reddition de comptes.

Si je parle de cela, c'est parce qu'il est terriblement désolant et déplorable que la reddition de comptes telle que l'entend le gouvernement, et dont il est question dans le projet de loi, n'ait pas grand-chose à voir avec la vraie reddition de comptes.

Je tente d'expliquer d'où cela provient, les origines et les racines du fait que le gouvernement ne présente aucun projet de loi sur la réelle reddition de comptes. Il préfère présenter des mesures qui limitent et sapent la capacité des députés et des fonctionnaires de faire leur travail.

Je veux revenir à ce principe et établir le lien avec quelque chose qui touche le député et nous touche tous. Il s'agit de l'effet qu'ont les modifications faites par le gouvernement sur la fonction publique. Nous sommes tous privilégiés de travailler avec les fonctionnaires. Ils sont parmi les meilleurs fonctionnaires dans le monde. Ils sont respectables, convenables, honnêtes, travailleurs et intelligents. Des députés de tous les partis conviendront qu'il est très agréable de travailler avec eux. Nous les admirons pour le travail qu'ils font et dont une bonne partie reste méconnue.

Malheureusement, le gouvernement mine la fonction publique, la marginalise et ne l'écoute pas. Nous ne pouvons pas avoir une démocratie forte sans une fonction publique forte. Lorsque nous traitons avec des pays en développement, nous disons qu'une chose dont ils doivent se doter, c'est d'une fonction publique forte. Nous essayons d'aider ces pays à le faire. Nous pourrions faire davantage. Mais ici même, à la Chambre des communes, nous minons notre fonction publique. Je vous donne des exemples.

Un ancien premier ministre libéral avait créé le poste de conseiller scientifique auprès du cabinet du premier ministre. C'était une sage décision parce que nous avons tous, d'une manière ou d'une autre, touché à la science et beaucoup de mes collègues ont une excellente idée du travail qui se fait dans le domaine scientifique. Nous déplorons le fait que le gouvernement ait laissé partir le conseiller scientifique, M. Arthur Carty, une sommité du monde scientifique canadien, et également qu'il ait démantelé le bureau du conseiller scientifique auprès du premier ministre.

La science et la recherche devraient pourtant avoir une place beaucoup plus grande dans l'élaboration des politiques gouvernementales. Si nos connaissances scientifiques et nos faits sont exacts, nous pouvons travailler de concert avec certains des meilleurs scientifiques que nous avons au Canada et qu'il y a ailleurs dans le monde. Avec leur contribution, nous pouvons élaborer les politiques

gouvernementales les plus solides qu'il nous est possible d'avoir au Canada et cela est évidemment dans l'intérêt de nos concitoyens.

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je déteste interrompre l'exposé de mon honorable collègue, mais je me demande, étant donné que nous parlions de la pertinence du projet de loi C-29 et pour essayer de revenir au sujet du projet de loi dont nous étions censés discuter, si le député veut laisser entendre que le conseiller scientifique, d'une certaine façon, a prêté de l'argent au candidat? Je ne vois tout simplement pas la pertinence. Je n'arrive pas à faire le lien, bien franchement, entre ce dont le député parle et le projet de loi que nous sommes censés étudier.

Monsieur le Président, je me demande si vous pouvez me garantir que le député complètera son intervention en traitant directement du projet de loi C-29, le projet de loi que nous sommes censés examiner ici.

Le président suppléant (M. Andrew Scheer): Il serait peut-être utile que je vous lise ce que dit le Marleau et Montpetit à la page 533 au sujet de la pertinence à l'étape de la troisième lecture:

Le débat en troisième lecture consiste à revoir la mesure législative dans sa forme définitive et est strictement confiné au contenu du projet de loi.

Il reste environ trois minutes au député d'Esquimalt—Juan de Fuca. Il ferait bien de suivre le bon conseil du guide parlementaire pour les minutes qu'il lui reste.

• (1700)

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, nous savons que le projet de loi C-29 vise clairement à encadrer le financement des campagnes et les prêts. J'aimerais en parler au cours des dernières minutes de mon discours.

Nous connaissons tous très bien et appuyons l'idée visant à faire en sorte que les gros capitaux et les bien nantis ne puissent influencer sur l'élaboration des lois au pays. C'est quelque chose que nous appuyons tous.

En fait, nous sommes heureux que dans notre pays, à la différence de nos amis au sud de la frontière, et bon nombre de nos citoyens le savent, il y ait effectivement des limites aux montants que nous pouvons vraiment dépenser lors des élections, selon la taille de nos circonscriptions et le nombre de nos électeurs. Il y a également des limites aux montants que nous pouvons vraiment recevoir et à ce que les gens peuvent donner.

L'ennui, c'est que le gouvernement est allé si loin dans ses restrictions qu'il entrave en fait la capacité des citoyens ordinaires de faire des dons dans un contexte démocratique et de fournir les ressources financières nécessaires aux gens qui se portent candidat à une charge publique.

Initiatives ministérielles

Ce n'est pas sain dans une démocratie. Les citoyens doivent avoir la capacité de financer, de façon raisonnable, les gens désireux de se consacrer à la vie publique et de briguer les suffrages. Malheureusement, en ce qui concerne le gouvernement, ce projet de loi et les mesures législatives antérieures sur la question, les restrictions mises en place n'ont vraiment rien à voir avec l'élimination de toute influence en matière financière et d'élaboration des lois.

Je siège dans cette Chambre depuis presque 15 ans et je n'ai encore jamais vu un député, quelle que soit son allégeance politique, tirer parti du fait qu'il siège à la Chambre et utiliser des fonds reçus pour modifier ou influencer des mesures législatives d'intérêt public. Je n'ai jamais rien vu de tel et j'irais même jusqu'à dire que personne d'autre à la Chambre n'a été témoin de telles pratiques.

Cela s'explique par la présence d'un bon système de freins et contrepoids. Heureusement, des restrictions judicieuses s'appliquent déjà au financement des campagnes électorales et à la capacité des candidats qui briguent les suffrages de toucher ce financement et j'ose espérer que ce système se maintiendra.

En conclusion, je ne peux que mettre le gouvernement en garde et l'exhorter à ne pas aller trop loin à cet égard, parce que le cas échéant, cela n'améliorerait aucunement la reddition de comptes. En fait, le gouvernement limiterait non seulement le droit fondamental des citoyens de fournir un appui financier aux personnes qui se portent candidates à une charge publique, mais il limiterait également la capacité de ces gens à briguer les suffrages.

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, je félicite mon collègue d'avoir tenté sa chance et d'avoir essayé de revenir au thème du débat, même s'il était à côté de la plaque. J'ai une question pour lui.

Une des raisons pour lesquelles le projet de loi fait l'objet d'un débat à la Chambre, c'est que, comme mon collègue l'a souligné à juste titre, nous voulons éviter que le gouvernement ou les candidats soient influencés par ceux qui ont les poches pleines.

Dans la plus récente course à la direction du Parti libéral, nous avons vu un individu qui avait versé, dans certains cas, des centaines de milliers de dollars aux candidats. Plus récemment, nous avons également appris que certains des candidats libéraux à la direction du parti n'avaient pas remboursé leurs prêts à temps.

À l'heure actuelle, le délai de remboursement est de 18 mois, et ce délai est venu à échéance au début de juin. Le projet de loi dont est saisie la Chambre pourrait accorder aux candidats un délai de trois ans pour rembourser les prêts et ce, à partir du jour du scrutin ou à partir de la fin de la course à la direction.

J'aimerais donc simplement poser deux questions à mon collègue. Tout d'abord, est-il d'accord pour dire que ce serait une bonne chose que de limiter la capacité des riches de faire un don de plusieurs centaines de milliers de dollars à des candidats — don qui, en vertu de la loi actuelle, pourrait ultérieurement être radié? Deuxièmement, n'est-il pas d'accord pour dire que le délai de remboursement de trois ans permettrait aux candidats et aux députés de rembourser ces prêts plus facilement?

• (1705)

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, à l'heure actuelle, les bien nantis ne peuvent pas exercer d'influence sur les mesures législatives. Les biens nantis ne sont déjà pas en mesure d'influencer ou de contrôler les candidats qui sont élus à une charge publique.

C'est le principe de base qui est, à mon avis, le principe le plus juste auquel les Canadiens peuvent adhérer.

Les mesures que le gouvernement prend ne permettront en fin de compte pas du tout d'empêcher les bien nantis d'influencer les résultats électoraux ou les mesures législatives du gouvernement puisqu'en fournissant de tels montants d'argent, ces personnes voudraient exercer un contrôle sur les élus.

Il s'agit là d'un document sans importance qui cherche à nuire, à compromettre ou à pénaliser les gens de mon parti qui ont bravement choisi de se présenter à la direction du Parti libéral du Canada. Voilà de quoi il s'agit. Tous ceux qui voudront bien se pencher honnêtement sur ce projet de loi conviendront que ce n'est rien d'autre qu'un exercice politique cynique et dur qui n'a rien à voir avec la vraie responsabilité ou avec l'élimination de tout genre de trafic d'influence sur les mesures législatives adoptées par le gouvernement.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, je sais que j'ai entendu le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes faire référence à cette période présumée de 18 mois pour le remboursement des prêts. Par contre, je dois dire à la Chambre que j'ai lu la loi. Je suis député depuis une vingtaine d'années et je dois dire, avec tout le respect possible, que le secrétaire parlementaire se fait des illusions et tente de tromper la Chambre et les Canadiens en affirmant que la loi exige que les prêts faits aux candidats à la direction d'un parti doivent être remboursés en 18 mois.

La loi fait référence aux réclamations contre des candidats, qui doivent être faites et réglées dans les 18 mois. Elle contient une disposition très claire qui exempte de cette obligation les prêts de ce genre dont l'entente de remboursement dépasse la période de 18 mois.

Il est injuste qu'un député qui occupe un poste de secrétaire parlementaire et qui représente le gouvernement — et j'ai entendu certains de ses collègues dire la même chose — laisse entendre que les prêts aux candidats à la direction dont il a fait mention n'ont pas été remboursés à temps, même si ce n'est qu'une illusion créée par les députés conservateurs pour nous induire en erreur.

Le député pourrait-il faire le lien entre ces remarques et le projet de loi C-29 qui fait l'objet du débat actuel?

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Comme nous sommes en plein dialogue entre deux députés du même parti, j'apprécierais que le député d'Esquimalt—Juan de Fuca limite ses commentaires afin que nous puissions passer à d'autres questions.

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter aux commentaires de mon collègue. Il est véritablement un expert et je m'incline devant...

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Questions et observations. Le député de Cape Breton—Canso tiendra compte de l'avertissement que je viens de donner. Son intervention devra être brève.

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): Certainement, monsieur le Président.

J'ai beaucoup aimé les commentaires de mon collègue, en particulier ceux concernant le projet de loi. Ils étaient très clairs.

Initiatives ministérielles

Notre chef est résolu et déterminé à accroître le nombre de femmes élues à la Chambre et, surtout, le nombre de femmes élues sous notre bannière. Notre chef a pris cet engagement devant la population canadienne.

D'après ce que disent des femmes de mon caucus qui ont beaucoup plus d'expérience que moi en politique fédérale, le projet de loi leur rendra les choses encore plus difficiles en leur interdisant d'emprunter de l'argent à des membres de leur famille. À leur avis, s'il devient impossible d'emprunter de l'argent ailleurs qu'à la banque, les femmes auront encore plus de mal à se lancer en politique fédérale.

Mon collègue pense-t-il que cela pourrait aller à l'encontre des efforts déployés par notre parti pour accroître le nombre de femmes à la Chambre?

• (1710)

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, voilà une question intrigante. Pour reprendre le principe de base décrit par mon collègue, nous ne voulons pas nous retrouver dans une situation où nous empêcherions des candidats de qualité de briguer une charge publique.

Je crois beaucoup au mérite et je pense que les gens qui viennent ici sont choisis par la population pour leur mérite, et non pour toute autre caractéristique personnelle. La meilleure personne, pour son intelligence, sa compassion et ses compétences, devrait pouvoir venir à cette Chambre.

Toutefois, l'argent qu'une personne a en poche ne devrait pas être un obstacle. L'une des choses dont nous sommes tous très fiers, c'est que, dans notre pays, les personnes de tous les milieux socio-économique peuvent aspirer à une charge publique. Ce n'est pas le cas au sud de la frontière. En général, il faut être riche pour se présenter à des élections aux États-Unis. Heureusement, au Canada, et c'est une chose dont je suis fier comme Canadien, une personne de n'importe quel milieu peut se présenter, être élue et même devenir premier ministre et cela ne dépend pas de l'argent qu'elle a en poche.

Nous ne pouvons pas permettre que le gouvernement, en raison de ce projet de loi, limite la capacité des personnes aux moyens modestes de se présenter. Chaque Canadien devrait pouvoir, indépendamment de ses moyens financiers, briguer une charge publique, dans notre grand pays.

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NDP): Monsieur le Président, je suis heureuse de parler aujourd'hui du projet de loi C-29, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (responsabilité en matière de prêts). Je crois que le titre, « responsabilité en matière de prêts », est quelque chose qu'il est important de rappeler à la Chambre.

Les néo-démocrates appuieront ce projet de loi. Je veux souligner le très bon travail qui a été effectué par le député de Winnipeg-Centre qui, au début de 2006, au moment où le gouvernement conservateur a présenté le projet de loi C-2, la Loi sur la responsabilité, a essayé de faire incorporer ce que vous voyez dans le présent projet de loi ainsi que certaines autres mesures de responsabilisation dans ce texte législatif particulier. Cependant, à l'époque, le gouvernement conservateur n'avait pas jugé bon d'inclure cela.

Cependant, certains événements sont survenus au cours des deux dernières années qui ont amené les conservateurs à prendre conscience de l'importance de parler de responsabilisation en ce qui a trait aux prêts de nature politique.

Je veux mettre cette question en contexte. L'ancien député d'Ottawa-Centre, Ed Broadbent, a rassemblé en 2005 un ensemble d'éléments dans un document intitulé *Nettoyer la politique: exiger des changements dans le domaine de l'éthique et de la responsabilisation*. Dans le préambule de ce document, il a dit:

Lorsqu'ils ont plus que tort, ceux qui ont une vive notion du bien et du mal éprouvent du remords. Par contre, ce qui définit la corruption de façon caractéristique est que la notion de remords n'existe plus et qu'elle a été remplacée par l'impulsion de nier, de perpétuer et de dissimuler. Le Parti libéral a perdu sa notion de remords.

C'était dans le contexte de 2005 alors que nous étions au beau milieu du scandale des commandites et de l'enquête Gomery. Le contexte a quelque peu changé en ce sens que les libéraux forment maintenant l'opposition.

Dans l'introduction, sous la rubrique « Exiger des changements dans le domaine de l'éthique et de la responsabilisation », il a ajouté:

Les Canadiens et les Canadiennes réclament des changements sur les plans de l'éthique et de la responsabilité. Ils veulent un Canada fort qui repose sur des institutions démocratiques prenant appui sur des principes éthiques. Ils veulent que l'honnêteté, l'impartialité et la transparence soient la règle, pas l'exception, dans la vie politique.

Dans le contexte du projet de loi dont nous sommes saisis, la mesure tend, que la tentative soit réelle ou involontaire, d'enrayer les efforts pour contourner les très bonnes règles qui existent actuellement dans la Loi électorale du Canada pour limiter la somme d'argent que les particuliers peuvent donner à un candidat particulier.

Le projet de loi C-29 tente d'enrayer le contournement de ces règles en comblant des failles qui permettent aux entreprises de prêter de l'argent à des candidats politiques et, parfois, après un certain temps, de renoncer au remboursement de ces prêts.

J'ai entendu des députés dire qu'en fait cette mesure législative réduira les chances des femmes de se présenter aux élections. Je dirais que la plupart des hommes et des femmes de ce pays veulent s'assurer que les règles soient les mêmes pour tous et une partie de ces règles stipule que nous ne devons pas contourner la Loi électorale du Canada seulement parce qu'il se trouve que nous pouvons compter sur de riches gens d'affaires, non pas qu'il y ait quoi que ce soit de mal à faire partie des riches gens d'affaires, mais nous n'avons pas tous accès à ce genre de capitaux.

Selon moi, le projet de loi C-29 uniformisera les règles du jeu de sorte que ceux qui se porteront candidats soit à une investiture, à la direction d'un parti ou à un poste politique, seront tous guidés par les mêmes règles. C'est une très bonne chose que d'éliminer cette échappatoire pour empêcher les candidats de se prêter eux-mêmes de l'argent ou de s'en faire prêter par les entreprises.

Nous en avons vu de nombreux exemples à la Chambre. Je tiens à signaler en particulier le cas du député de Mississauga—Streetsville quand il était libéral et que son entreprise a donné près de 240 000 \$ à son association de circonscription.

Que quiconque parmi nous puisse en fait se prêter 240 000 \$ ou avoir un ami entrepreneur qui prête 240 000 \$ à sa campagne sans avoir à en rendre compte ne semble absolument pas juste, raisonnable, transparent ou éthique.

Je félicite le gouvernement conservateur d'avoir présenté ce projet de loi, encore une fois, grâce au très bon travail qu'a fait par le passé le député de Winnipeg-Centre.

Initiatives ministérielles

• (1715)

Le projet de loi comporte quelques problèmes. Le député de Winnipeg-Centre en a déjà parlé, mais il est important de les souligner.

Tout d'abord, le projet de loi n'est pas rétroactif et ne s'intéresse pas aux problèmes engendrés en raison de prêts antérieurs qui ont été consentis, comme dans le cas du député de Mississauga—Streetsville dont j'ai parlé. En outre, le projet de loi ne sera mis en oeuvre que six mois après avoir reçu la sanction royale. Dans notre situation minoritaire actuelle, nous pourrions devoir faire face à des élections à n'importe quel moment, si bien que nous aimerions que cette échappatoire soit éliminée beaucoup plus rapidement.

L'un des autres problèmes dont nous avons parlé concerne la responsabilité et l'éthique. Je tiens à citer un extrait d'un communiqué de presse émis le 5 juillet 2006 par le député de Winnipeg-Centre. Il parlait du fait qu'il n'y avait pas de limite d'âge. Il invitait « les sénateurs à ne pas répondre aux appels des libéraux en vue de modifier la Loi fédérale sur la responsabilité en portant l'âge requis pour les dons politiques à 18 ans ».

Dans son communiqué, il a dit:

L'idée n'est pas mauvaise. Il s'agit d'une tentative non dissimulée de détourner l'attention du problème plus grave que comportent nos règles sur le financement électoral. Nous avons pu voir que certains prêts dans le cadre de la course à la direction du Parti libéral ressemblaient davantage à des dons et constater également que les milieux de l'entreprise continuent à commanditer des candidats à la direction.

Le problème n'est pas tant celui de l'âge des donateurs que celui de la source du financement. Il est déjà illégal de contourner les plafonds autorisés en faisant passer l'argent par le compte bancaire de quelqu'un d'autre, qu'il s'agisse d'un petit-fils ou d'une grand-mère. La question de l'âge est un faux problème.

Il ajoutait plus loin qu'il a tenté de limiter rigoureusement les prêts à des fins de financement politique dans le cadre de la Loi fédérale sur la responsabilité. « La loi actuelle est si vague, disait-il, qu'elle évolue avec chaque nouvelle interprétation ». En des termes dont il a seul le secret, le député de Winnipeg-Centre déclarait également ceci:

Ces prêts aux candidats à la direction reviennent à laisser les nantis faire main basse sur la démocratie. Aucune garantie n'est exigée, aucun calendrier de remboursement n'est établi, et l'intéressé peut être dispensé du remboursement. En quoi cela diffère-t-il donc d'un don ou d'une commandite d'entreprise à grande échelle ?

Le député de Winnipeg-Centre a bien souligné certaines lacunes de la loi actuelle et les dispositions du projet de loi C-29 visant à supprimer de telles échappatoires.

J'aimerais également en dire davantage au sujet de changements en matière d'éthique et de responsabilité. Comme je l'ai dit, puisqu'il est question dans le projet de loi de responsabilité en matière de prêts, j'estime qu'il est opportun d'aborder les notions de responsabilité et d'éthique dans un contexte plus vaste. Nous accueillerions favorablement d'autres changements qui garantiraient que les candidats et les partis politiques soient tous sur un pied d'égalité, ce à quoi les Canadiens tiennent beaucoup.

Ed Broadbent, l'ancien député d'Ottawa-Centre, a formulé un certain nombre de propositions en 2005. À l'époque, nous croyions avoir l'assentiment du Parti libéral à certaines d'entre elles. Cependant, étant donné que nous nous apprêtons à nous lancer dans un processus où une large participation de la population était prévue, le gouvernement libéral de l'époque est revenu sur son entente. Il me semble toutefois que certaines de ces propositions continuent d'être pertinentes.

Les notions d'éthique et de responsabilité vont de pair avec toute action de représentants élus. Nous sommes élus à la Chambre soit comme députés indépendants, soit comme députés membres d'un

parti politique. Nous avons, à l'égard de nos électeurs, la responsabilité de remplir nos obligations. Nous nous portons candidats sous une affiliation politique. Les députés qui choisissent de changer d'allégeance devraient démissionner et se porter candidats sous la bannière de leur nouveau parti politique.

Sous la rubrique de la « responsabilité démocratique des députés », Ed Broadbent a déclaré ceci:

La responsabilité démocratique devrait signifier qu'aucun député ne peut ignorer ses électeurs et ensuite ne travailler que dans son intérêt personnel: aucun député ne devrait avoir le droit d'ignorer les vœux de ses électeurs, changer de partis, changer d'allégeance et devenir membre d'un autre parti sans d'abord démissionner de son siège et se présenter à des élections complémentaires.

Nous devons, partout où cela est possible, mettre fin à l'opportunisme politique d'arrière-scène.

En ce qui concerne les prêts politiques, je dirais qu'un grand nombre de gens les considèrent justement comme de l'opportunisme politique d'arrière-scène. Le projet de loi C-29 nous donnerait l'occasion de fermer cette trappe, de façon à ce que les règles soient équitables pour tous les candidats aux élections.

Des commentaires ont été faits d'un côté comme de l'autre de la Chambre au sujet de la transparence dans les courses à la direction. À la rubrique « Transparence dans les courses à la direction des partis », M. Broadbent préconise ceci:

Limitation des dépenses et imposition de conditions de transparence pour la course à la direction des partis politiques: les partis sont largement financés par la population et les mêmes principes pertinents au bien public devraient s'appliquer aux affaires internes des partis comme au cours de la lutte électorale entre les partis.

• (1720)

Le Canada a des lois et des règlements régissant le financement des élections générales. Des limites et des conditions de transparence ont été imposées.

Les Canadiens tiennent à ces limites et à cette transparence. Ils veulent savoir d'où vient l'argent des candidats. Ils veulent savoir que les mêmes règles s'appliquent à tous les candidats, y compris pendant les courses à la direction.

En ce qui concerne la réforme électorale, le Canada est l'une des dernières démocraties occidentales à appliquer un système majoritaire uninominal. De nombreux députés ont abordé cette question.

J'ai entendu un député d'en face parler de promouvoir la capacité des femmes à participer au processus électoral. De nombreuses études ont été faites sur la représentation proportionnelle. Elles sont systématiquement arrivées à la conclusion que, dans un système de représentation proportionnelle, la participation des femmes au processus électoral augmente.

Nous avons actuellement un gouvernement minoritaire. Le gouvernement au pouvoir parle de responsabilité. Si nous voulons vraiment être responsables envers les citoyens du Canada, nous devons nous assurer que la représentation à la Chambre reflète la démographie du pays. Par conséquent, nous devons accroître la participation des femmes à la Chambre.

Je suis fière d'être une néo-démocrate. Aux élections de 2006, 41 p. 100 des députés que notre parti a fait élire étaient des femmes. Les néo-démocrates sont très fiers de ce bilan. Si tous les partis de la Chambre appliquaient la même philosophie, nous prendrions de meilleures décisions politiques.

Voici ce que M. Broadbent a dit sous la rubrique « La réforme électorale »:

Initiatives ministérielles

[...] notre système majoritaire uninominal est un autre aspect important nécessitant une réforme démocratique indispensable. Il existe un grave déséquilibre à la Chambre des communes quant aux préférences fondées sur le vote régional, le sexe, l'éthnie et l'idéologie. Notre système actuel ne reflète pas les intentions des électeurs canadiens. L'impartialité nécessite un régime électoral mixte qui combine des députés dans chaque circonscription élus par un système de représentation proportionnelle. La plupart des autres pays du Commonwealth se sont déjà engagés dans cette direction.

Notre système électoral uninominal à un tour nécessite une indispensable réforme démocratique. Au Canada, chaque vote doit compter. Quatre-vingt-dix pour cent des démocraties du monde, y compris l'Australie, la Nouvelle Zélande, l'Écosse, l'Irlande et le pays de Galles, ont laissé tomber ou ont modifié en profondeur le système britannique prédémocratique qui est encore en place à Ottawa.

Comme nous sommes en train de modifier la Loi électorale du Canada et d'examiner attentivement certains des autres facteurs qui influent sur la façon dont des candidats deviennent députés, j'exhorte la Chambre à envisager également un système de représentation proportionnelle, pour rendre le système plus ouvert, transparent et responsable.

Quant à l'idée de « Mettre fin au processus déréglé de lobbying », comme l'a dit M. Broadbent en parlant de la responsabilité et de la transparence, le lobbying non réglementé est un facteur avec lequel bien des Canadiens ne se sentent vraiment pas à l'aise. C'est un type d'approche élitiste pour accéder indirectement au gouvernement. M. Broadbent, ancien député d'Ottawa-Centre, a dit ce qui suit:

Mettre fin au processus déréglé de lobbying et au copinage politique: nous devons adopter des lois plus sévères exigeant le dévoilement des frais et dépenses de lobbying. Nous devons également statuer comme illégale l'acceptation de paiement d'honoraires conditionnels ou dépendant des bénéfices. Le gouvernement doit initier des réformes prévoyant l'imposition de sanctions sévères pour des actes répréhensibles dans le secteur public.

Bien entendu, il a rédigé ce document en 2005, quand un gouvernement différent était au pouvoir.

Pour ce qui est des nominations éthiques, nous voulons ici aussi de l'ouverture et de la transparence. Certaines des nominations ont soulevé toute une controverse à la Chambre, mais M. Broadbent a réclamé des nominations gouvernementales conformes à l'éthique. Il a dit:

[...] On doit mettre fin au favoritisme injuste et contraire à l'éthique dans la nomination de milliers de représentants officiels au sein des organismes, conseils, commissions et sociétés du gouvernement fédéral. Le Nouveau Parti démocratique propose que le gouvernement établisse des critères fondés sur les habiletés et compétences pour toutes les nominations gouvernementales, que ces critères soient rendus publics et que les comités examinent toutes les nominations.

Là encore, par souci d'ouverture, de transparence et de responsabilité, je suis certain que les Canadiens seraient en faveur d'un processus de nomination moins empreint de népotisme pour qu'ils aient vraiment l'impression que l'on nomme la meilleure personne possible à chacun de ces postes.

Ces deux dernières années, nous avons observé un accès à l'information encore plus limité que ce que nous avons vu durant le mandat du gouvernement libéral précédent. Si les Canadiens n'ont pas le droit de savoir comment les décisions sont prises et quels types de facteurs les motivent, cela remet en question la déclaration du gouvernement selon laquelle il veut un système transparent, ouvert et responsable.

• (1725)

Pour ce qui est de l'accès à l'information, encore une fois, je sais que le député de Winnipeg-Centre a fait pression pour permettre un accès plus ouvert. Je sais que de nombreux députés ont eu du mal à obtenir de l'information. Nous avons dû nous plaindre au commissaire à l'information parce que l'accès à l'information était

retardé et refusé sans motif valable. Nous avons donc dû aller plus loin.

Si les députés ont tant de mal à obtenir de l'information auprès du gouvernement, pouvons-nous imaginer ce qu'il en est pour le grand public?

M. Broadbent a parlé d'accès à l'information. Une fois de plus, il faisait allusion au gouvernement libéral précédent, mais la situation n'a fait que se dégrader sous nos yeux. Il a dit:

Le gouvernement fait marche arrière relativement aux réformes qui conduiraient à un meilleur accès du public à l'information.

Il a ensuite énuméré plusieurs façons d'accroître l'accès à l'information, notamment: étendre l'application de la loi aux sociétés d'État et à leurs filiales qui étaient auparavant exclues; assujettir à la loi les ministres fédéraux, leur personnel exclu et les hauts fonctionnaires du Parlement; appliquer la loi aux documents confidentiels du Cabinet; faciliter l'accès du public aux documents gouvernementaux concernant des contrats passés avec des tiers et des sondages d'opinion publique; prévoir l'accès automatique à tout document officiel de plus de trente ans; etc. Il y a un certain nombre d'autres éléments qu'il a soulignés dans son document.

Même si nous accueillons d'un oeil favorable le projet de loi C-29 et même s'il marque un pas dans la bonne direction pour garantir que nous sommes tous sur un pied d'égalité, le Nouveau Parti démocratique et moi-même attendons avec intérêt que d'autres projets de loi se rapportant à la Loi électorale du Canada poursuivent sur cette lancée et contribuent à améliorer la responsabilité.

J'aimerais terminer en disant que ces dernières années, nous avons observé une baisse dans la participation électorale. Un des éléments qui dissuadent les électeurs, qui découragent les citoyens canadiens de participer au processus démocratique, c'est qu'ils n'ont pas l'impression que leur gouvernement ou leurs représentants élus les représentent vraiment ici. Il faut donc saluer chaque effort que nous pouvons déployer pour montrer aux Canadiens que nous sommes dévoués à un processus ouvert, transparent et responsable.

En conclusion, les néo-démocrates vont appuyer le projet de loi C-29. Nous le considérons comme un pas en avant dans le cadre de ce processus responsable; nous pourrions ainsi rassurer les citoyens canadiens que tous les gens qui participent au processus électoral sont sur un pied d'égalité. Nous attendons avec impatience d'avoir d'autres projets de loi à l'appui de cet objectif.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a la parole pour poser une brève question.

• (1730)

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, je veux simplement signaler que la rétroactivité n'était pas une option dans ce projet de loi, car cela contreviendrait à la Charte.

Voici ma brève question. À quel point la députée estime-t-elle important que cette mesure obtienne la sanction royale avant les prochaines élections fédérales?

Mme Jean Crowder: Monsieur le Président, j'estime très important que cette mesure obtienne la sanction royale avant les prochaines élections.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Initiatives parlementaires

Lorsque nous reprendrons l'étude du projet de loi C-29, il restera neuf minutes à la période des questions et observations suivant le discours de la députée de Nanaimo—Cowichan.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI SUR LA DÉFENSE NATIONALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 30 avril, de la motion portant que le projet de loi C-513, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale (mission militaire à l'étranger), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères et de la ministre de la Coopération internationale, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat.

Comme les députés le savent, le gouvernement tient fermement aux principes de responsabilité, de transparence et d'ouverture. Nous sommes conscients de l'importance du rôle du Parlement relativement au respect de ces principes.

Les parlementaires, qui représentent les Canadiens d'un océan à l'autre, forment les assises de notre démocratie. C'est pourquoi le gouvernement a reconnu dès le début la valeur et l'importance de la participation de la Chambre.

Grâce à de rigoureux débats et des discussions informées, nous avons démontré que nous croyons en la pertinence du Parlement. Nous avons démontré à maintes reprises que nous sommes déterminés à renforcer le rôle que la Chambre joue dans les décisions qui concernent le Canada et les Canadiens.

Toutefois, le gouvernement n'est pas prêt à appuyer le projet de loi C-513.

Mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, a déjà décrit avec éloquence les nombreuses conséquences négatives que ce projet de loi aurait sur les relations entre le gouvernement et le Parlement du Canada dans d'importants domaines liés à la défense nationale et à notre capacité d'agir avec rapidité et efficacité à l'étranger, dans l'intérêt du Canada.

Il nous a signalé les dangers que présente ce projet de loi pour ce qui est de la prérogative de la Couronne dans des domaines stratégiques de la politique étrangère et de la défense. Il nous a rappelé que le projet de loi entacherait la réputation d'allié fiable que s'est taillée le Canada et qu'il entraverait gravement sa capacité de jouer un rôle de premier plan sur la scène mondiale.

Tout cela ne devrait peut-être pas nous surprendre. Il n'est pas dans la nature du Bloc de faire passer les intérêts du Canada en premier. Contrairement au Bloc, qui semble faire tout son possible pour essayer d'affaiblir le Canada, notre gouvernement, lui, fait tout son possible pour le rendre plus fort. Voilà pourquoi nous nous opposons au projet de loi.

Outre les innombrables problèmes flagrants que mon collègue a énumérés pendant la première heure de débat, le projet de loi comporte un tas de défauts de forme, et je profite de l'occasion qui m'est donnée pour décrire trois des principaux défauts.

Tout d'abord, le projet de loi C-513 mettrait le ministre de la Défense nationale dans l'obligation de déposer devant la Chambre des communes une déclaration d'intention de mise en service actif des Forces canadiennes. Le ministre devrait également déposer une

déclaration de mise en service actif à l'égard de missions militaires à l'étranger qui pourraient comporter un volet offensif.

En rendant nécessaire une déclaration d'intention de mise en service actif des Forces canadiennes, la mesure législative proposée ne tient pas compte du fait qu'il existe déjà un décret en vertu duquel tous les membres des Forces canadiennes qui sont déployés sont mis en service actif.

En vertu du décret en conseil C.P. 1989-583 du 6 avril 1989, les membres de la Force régulière ont déjà été mis en service actif au Canada ou à l'étranger et les forces de réserve en service à l'étranger ont déjà été mis en service actif. Par ailleurs, les Forces canadiennes, ses composantes, ses unités, ses éléments et ses membres peuvent être déployés à l'étranger sans être mis en service actif. Ils peuvent être mis en service actif sans avoir été déployés à l'étranger.

En effet, le fait de mettre les membres des Forces canadiennes en service actif a des répercussions sur la discipline et la capacité des Forces canadiennes de retenir un membre à la fin de son engagement militaire.

À l'intention de la députée d'en face, je vais expliquer ce que cela signifie quand un membre des Forces canadiennes est en service actif.

Le fait de mettre un membre des Forces canadiennes en service actif permet simplement aux Forces canadiennes de garder ses membres dans l'armée, au besoin, et permet aux tribunaux militaires d'infliger des peines plus sévères pour sanctionner certaines infractions d'ordre militaire.

La deuxième lacune technique du projet de loi de ma collègue, c'est qu'il ne définit pas clairement ce qu'on entend par volet offensif. La mention des « volets offensifs » laisse entendre qu'il est facile de faire la distinction entre les volets offensifs et défensifs. Encore une fois, la députée d'en face se trompe. Le projet de loi C-513 fait fausse route. Il est artificiel, futile et trompeur d'établir une distinction entre les volets offensifs et défensifs d'une mission.

Dans l'environnement complexe de la sécurité au XXI^e siècle, le fait de décrire le rôle du militaire comme étant soit offensif, soit défensif est une simplification excessive bien regrettable.

Bien que la députée bloquiste préfère peut-être diviser le monde en simples dichotomies comme anglais/français ou séparatiste/fédéraliste, certaines choses ne peuvent être catégorisées de façon aussi rigide. Il n'est pas toujours facile de déterminer si le rôle du militaire dans une mission est offensif ou défensif. Ce n'est pas toujours noir ou blanc. Toutes les missions des Forces canadiennes sont menées conformément à un mandat de défense nationale. Des actions offensives peuvent être requises dans le cadre d'une mission dont le rôle est défensif.

● (1735)

La troisième lacune technique du projet de loi, c'est qu'il lui manque une disposition sur ce qui se produirait si le Parlement ne siégeait pas, s'il avait été prorogé et s'il avait été dissous pour des élections.

Initiatives parlementaires

Dans l'un ou l'autre de ces cas, il y aurait clairement un délai pour obtenir le type d'autorisation prévu par le projet de loi. Par conséquent, un déploiement militaire d'urgence pourrait être désastreux. On peut facilement imaginer les défis qu'on aurait eu à relever si le projet de loi C-513 avait été exécutoire à l'été 2006, quand le Canada est intervenu pour sauver des gens dans le sud du Liban. Aux termes du projet de loi d'initiative parlementaire, le Parlement aurait-il été tenu d'adopter une motion pour déployer des troupes dans le cadre de cette opération de sauvetage?

Dans le cadre d'une mission de sauvetage, il arrive souvent que les soldats doivent faire feu pour se protéger. Quand cela arrive, les militaires participant à l'opération de sauvetage jouent-ils toujours un rôle de défense, ou leurs efforts sont-ils devenus offensifs?

Quand les Canadiens élisent un gouvernement, ils lui confient le droit exclusif de déployer nos forces armées. Appuyer le projet de loi saperait la confiance qu'ils lui accordent. Le cadre et le système actuels sur lesquels on se fonde pour décider de déployer des forces à l'étranger fonctionnent bien. Le projet de loi C-513 rendrait défaillant un système efficace.

Le Parlement du Canada se distingue depuis longtemps par l'intérêt qu'il porte aux déploiements militaires. Nous prenons ces déploiements au sérieux et demandons l'avis du Parlement. Nous avons tenu des débats pour faire en sorte que le Parlement soit pleinement informé des opérations des Forces canadiennes qui cherchent à instaurer la paix et l'ordre dans des situations de conflit. Que ce soit il y a 50 ans, quand des Canadiens ont été déployés à Suez dans le cadre de la Force d'urgence des Nations Unies, ou aujourd'hui en Afghanistan, les avis du Parlement ont été entendus et ont été respectés par le gouvernement.

En conclusion, bien que nous comprenions le principe qui sous-tend la mesure législative, le projet de loi C-513 contient de graves lacunes d'ordre technique. En outre, le projet de loi ne reconnaît pas les niveaux actuels de contrôle parlementaire. Il ne reconnaît pas l'importance du pouvoir du gouvernement d'agir rapidement et fermement. Ce faisant, il déçoit les Canadiens.

Comme l'a dit le célèbre philosophe anglais Edmund Burke, « Le Parlement est l'assemblée délibérante d'une nation et son intérêt est celui de l'ensemble de la nation ». Je ne pourrais être plus d'accord. Ici, dans cette Chambre, nous étudions les affaires de tout le Canada. En notre qualité de représentants élus du Canada, nous délibérons soigneusement de chaque question qui façonnera notre avenir collectif.

Aujourd'hui, nous continuons de perpétuer un héritage qui remonte aux premiers jours de notre nation. Je suis fier de faire partie de ce gouvernement, un gouvernement qui reconnaît et honore cet héritage. Nous avons toujours travaillé d'arrache-pied pour promouvoir les principes de la responsabilité, de la transparence et de l'ouverture.

Cependant, nous ne pouvons appuyer le projet de loi. En essayant de régler un problème qui, franchement, n'existe pas, il risque de miner la capacité du gouvernement d'exécuter la politique étrangère et de défense du Canada.

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi C-513.

En bref, ce projet de loi vise à modifier la Loi sur la défense nationale pour faire en sorte que, lorsqu'une mission militaire à l'étranger comporte ou pourrait comporter un volet offensif, le ministre soit tenu de déposer devant la Chambre des communes une

motion de ratification de la déclaration d'intention de mise en service actif des Forces canadiennes.

Le projet de loi a été présenté par ma collègue d'Ahuntsic avec les meilleures intentions, c'est-à-dire dans le but d'inclure les Canadiens dans tout débat en vue de prendre l'une des décisions les plus importantes que peuvent prendre les élus, à savoir la décision d'envoyer les Forces canadiennes se battre.

Des milliers de militaires, d'anciens combattants et de membres de leurs familles habitent dans ma circonscription, Dartmouth—Cole Harbour. C'est à eux qu'il revient de s'acquitter des missions définies par le gouvernement. Ils font un travail formidable, et nous admirons leur professionnalisme, leur dévouement et leur courage.

Il y a deux semaines, nous avons eu l'occasion de nous rendre à Bridgewater pour prendre part à un rassemblement d'appui aux troupes. Bridgewater se trouve à environ une heure de Halifax. Le général Rick Hillier, le ministre de la Défense nationale et quelques députés, y compris mes collègues de Cape Breton—Canso, Halifax-Ouest, Sydney—Victoria et Willowdale, sont également venus au rassemblement. Nous nous sommes sentis fiers de pouvoir manifester notre appui aux Forces canadiennes en compagnie du général Hillier, du ministre de la Défense nationale et des nombreuses autres personnes qui étaient venues manifester leur appui aux militaires pour leur travail.

Je suis de tout coeur avec les familles et les amis des militaires canadiens qui sont morts dans l'exercice de leurs fonctions. Ce sont ces gens qui ressentent le plus durement les conséquences des choix faits par le gouvernement lorsque celui-ci décide de déployer les troupes.

J'ai ressenti personnellement le poids de ces choix un vendredi matin, le 2 mars 2006. Lorsque je suis arrivé à Halifax, en provenance d'Ottawa, on nous a annoncé que le caporal Paul Davis avait été tué en Afghanistan. C'était l'un des premiers Canadiens à être tués en Afghanistan. Son père, Jim, est un grand ami à moi. Lui et sa femme, Sharon, ont fait preuve d'un grand courage dans cette épreuve. Ils ont continué d'appuyer les troupes et ont insisté pour dire que Paul n'était pas mort en vain.

Il est très important d'écouter les objections et les points de vue des Canadiens à propos des choix que fait la Chambre. C'est le travail des députés. Les députés sont élus pour représenter leurs électeurs.

Avec les meilleures intentions du monde, je ne vois pas comment nous pourrions appuyer ce projet de loi. Personnellement, je ne peux pas et je vais m'en expliquer.

Le projet de loi oblige le ministre de la Défense nationale à déposer une motion à la Chambre pour autoriser le déploiement de nos troupes à l'étranger. Si le Parlement siège, la motion doit être débattue dès le jour de séance suivant pendant trois heures et faire ensuite l'objet d'un vote. Si elle est présentée un vendredi, cela veut dire que le vote n'aura lieu que le lundi suivant, et encore une fois on perd un temps précieux. Pire encore, en cas d'ajournement, de prorogation ou de dissolution du Parlement, on le convoque dans les cinq jours pour débattre de la motion et voter.

Quand il faut intervenir rapidement, une semaine peut sembler une éternité. Attendre cinq jours, ce n'est parfois pas une option quand il s'agit de protéger des vies innocentes et de faire ce qu'il faut faire. Les Canadiens sont à juste titre fiers de notre équipe d'intervention en cas de catastrophe qui réagit avec une rapidité stupéfiante aux crises humanitaires dans le monde entier.

Initiatives parlementaires

Certes, le projet de loi dit que, pour être soumise au Parlement, la mission doit comporter un « volet offensif », mais cette notion est mal définie. Je crains que ce projet de loi ne nuise accidentellement à nos efforts de maintien de la paix et à nos interventions humanitaires dans le monde.

Je crains aussi que les parlementaires ne soient pas en mesure de se prononcer en toute connaissance de cause dans certains cas. Actuellement, c'est le conseil des ministres qui décide de déployer des troupes canadiennes. Ces ministres ont accès à des informations confidentielles que n'ont pas la plupart des députés, et je crois que c'est important. Une bonne partie des informations concernant la sécurité nationale et la défense, et notamment les opérations militaires que nous menons seuls ou avec d'autres pays, sont classifiées pour le bien des militaires et des autres citoyens à l'étranger. Pour prendre une décision de cet ordre, il faut avoir tous les renseignements pertinents.

Je trouve que les définitions de ce projet de loi sont incomplètes. Le texte législatif précise qu'il s'agirait uniquement des missions militaires à l'étranger comportant un volet offensif, mais la définition de ces expressions n'est pas claire. La mission peut prendre une tournure complètement différente de ce qui était prévu quand les troupes débarquent sur le terrain et elle peut évoluer. Ces définitions ne reflètent pas la réalité d'une mission militaire véritable et elles seraient difficiles à appliquer.

Dans le cas de la mission en Afghanistan, on s'est demandé s'il fallait participer à ce conflit. Il n'y a pas eu de débat au Parlement au début, mais ensuite il y a eu deux débats complets sur la poursuite de la mission et le rôle des Forces canadiennes en Afghanistan.

• (1740)

Il y a eu de nombreux autres débats sur des aspects particuliers de cette mission, et des comités de la Chambre des communes ont aussi publié des rapports sur la question. Comme nous le savons tous, il y a maintenant un comité spécial chargé d'examiner cette mission.

Le Parlement participe à ces décisions en procédant à des études et à des examens. Nous pouvons exprimer de façon importante la voix de nos électeurs, par exemple en étudiant ces questions en comité ou en tenant un débat à la Chambre, mais je crois qu'il n'est ni souhaitable, ni judicieux de retarder des missions militaires si la rapidité d'intervention est une condition de leur efficacité. Je crois que, pour permettre au Parlement de participer suffisamment à ces décisions importantes, il vaudrait mieux avoir des lignes directrices garantissant un débat régulier sur la poursuite des opérations militaires à l'étranger.

Nous pourrions fixer un échéancier, avoir des débats réguliers, par exemple au bout d'un ou de deux ans lors d'une mission prolongée, et stipuler qu'un comité mixte spécial de la Chambre et du Sénat soit créé dans le cas de toutes les missions qui se prolongeraient au-delà d'un certain temps. On pourrait demander aux ministres pertinents de faire régulièrement le point de la mission auprès de ce comité.

Le Parlement a un important rôle de supervision à jouer à l'égard de nos opérations militaires à l'étranger, je pense que nous en convenons tous. J'ai fortement insisté pour qu'il y ait un débat sur la mission en Afghanistan. Le Parlement doit absolument avoir ce rôle de supervision auprès de l'armée canadienne, mais je trouve que le projet de loi va trop loin.

• (1745)

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je vais parler très brièvement. Je n'avais pas prévu parler de ce projet de loi, mais le débat a été intéressant. Il s'agit là d'une question très centrale dans le cas du présent Parlement, à savoir si

oui ou non les députés et le Parlement dans son ensemble ont un mot à dire dans les missions canadiennes à l'étranger. Le NPD appuie ce projet de loi en principe. Je veux signaler que le vote que nous aurons sur ce projet de loi consistera à déterminer si nous l'appuyons en principe, et c'est certainement le cas pour nous.

Les questions qui viennent d'être soulevées par le député sont pertinentes. Il pourrait y avoir des choses que nous devrions examiner concernant des changements au projet de loi au sujet du moment et de la notification des votes, et tout le reste. Ce sont des questions qui pourraient être traitées en comité. Une des raisons pour lesquelles nous renvoyons un projet de loi en comité, c'est pour examiner ce genre de choses. Pour ce qui est du principe mis de l'avant par le député, il est très important que le Parlement dans son ensemble ait un mot important à dire sur l'envoi des troupes canadiennes à l'étranger. Lorsque nous appelons les gens à servir le pays, lorsque nous demandons à nos forces armées de se placer dans des situations très dangereuses, je crois qu'il devrait y avoir un vote au Parlement. C'est quelque chose dont nous devrions débattre ici.

Depuis que j'ai été élue à cet endroit, les députés ont dû se battre sans répit pour assurer la tenue de débats. Nous avons fait des progrès. Au début, quand la mission en Afghanistan a commencé sous le gouvernement libéral, nous avions seulement eu droit à un débat exploratoire sur la question, et pas plus. Il n'y avait pas eu de vote. Nous avons maintenant dépassé ce stade. Au moins, nous avons eu quelques votes sur la prolongation de la mission en Afghanistan. Ces moments ont eu une grande importance dans le débat ainsi que dans les travaux de cette session et de cette législature.

Le projet de loi dont nous sommes saisis se fonde sur la mission en Afghanistan pour dire que le Parlement a le droit d'être informé et qu'il a le droit d'exercer son pouvoir décisionnel au nom des électeurs. Cela a une grande importance pour la démocratie. C'est très important pour notre travail de députés et de représentants de la population.

Dans cette optique, nous croyons qu'il faut appuyer le projet de loi en principe. Nous avons hâte qu'il soit renvoyé au comité afin que nous puissions avoir un débat beaucoup plus approfondi sur la façon dont les dispositions de ce projet de loi s'appliqueraient. On pourra aborder certaines des questions et préoccupations au comité. Voilà vraiment ce qu'il faudrait faire. Nous appuierons certainement le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

[Français]

Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour donner mon appui plein et entier au projet de loi déposé par ma collègue d'Ahuntsic.

Ma collègue a vu de ses propres yeux ce que l'expression « zone de guerre » veut dire. Elle a d'ailleurs visité le Liban dans la période qui a suivi les attaques israéliennes pendant l'été 2006. Je crois qu'elle sait très bien de quoi elle parle lorsque vient le temps de commenter les situations délicates auxquelles font face nos soldats déployés à l'étranger, tout particulièrement en zone de conflit armé.

Je suis très fière que mon parti ait déposé le projet de loi C-513 et encore davantage que ce soit ma collègue qui l'ait fait. Depuis que je siège en cette Chambre, nous avons eu plusieurs occasions de débattre de la pertinence, de l'importance et de la durée des missions militaires canadiennes à l'étranger.

Initiatives parlementaires

C'est ainsi que les choses doivent se passer dans une démocratie parlementaire. En cette Chambre, il nous arrive — et nous devons bien l'admettre — de nous affronter avec vigueur pour des questions relativement secondaires, et nous débattons parfois avec beaucoup d'ardeur pour des projets qui n'impliquent que de toutes petites sommes d'argent. Pourtant, il est possible dans ce pays, dans cette grande démocratie qu'est la nôtre, d'envoyer des jeunes gens risquer leur vie dans des zones de conflits, sans en avoir débattu au Parlement.

Au Bloc québécois, nous avons toujours défendu les intérêts et les valeurs des Québécoises et des Québécois, mais nous avons toujours démontré le plus grand respect pour les institutions canadiennes, à commencer par le Parlement. J'aimerais que le gouvernement démontre le même respect pour le Parlement et convienne que la Chambre doit se prononcer sur des questions aussi importantes, des enjeux aussi fondamentaux que le déploiement de nos troupes à l'étranger.

On entend souvent dire que les missions des troupes canadiennes à l'étranger s'inscrivent dans le cadre d'efforts de maintien de la paix et d'instauration de la démocratie. C'est effectivement souvent le cas, mais il faudrait penser à appliquer cette règle chez nous. Pour ce faire, la décision de déployer ou non des soldats dans des missions offensives doit être prise par la population et ses représentants, c'est-à-dire les élus.

Il arrive que la participation militaire d'un pays à une mission à l'étranger ne fasse pas l'unanimité parmi sa population. C'est même plutôt la règle et rarement l'exception. Or, en démocratie, c'est à la population de trancher ces questions qu'on ne peut pas laisser à la seule discrétion du gouvernement en place à ce moment-là.

Comprenons-nous bien: il n'est pas question ici de permettre aux parlementaires de s'ingérer dans les décisions opérationnelles des Forces armées canadiennes. Il y a au Canada des gens beaucoup plus compétents et plus expérimentés que les parlementaires pour prendre de telles décisions.

Cependant, aucune décision n'est plus importante que celle d'envoyer des soldats à l'étranger, et cette décision doit être prise par la Chambre.

Les soldats québécois et canadiens risquent leur vie pour protéger des populations locales contre des belligérants, pour défendre nos intérêts ou encore pour rétablir et préserver la paix. Nous devons bien peser tous les tenants et aboutissants d'une situation, et nous assurer de faire le choix le plus juste et le plus éclairé possible avant d'envoyer nos jeunes soldats dans des zones périlleuses.

Enfin, pour nous, au Bloc, il est important de changer l'article 32 de la Loi sur la défense nationale quand une mission à l'étranger comporte ou pourrait comporter un volet offensif.

L'exemple actuel de la mission en Afghanistan est assez éloquent. Le Canada a décidé de participer à la mission en raison de son appartenance à l'OTAN. L'objectif était de chasser les talibans de Kaboul et de mettre la main au collet d'Oussama ben Laden.

Quand la mission a commencé à se prolonger, le discours du gouvernement fédéral a commencé à évoluer subtilement; on a commencé à nous laisser entendre que le Canada était maintenant en Afghanistan pour des considérations humanitaires. Aujourd'hui, sept ans plus tard, il y a beaucoup plus d'argent alloué pour le volet militaire que pour le volet humanitaire de la mission canadienne, et il y a un important risque d'enlèvement pour le Canada et ses alliés.

● (1750)

Par ailleurs, on ne peut pas passer sous silence que nous avons malheureusement perdu plus de 80 soldats en Afghanistan.

La Chambre a eu à se prononcer sur la prolongation de la mission. C'est ainsi que les choses doivent se dérouler.

Au Bloc, nous avons voté contre la prolongation. Nous trouvons et nous trouvons toujours que le Canada a fait sa très large part et que c'est le tour d'un autre pays de prendre la relève dans le sud de l'Afghanistan.

Fidèles à leurs habitudes récemment acquises, les libéraux ont hésité, tergiversé, délibéré et se sont coupés les cheveux en quatre jusqu'au moment où plus personne en cette Chambre, ni au Canada d'ailleurs, ne comprenne plus quoi que ce soit à leur position confuse et changeante.

Le résultat de toutes ces pirouettes, c'est que nos soldats seront là jusqu'en 2011.

Je rappelle qu'on discute ici d'une implication militaire canadienne qui va s'être déroulée sur un minimum d'une décennie. C'est plus long que la participation canadienne à la Première Guerre mondiale, à la Seconde Guerre mondiale, à la guerre de Corée et à la guerre du Golfe.

C'est d'ailleurs une des grandes conclusions qui se dégage de cette aventure afghane. On sait quand la mission commence, mais on ne sait jamais quand et dans quelles conditions elle va se terminer. Raison de plus pour soumettre au Parlement la décision initiale. Elle est parfois plus lourde de conséquences qu'on veut bien se l'admettre.

Rappelons-nous à cet égard l'intervention américaine en Asie du Sud-Est. Quand les Américains ont envoyé leurs premiers « conseillers militaires » au Vietnam au tout début des années 1960, ils ne se doutaient pas que cette affaire se terminerait 15 ans plus tard, en 1975, par l'évacuation en hélicoptère du personnel de l'ambassade américaine à Saïgon.

La guerre est un engrenage, un engrenage qui a sa mécanique propre qui échappe à ceux qui l'ont initiée au départ. Les leçons de l'histoire sont d'une très grande éloquence à cet égard.

Dans le projet de loi de ma collègue, on demande le dépôt d'une motion à la Chambre pour chaque mission à l'étranger qui comporte ou pourrait comporter un volet offensif.

J'aimerais rappeler que lors des deux conflits mondiaux qui ont impliqué le Canada, la Chambre a été en mesure de se prononcer. Ce n'était pas par motion, comme le propose le projet de loi de ma collègue, mais plutôt dans le cadre de discours du Trône qui expliquaient les mesures que le gouvernement souhaitait entreprendre.

C'est donc dire que même lorsque les enjeux politiques mondiaux sont très importants, le Parlement a pris le temps de soupeser les implications d'une action militaire offensive.

Malgré ces deux votes historiques, rien n'obligeait les gouvernements de l'époque d'en appeler au Parlement.

Le Bloc québécois s'appuie donc aujourd'hui sur des principes et des précédents afin que le ministre dépose devant la Chambre des communes une motion de ratification de la déclaration d'intention de mise en service actif des Forces canadiennes pour chaque mission offensive à l'étranger.

J'espère que tous mes collègues, de tous les partis représentés en cette Chambre, reconnaîtront l'enjeu important que ce projet de loi soulève et qu'ils l'appuieront sans aucune hésitation.

Initiatives parlementaires

• (1755)

M. Luc Harvey (Louis-Hébert, PCC): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat aujourd'hui.

Le projet de loi qui nous est présenté propose des changements significatifs à la façon d'assumer l'une des responsabilités les plus importantes du Cabinet, soit le déploiement des troupes dans le cadre de missions outre-mer.

Je dois me prononcer contre le projet de loi C-513. Le fait est que le processus que nous utilisons actuellement pour le déploiement des troupes à l'échelle internationale fonctionne bien.

Comme l'indiquait le secrétaire parlementaire plus tôt, le processus actuel permet d'assurer la transparence et la surveillance parlementaire. Il n'y a rien de pire que de prendre quelque chose qui fonctionne et d'y apporter des modifications inutiles.

Au-delà du fait de ne pas reconnaître l'intense surveillance parlementaire exercée actuellement par l'engagement du gouvernement de tenir à la Chambre un débat sur les déploiements des Forces canadiennes, ce projet de loi est entaché de graves problèmes techniques.

Le projet de loi exige que la Chambre soit convoquée de nouveau après la clôture de la session, ou encore quand le Parlement a été dissous. Si l'on prend une situation où le Parlement a été dissous, les principaux problèmes techniques du projet de loi deviennent très évidents. Le projet de loi ne précise pas clairement s'il faut convoquer le Parlement qui a été dissous ou le Parlement nouvellement élu.

Un autre problème est la question du service actif dont mon collègue a aussi parlé. On ne saurait trop insister sur l'importance de supposer à tort que les Forces canadiennes doivent être mises en service actif afin d'être déployées à l'étranger. C'est là une hypothèse incorrecte qui est faite dans le projet de loi C-513.

Comme mon collègue l'a noté, et il convient de le répéter, le fait de placer les membres des Forces canadiennes en service actif permet aux Forces canadiennes de conserver les militaires en service au besoin et permet aux tribunaux militaires d'imposer diverses sentences qui ont trait à certaines infractions d'ordre militaire. On ne sait donc pas trop pourquoi le député de l'opposition propose un projet de loi qui lie la désignation de service actif à la participation canadienne à une mission à l'étranger.

Il importe de rappeler à la Chambre que les forces régulières des Forces canadiennes sont en service actif en raison du décret 1989-583 du 6 avril 1989. En fait, tous les membres de la force de réserve servant à l'extérieur du Canada sont effectivement en service actif.

Avant de poursuivre le débat, je veux rappeler aux députés de la Chambre le travail essentiel qu'effectuent nos militaires dans le cadre d'opérations outre-mer, des déploiements outre-mer dans le cadre desquels nos troupes ont été envoyées grâce au recours responsable et approprié au processus actuel par le gouvernement.

Les Forces canadiennes sont actuellement déployées dans le cadre de 16 missions outre-mer, et ce, sur quatre continents, soit l'Afrique, l'Asie, l'Europe et l'Amérique du Nord. Plus de 2 900 soldats, marins et membres du personnel de la Force aérienne du Canada sont actuellement déployés dans le cadre d'opérations internationales. En plus de ceux qui sont déjà déployés, environ 5 000 de nos militaires se préparent à participer à une mission outre-mer ou reviennent ici, au pays.

Il s'agit d'un engagement énorme que ce pays assume en vue de soutenir la paix et la sécurité dans le monde et de promouvoir les

valeurs canadiennes comme la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit.

Si le projet de loi C-513 était adopté, il diminuerait considérablement la capacité du Canada d'agir comme chef de file dans le monde. Pourquoi? C'est parce que le projet de loi exige que l'on détermine rapidement et précisément chaque facette de la mission — et pour faire une détermination de ce genre, il faut en fait avoir une boule de cristal.

Nos troupes participent à tous les types de mission à l'échelle mondiale, qu'il s'agisse de missions d'aide humanitaire, de maintien de la paix, de combat, d'interdiction ou d'édification d'un État.

Et pour tout dire, les opérations outre-mer auxquelles participent les Forces canadiennes échappent parfois à ces catégorisations simplistes.

• (1800)

Les menaces et les préoccupations actuelles en matière de sécurité comportent souvent de nombreux volets, et les missions militaires modernes pour y faire face peuvent être extrêmement complexes. Souvent, elles comprennent plus d'un type d'activité opérationnelle en même temps. Et la plupart du temps, non seulement elles font participer du personnel militaire, mais elles ont aussi recours à des partenariats entre les forces militaires, les gouvernements et diverses organisations.

C'est d'ailleurs le cas en Afghanistan où le Canada prend part à une mission sanctionnée par l'ONU et dirigée par l'OTAN, en collaboration avec le gouvernement démocratiquement élu du pays en question. Le but de notre mission est d'aider le peuple afghan à reconstruire son pays en vue d'y établir une société stable, démocratique et autosuffisante.

Par conséquent, il s'agit d'une mission qui englobe plusieurs types d'opérations. Il s'agit d'édifier un État. Pour satisfaire cet objectif, nos forces armées, en collaboration avec celles de nos alliés en Afghanistan, aident à assurer la sécurité nécessaire en vue de créer un environnement où l'on peut accomplir la reconstruction et le progrès.

La mission en Afghanistan est aussi à caractère humanitaire. Elle contribue au retour de plus de cinq millions de réfugiés. Elle rend possibles des améliorations remarquables à la santé physique et à la situation des droits de la personne de la population afghane. Elle aide les Afghans à construire une infrastructure et une économie qui ont été complètement détruites par les talibans, au point où la plupart des vies afghanes ont été touchées par la pauvreté, le labour et la souffrance d'une telle ampleur qu'il nous est difficile d'imaginer.

Le personnel des Forces canadiennes sur place non seulement collabore avec les alliés militaires à repousser ceux qui créent l'instabilité et la violence, mais travaille aussi de concert avec les ministères et organismes du gouvernement canadien selon une approche pangouvernementale.

Cette coopération étroite entre les institutions militaires et civiles à la mission du Canada et à l'ensemble de l'opération de l'OTAN est un nouveau type de mission. Comment le projet de loi C-513 classerait-il ce genre de mission? La réponse est que ce projet de loi ne permettrait pas de classer cette mission parce que celle-ci est conçue de façon à répondre aux besoins particuliers en Afghanistan, et elle évolue constamment pour la même raison.

Une tentative du projet de loi C-513 de définir les facettes offensives comme des missions militaires dont la règle d'engagement ne se limite pas à l'utilisation de la force pour la défense, que ce soit pour la mission canadienne, pour la population ou pour les personnes placées sous sa protection, relève de la simplification exagérée.

Cependant, certaines des missions auxquelles participe le personnel des Forces canadiennes à l'étranger sont celles auxquelles les Canadiens et les Canadiennes ont été familiarisés au cours de la dernière génération.

Certaines sont ce que l'on peut appeler des opérations classiques de maintien de la paix. La plupart de celles-ci durent depuis longtemps déjà. Ainsi, dans la péninsule du Sinaï, une unité canadienne de contrôle de la circulation aérienne contribue à la mission multinationale de surveillance de l'accord de paix entre Israël et l'Égypte qui a été conclu il y a des décennies.

Et ce n'est pas le seul cas où les Forces canadiennes contribuent à la mise en oeuvre d'une importante initiative de paix. Ailleurs, au Moyen-Orient, les Forces canadiennes participent à l'opération Gladius de l'ONU, une initiative qui supervise l'accord de cessez-le-feu entre Israël et la Syrie qui a été conclu à la fin de la guerre de 1973.

En conclusion, le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui n'est pas une amélioration à ce qui existe actuellement. Il prend un processus qui fonctionne et essaie de le remplacer inutilement et de façon nuisible. Il trahit la confusion et l'incompréhension du système actuel.

Pour toutes ces raisons, j'exhorte la Chambre des communes à s'opposer à ce projet de loi.

• (1805)

Mme Maria Mourani (Ahuntsic, BQ): Monsieur le Président, je remercie la députée de Compton—Stanstead pour le très beau discours qu'elle a prononcé tout à l'heure en faveur de ce projet de loi. J'invite de nouveau tous mes collègues députés à revoir leur position — je parle de ceux qui ont officiellement dit qu'ils allaient voter contre —, à changer leur opinion et à voter en faveur de ce projet de loi.

Je crois que nous sommes tous en cette Chambre moralement responsables de l'envoi de nos troupes à l'étranger pour une mission offensive. Il est donc fondamental que nous puissions nous prononcer sur cette question en cette Chambre, et ce, chaque fois que le Canada veut aller en guerre, et non pas de laisser cela au bon vouloir du gouvernement. Nous devons donc enchaîner, dans la Loi sur la défense nationale, l'obligation du gouvernement d'obtenir l'assentiment de la Chambre avant de déployer des troupes à l'étranger. Je dis bien pour les missions offensives seulement.

Contrairement à ce qu'ont pu dire mes collègues du Parti conservateur et du Parti libéral, en adoptant ce projet de loi, le gouvernement pourra toujours déployer des troupes en cas d'urgence. Donc, ce n'est pas vrai qu'on lie les poings du gouvernement. Ce projet de loi prévoit des exemptions liées à l'urgence d'agir. Toutefois, si certains députés ont encore des réserves, je les invite à voter quand même en faveur du projet de loi C-513 afin de pouvoir, au minimum, l'amender en comité. C'est très simple. Il faut au moins qu'ils en débattent en comité.

La guerre, ce n'est pas un jeu d'enfants. Nous ne sommes pas en train de jouer aux petits soldats de plomb. La guerre, c'est important. C'est fondamental dans la vie d'un peuple. Et j'aimerais dire qu'à la guerre, il n'y a pas de gagnant. Il n'y a jamais de gagnant. Il n'y a que des perdants. Généralement, ceux qu'on qualifie de gagnants sont

Motion d'ajournement

ceux qui ont le moins perdu. La guerre, c'est donc très important. Ce n'est pas une petite affaire. Nous ne sommes pas en train de voter sur des projets de loi, comme le disait ma collègue, qui vont investir des petits fonds. Au-delà de l'argent que nous investissons par millions de dollars — d'ailleurs nous en avons la preuve avec l'Afghanistan —, nous avons du sang sur les mains. Ne l'oublions jamais.

Lorsqu'un gouvernement décide d'aller en guerre contre un autre pays, nous sommes tous responsables en cette Chambre du sang qui sera versé dans ce pays. Malheureusement, nous ne pouvons même pas décider de cela, mais nous avons la responsabilité morale de porter ce fardeau, et ça, c'est inacceptable.

En conclusion, le projet de loi C-513 permettra au Canada de démontrer à la face du monde que la démocratie n'est pas un simple mot et s'inscrit dans toutes les sphères de nos institutions, jusque même dans la décision d'aller en guerre.

• (1810)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote est reporté au mercredi 18 juin, immédiatement avant la période réservée aux initiatives parlementaires.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole ce soir au sujet d'une question que j'ai posée il y a un certain temps.

Ma question découle des nombreuses comparaisons entre notre premier ministre et le président américain, George W. Bush. Ce sont des comparaisons que j'ai moi-même faites et qui me troublent.

Or, j'ai constaté récemment que c'est à un autre président que notre premier ministre ressemble le plus: Richard Nixon.

Motion d'ajournement

Richard Nixon a fait de bonnes choses. Il a amorcé un dialogue avec la Chine, par exemple. Mais sa réputation a été entachée par la paranoïa qui le rongeaient de l'intérieur, l'impression qu'il y avait un complot contre lui mené par ses adversaires politiques, les médias, les universitaires et les militants pour la paix. Il est devenu paralysé par son besoin arrogant de les faire taire. Il a dressé sa célèbre liste d'ennemis, où figuraient les noms de gens aussi dangereux que Paul Newman et Mickey Mouse. Il les a fait taire.

Quand on jette un coup d'oeil aux gens et aux organisations qu'il ne peut supporter et qu'il bâillonne, renvoie ou force à s'arrêter d'agir, on constate que c'est ce que fait aujourd'hui notre premier ministre. La liste est impressionnante: Bernard Shapiro, le commissaire à l'éthique; Jean-Pierre Kingsley, le directeur général des élections; John Reid, le commissaire à l'information; Yves Côté, l'ombudsman de la Défense nationale; Art Carty, le conseiller national des sciences; Linda Keen, la présidente de la Commission canadienne de sûreté nucléaire; Adrian Measner, le président de la Commission canadienne du blé; Johanne Gélinas, la commissaire à l'environnement; Yves Le Bouthillier, le président de la Commission du droit du Canada; et même Mark Warner et Brent Barr, d'anciens candidats conservateurs qui n'ont pas suivi la ligne du parti et qui ont été forcés de se retirer.

Ce ne sont pas uniquement des gens qui sont visés. L'ennemi qui figure en tête de la liste des victimes du premier ministre est la vérité. Le premier ministre s'est non seulement débarrassé de tous les fonctionnaires qui ne se sont pas conformés à la ligne du Parti conservateur, mais il fait également tout ce qui peut le servir sur le plan politique, plutôt que d'agir dans l'intérêt des Canadiens.

Pour reprendre l'expression qu'il a lui-même utilisée, il a offert certaines considérations financières à Chuck Cadman. Il ordonne l'obstruction systématique des travaux des comités parlementaires pour en paralyser les travaux. Il refuse d'admettre qu'il a commis une erreur en disant que la récente affaire mettant en cause l'ancien ministre des Affaires étrangères relevait de la vie privée. Enfin, il a lancé une campagne de publicité paranoïaque contre le projet de taxe sur le carbone que le chef de l'opposition n'a même pas encore dévoilé.

Cette situation a retenu l'attention de bien des gens la semaine dernière, notamment celle de Dan Gardner qui en a parlé dans le journal, hier si je ne m'abuse. M. Gardner a entre autres dit ceci: « Dans l'approche pseudo populiste, tous les politiciens, sauf les pseudo populistes », ce qui correspond au premier ministre, « sont des menteurs, tous les experts sont des fous et tous les impôts sont injustes. Il n'est pas nécessaire de faire des compromis et aucun sacrifice n'est exigé ».

M. Gardner conclut en disant: « Le premier ministre rappelle Richard Nixon dans ses mauvais jours ».

• (1815)

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Le député a assez d'expérience à la Chambre pour savoir qu'il ne peut pas faire indirectement ce qu'il ne peut pas faire directement. Il a utilisé un langage non parlementaire en parlant du député comme il l'a fait, et je lui demande de se rétracter.

M. Michael Savage: Je n'ai pas parlé directement du premier ministre, monsieur le Président. J'ai cité « le pseudo-populisme », par opposition à...

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Vous ne pouvez pas faire indirectement ce que vous ne pouvez pas faire directement.

M. Michael Savage: Je me rétracte, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, les élections doivent approcher, parce que mon collègue et ses collègues sur les banquettes de l'opposition utilisent leur bonne vieille tactique d'attaque libérale dans leurs questions. Ils tentent de comparer leurs adversaires à des présidents américains. C'est du déjà vu. Ils ont souvent tenté de comparer des députés conservateurs, des premiers ministres et, lorsque nous formions l'opposition, des chefs de l'opposition avec George Bush, Ronald Reagan ou, cette fois-ci, avec le regretté Richard Nixon. Ce faisant, ils essaient d'aviver les émotions et les sentiments antiaméricains chez les Canadiens. Ils devraient avoir honte. Nous devrions discuter de points importants, d'enjeux politiques comme la taxe sur le carbone des libéraux. Au lieu de cela, que font-ils? Ils reprennent leur campagne de dénigrement, ils font des insinuations et salissent des réputations. Nous l'avons vu tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Chambre.

J'aimerais dire pourquoi le premier ministre se démarque non seulement parmi ses collègues de la Chambre, mais aussi par rapport aux anciens premiers ministres.

J'aimerais rappeler à mon collègue que pour la première fois en plus de cent ans, un premier ministre a présenté des excuses pour les atrocités commises dans les pensionnats indiens. Le député et ses collègues du Parti libéral ont été au pouvoir pendant 13 ans. Ils connaissaient les problèmes, mais aucun autre premier ministre a-t-il jamais présenté des excuses? Absolument pas. Cela montre bien que ce premier ministre est intègre et qu'il se préoccupe non seulement des Canadiens ordinaires, mais aussi des minorités opprimées.

J'aimerais aussi faire remarquer que c'est ce même premier ministre qui a présenté des excuses concernant la taxe d'entrée imposée aux Chinois. Encore une fois, mon collègue et les autres membres de son parti ont eu 13 longues années pour mettre en oeuvre les mêmes excuses. L'ont-ils fait? Non.

Quand il s'agit de parler d'intégrité, d'honnêteté, de responsabilité et de transparence, ce premier ministre est unique.

Je ferais remarquer au député que c'est ce premier ministre qui a présenté la Loi fédérale sur la responsabilité à notre législature.

Je soulignerais aussi à l'intention de mon collègue que c'est ce premier ministre qui a commencé la pratique de réduire l'impôt des Canadiens moyens plutôt que de l'augmenter. En fait, c'est ce premier ministre et le ministre des Finances qui, l'automne dernier, ont eu la prescience de comprendre que, compte tenu du ralentissement économique mondial qui s'annonçait, la voie à suivre était de réduire l'impôt des particuliers et des sociétés afin de devancer la tendance pour éviter non seulement un ralentissement, mais aussi une récession comme celle que nous voyons au sud de la frontière. Tous les économistes du Canada et du monde entier ont applaudi le premier ministre, tant pour ses mesures correctives que pour le fait qu'il les avait adoptées au moment opportun.

Encore une fois, je dirais à mon collègue que je pense que ce premier ministre restera premier ministre du Canada pendant très longtemps, et ce, pour de très bonnes raisons.

M. Michael Savage: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a fait allusion aux excuses présentées hier par le premier ministre. Nous y avons tous participé. Toutefois, le premier ministre du pays a eu l'occasion aujourd'hui d'intervenir à la Chambre pour dénoncer les commentaires scandaleux du secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor. Il a refusé de le faire.

Le premier ministre divise les Canadiens en deux catégories A et B. Ceux qu'il aime, il s'en occupe. Ceux qu'il n'aime pas, il s'en débarrasse, même s'ils sont indépendants. C'est bien documenté. Ce ne sont pas des attaques. C'est la répétition de faits que tous les Canadiens connaissent. Lors des prochaines élections, ils pourront se prononcer sur le genre de premier ministre qu'ils veulent avoir. Ils ne veulent pas d'un autre premier ministre Nixon.

• (1820)

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, je dois dire que j'ai presque envie de rire quand j'entends le député dire que notre premier ministre est du genre à s'occuper de ses préférés et à chercher à gagner des faveurs. Permettez-moi de soulever les contradictions dans les propos du député.

C'est l'ancien gouvernement libéral qui avait mis sur pied le pire de tous les programmes de favoritisme, connu sous le nom de scandale des commandites. Les amis du Parti libéral ont obtenu des millions de dollars de l'argent des contribuables, ce qui a mené au pire scandale politique de toute l'histoire parlementaire canadienne. C'est l'essence du Parti libéral. En ce qui concerne le fait de remercier ses amis, qu'il s'agisse de les nommer au Sénat ou de les remercier financièrement dans le cadre de scandales comme celui du programme de commandites, le député et ses collègues devraient réellement jeter un coup d'oeil dans le miroir avant de porter des accusations.

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Todd Russell (Labrador, Lib.): Monsieur le Président, le 18 avril, j'ai demandé au ministre des Affaires indiennes pourquoi son gouvernement ne donnait pas suite à l'accord de Kelowna. J'ai également souligné la promesse rompue que le premier ministre lui-même avait faite au sujet du pensionnat d'Île-à-la-Crosse. La réponse du secrétaire parlementaire n'était pas du tout satisfaisante.

On pourrait dire la même chose de la façon qu'a le gouvernement d'aborder les questions autochtones en général. Même hier, lorsque la Chambre des communes a tenu une des séances les plus extraordinaires de l'histoire du Parlement du Canada, le député de Nepean—Carleton a formulé des remarques regrettables à la radio. J'admets qu'il a présenté des excuses à la Chambre des communes et à tous les Canadiens. Pourtant, il y a de quoi s'inquiéter lorsque l'on constate que les vieilles attitudes politiques envers les questions autochtones restent bien vivantes.

J'ai mentionné les excuses présentées hier et qui ont été renforcées par les chefs de tous les partis, notamment par le chef de mon propre parti. Les chefs autochtones et les anciens réunis ici hier y ont répondu avec grâce.

Cependant, je pense à la situation qui prévaut dans ma propre circonscription, où il y a présentement un recours collectif concernant les anciens pensionnats. Il est nécessaire que les institutions et les organismes gouvernementaux en cause règlent la question.

Il y a encore des revendications territoriales en souffrance au Labrador. Le gouvernement a tenté d'embrouiller les choses en parlant des revendications particulières, qui sont importantes, bien

Motion d'ajournement

sûr, mais il reste qu'il y a encore des revendications globales non réglées.

La revendication de la nation métisse du Labrador n'a pas encore été acceptée, malgré les constatations de la commission royale, il y a près de deux décennies, et malgré d'importantes victoires remportées récemment devant les tribunaux.

La revendication de la nation innue et les négociations sur son autonomie gouvernementale ne sont toujours pas réglées. Il y a aussi des revendications qui se recoupent au Labrador et qui sont faites par les autres organismes de coordination des Innus, ainsi que la question des droits des Autochtones du Labrador du côté du Québec. La situation est complexe, mais une solution est possible.

Cela arrange bien les conservateurs de profiter des progrès accomplis par le gouvernement libéral précédent, comme ils l'ont fait dans le cas de l'entente avec les Inuits du Labrador, ou de l'établissement de réserves pour les collectivités innues au Labrador. Toutefois, ce côté-là de la Chambre n'a accompli aucun progrès de lui-même au Labrador.

Il reste encore des questions sociales importantes à régler, notamment la santé, le logement, les services sociaux et l'éducation. L'accord de Kelowna aurait été très utile si les conservateurs ne l'avaient pas déchiré.

Je sais que le parti d'en face aime bien induire le public en erreur et prétendre à tort que l'accord de Kelowna n'était rien d'autre qu'un communiqué de presse. C'était certainement plus complet que le plan de défense, que personne n'a vu et qui déçoit tellement les gens au Labrador et dans tout le pays.

En fait, l'accord de Kelowna était une entente signée avec toutes les provinces et tous les territoires, et avec les chefs autochtones. Le budget nécessaire avait été approuvé sous notre ancien premier ministre, le député de LaSalle—Énard, dont l'engagement envers les peuples autochtones ne devrait pas être mis en doute par qui que ce soit. Hélas, cet accord a été déchiré sans vergogne par les conservateurs.

Pourtant, il aurait vraiment amélioré la situation. Il aurait aidé à mettre en oeuvre la stratégie de guérison, qui aurait suivi les excuses présentées aux anciens élèves des pensionnats. Cet accord aurait vraiment amélioré la situation au Labrador, dans tout le Nord et dans toutes les collectivités autochtones du Canada.

Quand le gouvernement va-t-il mettre en oeuvre l'accord de Kelowna, qui aura peut-être force de loi cette semaine, et quand va-t-il donner suite aux excuses qui ont été présentées hier dans cette Chambre?

• (1825)

M. Rod Bruinoog (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député de Labrador de sa question, même si je la trouve un peu bizarre du fait qu'il affirme dans sa question qu'il a estimé insuffisante la réponse que j'ai donnée à sa question à la Chambre, et c'est la raison pour laquelle nous en parlons dans le cadre de ce débat d'ajournement. Or, je me souviens de cette réponse. J'ai passé tout mon temps à lui répondre en le félicitant de sa participation à une expédition de chasse au phoque dans sa circonscription. Il me semble donc assez étrange que nous tenions un débat d'ajournement aujourd'hui au sujet de cette réponse.

Motion d'ajournement

Toutefois, je dois également contester certains des faits qu'il a avancés ou qu'il prétend établis. Il affirme par exemple que toutes les provinces du Canada ont signé l'accord de Kelowna. Or, il sait fort bien que tel n'est pas le cas. Je sais qu'il le sait parce qu'il a siégé au Comité des affaires autochtones en ma compagnie au cours des dernières années et qu'il doit donc certainement savoir que tel n'est pas le cas.

Son parti a défendu la proposition de Kelowna. Notre parti ne l'a pas fait. Nous avons choisi une autre voie, une voie qui consiste à innover, à améliorer le système et à obtenir des résultats concrets, par opposition à des promesses ésotériques qu'ont formulées des gouvernements antérieurs.

Nous avons vu hier un bel exemple de résultat concret obtenu sous notre gouvernement. L'actuel premier ministre du Canada est le premier de l'histoire à formuler à la Chambre des communes des excuses pour une époque de l'histoire du Canada qui, nous en convenons tous, a été honteuse.

De plus, d'autres excuses ont été formulées aujourd'hui. J'espère que le député d'en face accepte également les excuses du député de Nepean—Carleton.

M. Todd Russell: Monsieur le Président, j'ai dit à la Chambre que je rendais hommage à ceux qui ont pris la parole au moment des excuses officielles, mais qu'il fallait faire beaucoup plus. Il n'est ni bien ni juste, selon moi, que le secrétaire parlementaire ou son parti rejette du revers de la main tout le travail et les engagements liés à l'accord de Kelowna. Cet accord était réel, il constituait un plan et il prévoyait des choses concrètes. Il ne se limite pas à de simples paroles, il prévoit des mesures concrètes.

Pour que ces excuses soient sincères, elles doivent être suivies de gestes concrets. Chacun des chefs autochtones qui a pris la parole après les excuses a dit qu'il fallait des mesures concrètes pour réduire l'écart en matière de soins de santé, d'éducation...

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Rod Bruinooge: Monsieur le Président, s'il y a une chose sur laquelle le député et moi sommes d'accord, c'est bien sur le fait que la journée d'hier représente un moment historique de l'histoire du Canada, alors que les chefs autochtones ont participé ici à la Chambre à une cérémonie au cours de laquelle ils ont accepté les excuses que leur ont présentées à la fois le premier ministre et les autres chefs de parti.

La journée d'hier représente un moment important de l'histoire du Canada qui démontre que les Autochtones et les non-Autochtones peuvent travailler ensemble. Le chef national Phil Fontaine l'a d'ailleurs précisé très clairement lorsqu'il a dit que les membres des Premières nations font partie intégrante de l'identité canadienne. Cette déclaration a vraiment beaucoup d'importance pour moi et je sais que tous les députés ont apprécié les mots qu'il a prononcés à la Chambre des communes.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): La motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée.

[Français]

La Chambre s'ajourne donc à demain, 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 12 juin 2008

| | | | |
|---|------|---|------|
| INITIATIVES PARLEMENTAIRES | | | |
| La déclaration des droits des passagers de l'air | | Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi | 6867 |
| Motion | 6859 | | |
| Adoption de la motion | 6860 | | |
| La Loi de l'impôt sur le revenu | | Les comités de la Chambre | |
| Projet de loi C-207. Étape du rapport | 6860 | Affaires étrangères et développement international | |
| Adoption de la motion | 6861 | M. Dewar | 6867 |
| Adoption du sous-amendement | 6862 | Motion d'adoption | 6867 |
| M. Bouchard | 6863 | M. Bagnell | 6868 |
| Projet de loi C-207. Motion d'adoption | 6863 | Mme Savoie | 6868 |
| Adoption de la motion | 6863 | M. Bagnell | 6869 |
| Adoption de la motion | 6863 | M. Obhrai | 6870 |
| Projet de loi C-207. Troisième lecture | 6864 | Motion | 6870 |
| Adoption de la motion | 6865 | Rejet de la motion | 6871 |
| Troisième lecture et adoption du projet de loi | 6865 | M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) | 6871 |
| | | M. Obhrai | 6872 |
| | | M. Sorenson | 6872 |
| | | M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) | 6873 |
| | | M. McKay | 6876 |
| | | M. Patry | 6876 |
| | | Mme Lalonde | 6877 |
| | | M. Patry | 6879 |
| | | M. Sorenson | 6879 |
| | | | |
| | | DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS | |
| | | Les foires agricoles | |
| | | M. Devolin | 6881 |
| | | Le travail des enfants | |
| | | M. Simard | 6881 |
| | | Le festival Tout pour la musique de Berthierville | |
| | | M. André | 6882 |
| | | Le Parti libéral du Canada | |
| | | M. Miller | 6882 |
| | | La citoyenneté et l'immigration | |
| | | M. Christopherson | 6882 |
| | | Le Mois de la sensibilisation au traumatisme crânien | |
| | | Mme Fry | 6882 |
| | | La taxe sur le carbone | |
| | | M. Lebel | 6883 |
| | | Gilles Carle | |
| | | M. Malo | 6883 |
| | | Le projet de taxe sur le carbone | |
| | | M. Sorenson | 6883 |
| | | Les droits de la personne | |
| | | M. Rota | 6883 |
| | | Les affaires autochtones | |
| | | M. Clarke | 6883 |
| | | L'Irak | |
| | | M. Atamanenko | 6884 |
| | | Le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique | |
| | | M. McQuinty | 6884 |
| | | | |

| | |
|---------------------------------|------|
| Raymond Laliberté | |
| M. Paquette..... | 6884 |
| Les affaires autochtones | |
| M. Lee..... | 6884 |
| Les affaires autochtones | |
| M. Poilievre..... | 6885 |

QUESTIONS ORALES

| | |
|---|------|
| Les affaires autochtones | |
| M. Dion..... | 6885 |
| M. Harper..... | 6885 |
| M. Dion..... | 6885 |
| M. Harper..... | 6885 |
| M. Dion..... | 6885 |
| M. Harper..... | 6885 |
| M. Russell..... | 6885 |
| M. Strahl..... | 6885 |
| M. Russell..... | 6885 |
| M. Harper..... | 6885 |
| La sécurité publique | |
| M. Duceppe..... | 6886 |
| M. Harper..... | 6886 |
| M. Duceppe..... | 6886 |
| M. Harper..... | 6886 |
| M. Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)..... | 6886 |
| M. Van Loan..... | 6886 |
| M. Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)..... | 6886 |
| M. Van Loan..... | 6886 |
| Les affaires autochtones | |
| M. Layton..... | 6886 |
| M. Harper..... | 6886 |
| M. Layton..... | 6886 |
| M. Harper..... | 6887 |
| La sécurité nationale | |
| M. Dosanjh..... | 6887 |
| M. Van Loan..... | 6887 |
| M. Dosanjh..... | 6887 |
| M. Van Loan..... | 6887 |
| Mme Jennings..... | 6887 |
| M. Van Loan..... | 6887 |
| Mme Jennings..... | 6887 |
| M. Van Loan..... | 6887 |
| Les affaires autochtones | |
| M. Lemay..... | 6888 |
| M. Strahl..... | 6888 |
| M. Lemay..... | 6888 |
| M. Strahl..... | 6888 |
| Le développement économique régional | |
| M. Roy..... | 6888 |
| M. Blackburn..... | 6888 |
| M. Roy..... | 6888 |
| M. Blackburn..... | 6888 |
| La sécurité nationale | |
| M. Holland..... | 6889 |
| M. Van Loan..... | 6889 |
| M. Holland..... | 6889 |
| M. Van Loan..... | 6889 |

| | |
|--|------|
| M. Coderre..... | 6889 |
| M. Van Loan..... | 6889 |
| M. Coderre..... | 6889 |
| M. Van Loan..... | 6889 |
| Le droit d'auteur | |
| M. Stanton..... | 6889 |
| M. Prentice..... | 6889 |
| Omar Khadr | |
| M. Marston..... | 6890 |
| M. Obhrai..... | 6890 |
| M. Marston..... | 6890 |
| M. Obhrai..... | 6890 |
| M. Rae..... | 6890 |
| M. Obhrai..... | 6890 |
| M. Rae..... | 6890 |
| M. Obhrai..... | 6890 |
| Le développement économique régional | |
| M. Proulx..... | 6890 |
| M. Blackburn..... | 6891 |
| M. Proulx..... | 6891 |
| M. Blackburn..... | 6891 |
| La citoyenneté et l'immigration | |
| Mme Gagnon..... | 6891 |
| Mme Finley..... | 6891 |
| L'environnement | |
| Mme Gagnon..... | 6891 |
| M. Hawn..... | 6891 |
| L'économie | |
| M. McCallum (Markham—Unionville)..... | 6891 |
| M. Menzies..... | 6891 |
| La garde d'enfants | |
| M. Lake..... | 6892 |
| M. Solberg..... | 6892 |
| Le prix des produits de consommation | |
| Mme Savoie..... | 6892 |
| M. Menzies..... | 6892 |
| Mme Savoie..... | 6892 |
| M. Menzies..... | 6892 |
| Les pêches | |
| Mme Karetak-Lindell..... | 6892 |
| M. Hearn..... | 6892 |
| Le commerce international | |
| M. Petit..... | 6892 |
| M. Cannon..... | 6893 |
| Recours au Règlement | |
| Le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international | |
| M. Khan..... | 6893 |
| Privilège | |
| Le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international | |
| M. Marston..... | 6893 |
| M. Guimond..... | 6894 |
| M. Rae..... | 6894 |
| M. Reid..... | 6894 |
| Le Président..... | 6895 |

AFFAIRES COURANTES

Questions au *Feuilleton*

M. Lukiwski 6895

Les voies et moyens

Avis de motion

M. Ritz 6896

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi électorale du Canada

M. Van Loan 6896

Projet de loi C-29. Troisième lecture 6896

Mme Bell (Île de Vancouver-Nord) 6898

Mme Sgro 6899

M. St. Amand 6901

M. Bigras 6901

M. Cuzner 6903

M. Maloney 6904

M. Lukiwski 6904

M. Tonks 6904

M. Lukiwski 6906

M. St. Amand 6906

M. Maloney 6907

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) 6907

M. Lukiwski 6910

M. Lee 6910

M. Cuzner 6910

Mme Crowder 6911

M. Lukiwski 6913

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi sur la défense nationale

Projet de loi C-513. Deuxième lecture 6914

M. Obhrai 6914

M. Savage 6915

Mme Davies 6916

Mme Bonsant 6916

M. Harvey 6918

Mme Mourani 6919

Report du vote sur la motion 6919

MOTION D'AJOURNEMENT

Les politiques gouvernementales

M. Savage 6919

M. Lukiwski 6920

Les affaires autochtones

M. Russell 6921

M. Bruinooge 6921

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En case de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Téléphone : (613) 941-5995 ou 1-800-635-7943

Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757

publications@tpsgc.gc.ca

<http://publications.gc.ca>

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies or the English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services

Public Works and Government Services Canada

Ottawa, Ontario K1A 0S5

Telephone: (613) 941-5995 or 1-800-635-7943

Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757

publications@pwgsc.gc.ca

<http://publications.gc.ca>